

Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa. Ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres offerts par les présentes n'ont pas été ni se seront enregistrés aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée, et ils ne peuvent pas être offerts ou vendus directement ou indirectement aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour leur compte. Voir la rubrique « Détails du placement ».

Nouvelle émission

Le 21 juillet 2000

HIP INTERACTIVE CORP.

7 611 636 \$

2 850 800 actions ordinaires et

2 850 800 bons de souscription à l'achat d'actions ordinaires pouvant être émis par suite de l'exercice des 2 850 800 bons de souscription spéciaux de catégorie A émis antérieurement à un prix de 2,67 \$ par bon de souscription spécial de catégorie A

Le présent prospectus vise le placement des 2 850 800 actions ordinaires (individuellement, une « action ordinaire » et collectivement, les « actions ordinaires ») de Hip Interactive Corp. (« Hip » ou la « Société ») et des 2 850 800 bons de souscription à l'achat d'actions ordinaires (individuellement, un « bon de souscription » et collectivement, les « bons de souscription ») pouvant être émis sans contrepartie additionnelle par suite de l'exercice des 2 850 000 bons de souscription spéciaux de catégorie A (individuellement, un « bon de souscription spécial de catégorie A » et collectivement, les « bons de souscription spéciaux de catégorie A ») émis et vendus antérieurement par Hip (le « placement »). Les bons de souscription seront émis conformément aux modalités d'un acte visant les bons de souscription (l'« acte visant les bons de souscription ») intervenu en date du 24 mars 2000 entre Hip et Equity Transfer Services Inc. (le « mandataire aux fins des bons de souscription »), en tant que mandataire aux fins des bons de souscription. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire, à un prix de 2,85 \$ l'action ordinaire, en tout temps à compter de la date de l'émission jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 24 septembre 2001. Voir la rubrique « Détails du placement ».

Les bons de souscription spéciaux de catégorie A ont été émis et vendus dans le cadre d'un placement privé en date du 24 mars 2000 aux termes d'une convention de prise ferme (la « convention de prise ferme ») intervenue en date du 24 mars 2000 entre BMO Nesbitt Burns Inc., Yorkton Valeurs Mobilières Inc. et Octagon Capital Corporation (collectivement, les « preneurs fermes ») et Hip, à un prix de 2,67 \$ (le « prix d'offre ») pour chaque bon de souscription spécial de catégorie A. Le prix des bons de souscription spéciaux de catégorie A a été établi par voie de négociations entre Hip et les preneurs fermes en tenant compte du cours boursier des actions ordinaires.

Le présent prospectus vise également le placement des 189 540 bons de souscription des courtiers (les « bons de souscription de courtiers ») pouvant être émis par suite de la levée des 189 540 bons de souscription spéciaux non cessibles des courtiers (les « bons spéciaux des courtiers ») émis en faveur des preneurs fermes aux termes d'une convention de prise ferme. Voir la rubrique « Détails du placement ».

Le 23 mars 2000, soit le jour avant la date de l'émission des bons de souscription spéciaux de catégorie A, le cours de clôture des actions ordinaires sur le Canadian Dealing Network Inc. était de 2,55 \$. Voir la rubrique « Fourchette des cours boursiers et volume des opérations sur les actions ordinaires de Hip ». Les actions ordinaires ont été inscrites aux fins de négociation à la cote de la Bourse de Toronto (la

« BT ») le 3 mai 2000. À l'heure actuelle, il n'y a aucun marché pour les bons de souscription spéciaux de catégorie A ou pour les bons de souscription et on ne s'attend pas à ce qu'un tel marché soit mis sur pied.

Le prix de chaque action ordinaire pouvant être émise par suite de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A excède de 2,37 \$ l'actif corporel net de chaque action ordinaire au 31 décembre 1999, après avoir tenu compte du placement, mais dans l'hypothèse où aucun bon spécial des courtiers ni aucun des titres sous-jacents à ces bons de souscription n'a été exercé, ce qui représente un facteur de dilution de 80,07 % par rapport au prix d'offre. Voir les rubriques « Dilution » et « Facteurs de risque ».

Les bons de souscription spéciaux de catégorie A ont été émis en vertu d'un acte visant les bons de souscription spéciaux (l'« acte visant les bons de souscription spéciaux de catégorie A ») intervenu en date du 24 mars 2000 entre Hip et Equity Transfer Services Inc. (le « mandataire aux fins des bons de souscription spéciaux »), en tant que mandataire aux fins des bons de souscription spéciaux. Sous réserve d'un rajustement conformément aux modalités de l'acte visant les bons de souscription spéciaux de catégorie A, chaque bon de souscription spécial de catégorie A confère à son porteur (individuellement, un « porteur d'un bon de souscription spécial » et collectivement, les « porteurs de bons de souscription spéciaux ») par suite de l'exercice de ce bon de souscription spécial de catégorie A et sans contrepartie additionnelle, le droit de recevoir une action ordinaire et un bon de souscription. Les bons de souscription spéciaux de catégorie A peuvent être exercés en tout temps à compter du 24 mars 2000 jusqu'au moment de l'expiration (le « moment de l'expiration »), à savoir 17 h (heure de Toronto) à la première des deux dates suivantes à survenir (la « date d'expiration »), soit : i) le cinquième jour ouvrable après la date d'admissibilité; et ii) le 26 mars 2001. La date d'admissibilité sera la dernière des deux dates suivantes à survenir, soit : i) la date à laquelle un visa est émis à l'égard du prospectus définitif relativement au placement des actions ordinaires et des bons de souscription pouvant être émis par suite de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A, par la dernière des commissions des valeurs mobilières du Manitoba, de l'Ontario ou du Québec (les « territoires visés »); et ii) la date à laquelle les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation à la cote de la BT.

L'acte visant les bons de souscription spéciaux de catégorie A prévoit que tout bon de souscription spécial de catégorie A qui n'est pas exercé par les porteurs de bons de souscription spéciaux avant le moment de l'expiration sera automatiquement exercé pour le compte de ces porteurs de bons de souscription spéciaux par le mandataire aux fins des bons de souscription spéciaux, sans autre formalité de la part des porteurs, immédiatement avant le moment de l'expiration. Si la date d'admissibilité n'est pas tombée avant 17 h (heure de Toronto) le 24 juillet 2000 (l'« échéance d'admissibilité »), alors les porteurs des bons de souscription spéciaux auront par la suite le droit de recevoir, par suite de l'exercice de chaque bon de souscription spécial qu'ils détiennent, 1,1 action ordinaire (au lieu de une action ordinaire) et 1,1 bon de souscription (au lieu de un bon de souscription), sans contrepartie additionnelle. Dans un tel cas, le placement de ces titres additionnels sera visé par le présent prospectus.

Les bons de souscription spéciaux de catégorie A comportent certains risques et un investissement dans les bons de souscription spéciaux de catégorie A doit être considéré comme hautement spéculatif et assujéti à des facteurs de risque importants, compte tenu de la nature des activités de Hip. Les investisseurs devraient tenir compte des facteurs de risque et des incidences décrites à la rubrique « Facteurs de risque » lorsqu'ils évaluent les mérites d'un placement dans les titres de la Société.

Prix : 2,67 \$ par bon de souscription spécial de catégorie A

	Prix d'offre	Commission des preneurs fermes¹⁾³⁾⁴⁾	Produit net revenant à Hip¹⁾²⁾³⁾
Par bon de souscription spécial de catégorie A	2,67 \$	0,17355 \$	2,4965 \$
Total du placement	7 611 636 \$	494 756 \$	7 116 880 \$

- 1) À titre de rémunération additionnelle dans le cadre de la vente des bons de souscription spéciaux de catégorie A, les preneurs fermes ont également reçu un total de 189 540 bons spéciaux des courtiers de Hip, lesquels confèrent à leurs porteurs le droit d'acheter un total de 189 540 bons des courtiers, sans contrepartie additionnelle, chacun de ces bons de souscription des courtiers conférant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire et un bon de souscription, en tout temps à compter de la date de leur émission et se poursuivant jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 25 mars 2002, moyennant le versement de 2,67 \$ par bon de souscription spécial de catégorie A. Chaque bon de souscription faisant partie des unités pouvant être émises par suite de l'exercice des bons souscription des courtiers confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire, à un prix de 2,85 \$, en tout temps à compter de la date de l'émission jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 24 septembre 2001. Le présent prospectus vise le placement des bons de souscription des courtiers qui peuvent être émis par suite de l'exercice des bons spéciaux des courtiers. Le nombre de bons spéciaux des courtiers émis en faveur des preneurs fermes correspond à 5 % du nombre global des bons de souscription spéciaux de catégorie A et des bons de souscription spéciaux de catégorie B (de la façon définie dans la note 3) ci-dessous). Voir la rubrique « Détails du placement ».
- 2) Après déduction de la commission des preneurs fermes (la « commission des preneurs fermes ») et avant déduction des frais estimatifs de l'émission évalués à environ 131 250 \$. Hip a également versé aux preneurs fermes une commission correspondant à 163 137 \$ dans le cadre de l'émission et de la vente par Hip des 940 000 bons de souscription spéciaux de catégorie B (l'« émission de catégorie B ») et a engagé des frais additionnels imputables à l'émission de catégorie B en un montant correspondant à environ 43 750 \$. Les frais de l'émission de catégorie B ont été et seront acquittés à partir des fonds généraux de Hip. Voir la rubrique « Détails du placement ».
- 3) Outre les bons de souscription spéciaux de catégorie A, Hip a également émis et vendu un total de 940 000 bons de souscription spéciaux de catégorie B (les « bons de souscription spéciaux de catégorie B ») aux termes de la convention de prise ferme intervenue en date du 24 mars 2000, à un prix de 2,67 \$ par bon de souscription spécial de catégorie B. Chaque bon de souscription spécial de catégorie B confère à son porteur le droit d'acheter, par suite de l'exercice de ce bon de souscription spécial de catégorie B, sans contrepartie additionnelle, une action ordinaire. La totalité des bons de souscription spéciaux de catégorie B ont été exercés le 24 mars 2000. Voir la rubrique « Émissions antérieures d'actions ». La commission des preneurs fermes mentionnée dans le tableau ci-dessus ne comprend pas un montant global d'environ 163 137 \$ (soit environ 0,1735 \$ par bon de souscription spécial de catégorie B) que les preneurs fermes ont reçu aux termes de la convention de prise ferme dans le cadre de l'émission de catégorie B. Le produit net revenant à Hip mentionné dans le tableau ci-dessus ne tient pas compte du produit net revenant à la Société par suite de l'émission de catégorie B pour un montant d'environ 2346 663 \$ (après déduction de la commission des preneurs fermes et avant déduction des frais estimatifs du placement imputables à l'émission de catégorie B pour un montant d'environ 43 750 \$).
- 4) Aucune commission ou rémunération additionnelle ne sera payée ou n'est payable aux preneurs fermes dans le cadre de l'émission des actions ordinaires et des bons de souscription pouvant être émis par suite de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A.

Certaines questions d'ordre juridique concernant le présent placement seront traitées par Aird & Berlis pour le compte de Hip et par Cassels Brock & Blackwell LLP, pour le compte des preneurs fermes. Les certificats définitifs constatant les actions ordinaires et les bons de souscription qui peuvent être émis par suite de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A seront disponibles pour livraison lors de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A conformément aux modalités de ceux-ci.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DU PROSPECTUS	1
RÉSUMÉ D'INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES	4
LA SOCIÉTÉ.....	5
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ.....	7
DESCRIPTION DES ENTREPRISES HIP	10
ACQUISITIONS RÉCENTES	16
ACQUISITION EN INSTANCE.....	21
INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SÉLECTIONNÉES	22
ÉTATS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS.....	22
ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION.....	23
CAPITAUX PERMANENTS CONSOLIDÉS.....	25
EMPLOI DU PRODUIT	26
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS.....	26
DILUTION	27
ÉMISSIONS ANTÉRIEURES D' ACTIONS.....	27
FOURCHETTE DES COURS BOURSIERS ET VOLUME DES OPÉRATIONS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES DE HIP	28
ENTENTES DE REGROUPEMENT ET DE BLOCAGE	29
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	30
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	30
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION.....	33
POLITIQUE ET HISTORIQUE DU DIVIDENDE.....	41
INTÉRÊT DES INITIÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	41
DÉTAILS DU PLACEMENT.....	42
FACTEURS DE RISQUE.....	44
CONTRATS IMPORTANTS.....	47
PROMOTEURS.....	48
LITIGES	48
VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DE REGISTRES	48
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE.....	48
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES.....	48
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	50

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Le texte qui suit n'est qu'un sommaire et il devrait être lu à la lumière des renseignements plus détaillés et des états financiers, y compris les notes s'y rapportant, figurant ailleurs dans le présent prospectus et ce sommaire est présenté entièrement sous réserve de ceux-ci.

La Société

Hip est un détaillant traditionnel entièrement intégré de produits de marque pour le commerce électronique dans le domaine des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour ordinateur personnel (PC) et de produits connexes. Grâce au regroupement récent de plusieurs entreprises oeuvrant dans le domaine des jeux vidéo, des logiciels de divertissement pour PC et des solutions pour le commerce électronique, Hip a créé une entreprise «réelle et virtuelle» qui intègre verticalement, au sein d'une organisation cohésive, la distribution et la vente au détail de jeux vidéo et de logiciels ainsi que des solutions d'appui pour le commerce électronique et la vente au détail sur Internet (la «vente au détail électronique»). Voir les rubriques « Activités de la Société », « Description des entreprises Hip » et « Acquisitions récentes ».

Hip a été constituée par suite de la fusion de Hip Interactive Corp. (la « société Hip remplacée »), une société fermée constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario en juillet 1999, dans le but de créer le modèle commercial à intégration verticale autour duquel les activités de la Société s'articulent à l'heure actuelle, et de ASI Internet Inc. (« ASI »), une société ouverte inactive qui a été constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 12 décembre 1995. Voir la rubrique « La Société ».

Le placement

Placement : 2 850 800 bons de souscription spéciaux de catégorie A (individuellement, un « bon de souscription spécial de catégorie A » et collectivement, les « bons de souscription spéciaux de catégorie A ») émis et vendus par Hip à un prix de 2,67 \$ par bon de souscription spécial de catégorie A pour un produit brut global de 7 611 636 \$.

Détails des bons de souscription spéciaux de catégorie A :

Les bons de souscription spéciaux de catégorie A ont été émis et vendus par la Société dans le cadre d'un placement privé en date du 24 mars 2000.

Les bons de souscription spéciaux de catégorie A ont été émis en vertu d'un acte visant les bons de souscription spéciaux (l'« acte visant les bons de souscription spéciaux de catégorie A ») intervenu en date du 24 mars 2000 entre la Société et Equity Transfer Services Inc. (le « mandataire aux fins des bons de souscription spéciaux »), en tant que mandataire aux fins des bons de souscription spéciaux. Sous réserve d'un rajustement conformément aux modalités de l'acte visant les bons de souscription spéciaux de catégorie A, chaque bon de souscription spécial de catégorie A confère à son porteur (individuellement, un « porteur d'un bon de souscription spécial » et collectivement, les « porteurs de bons de souscription spéciaux »), par suite de l'exercice de ce bon de souscription spécial de catégorie A et sans contrepartie additionnelle, le droit de recevoir une action ordinaire (individuellement, une « action ordinaire » et collectivement, les « actions ordinaires ») dans le capital-actions de

Hip ainsi qu'un bon de souscription à l'achat d'actions ordinaires (individuellement, un « bon de souscription » et collectivement, les « bons de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire à un prix d'exercice de 2,85 \$ l'action, sous réserve d'un rajustement dans certains cas, en tout temps à compter de la date de l'émission du bon de souscription jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 24 septembre 2001. Les bons de souscription spéciaux de catégorie A peuvent être exercés en tout temps à compter du 24 mars 2000 jusqu'au moment de l'expiration (le « moment de l'expiration »), à savoir 17 h (heure de Toronto) à la première des deux dates suivantes à survenir (la « date d'expiration »), soit : i) le cinquième jour ouvrable après la date d'admissibilité; et ii) le 26 mars 2001. La date d'admissibilité sera la dernière des deux dates suivantes à survenir, soit : i) la date à laquelle un visa est émis à l'égard du prospectus définitif relativement au placement des actions ordinaires et des bons de souscription pouvant être émis par suite de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A, par la dernière des commissions des valeurs mobilières du Manitoba, de l'Ontario ou du Québec (les « territoires visés »); et ii) la date à laquelle les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation à la cote de la Bourse de Toronto (la « BT »).

L'acte visant les bons de souscription spéciaux de catégorie A prévoit que tout bon de souscription spécial de catégorie A qui n'est pas exercé par les porteurs des bons de souscription spéciaux avant le moment de l'expiration sera automatiquement exercé pour le compte de ces porteurs de bons de souscription spéciaux par le mandataire aux fins des bons de souscription spéciaux, sans autre formalité de la part des porteurs, immédiatement avant le moment de l'expiration.

Pénalité :

Si la date d'admissibilité n'est pas tombée avant 17 h (heure de Toronto) le 24 juillet 2000 (l'« échéance d'admissibilité »), alors les porteurs des bons de souscription spéciaux auront le droit de recevoir 1,1 action ordinaire (au lieu de une action ordinaire) et 1,1 bon de souscription (au lieu de un bon de souscription), sans avoir à verser une contrepartie additionnelle en sus du prix d'émission de ces bons de souscription spéciaux de catégorie A.

Emploi du produit :

Le produit net du placement est évalué à environ 6985 630 \$, après déduction d'un montant d'environ 494 756 \$ relativement à la commission des preneurs fermes (la « commission des preneurs fermes ») dans le cadre de l'émission et de la vente par Hip des bons de souscription spéciaux de catégorie A et d'un montant d'environ 131 250 \$ relativement aux frais estimatifs s'y rapportant. Un montant correspondant à 6000 000 \$ du produit net du placement a été utilisé pour financer l'acquisition de SJS Group Ltd. (« SJS »), un distributeur canadien de jeux vidéo et de matériel informatique connexe. Le solde du produit net tiré du placement sera utilisé pour les fins du fonds de roulement. Voir les rubriques « Emploi du produit » et « Acquisitions récentes ».

Facteurs de risque :

Un investissement dans les titres visés par les présentes devrait faire l'objet d'un examen attentif compte tenu de la nature des activités de la Société et du marché concurrentiel pour les jeux vidéo et les logiciels de divertissement pour PC. Entre autres, les investisseurs devraient tenir compte de la rapidité de l'évolution technologique qui caractérise le marché au sein duquel la Société exerce ses activités, la façon dont les consommateurs ont accepté et sont prêts à accepter des opérations commerciales à base d'Internet, la possibilité que la réglementation gouvernementale visant Internet au Canada et à l'étranger puisse avoir des conséquences défavorables sur les activités de la Société et ses perspectives futures, la dépendance de la Société sur des fournisseurs, des clients, des produits et des effectifs clés, les réclamations éventuelles par des tiers pour contrefaçon de leurs droits sur la propriété intellectuelle, la capacité de la Société de poursuivre l'expansion de ses activités grâce à des acquisitions et la capacité de la Société de gérer cette expansion, la volatilité des marchés boursiers, le fait que les investisseurs subiront une dilution immédiate et considérable de leur placement, le caractère saisonnier des résultats d'exploitation, le besoin pour du financement futur et la concurrence de la part des autres entités exerçant des activités qui sont semblables à celles exercées par la Société. Les investisseurs devraient tenir compte de ces facteurs et d'autres facteurs lorsqu'ils évaluent les titres visés par les présentes. Voir la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de dividendes :

À ce jour, Hip n'a versé aucun dividende et on ne s'attend pas à ce que des dividendes soient versés dans un avenir immédiat ou prévisible. Voir la rubrique « Politique et historique du dividende ».

RÉSUMÉ D'INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

À moins d'indications contraires, tous les montants en dollars apparaissant dans le présent prospectus sont libellés en dollars canadiens.

Le tableau qui suit présente, pour les périodes indiquées, des informations financières consolidées sélectionnées relatives à la Société, qui sont extraites des états financiers consolidés de la Société et des notes afférentes à ces états financiers, compris dans le présent prospectus, et qui doivent être lues de pair avec ces états et notes. Voir également l'«Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation».

	Trois mois terminés Le 31 mars 2000 (non vérifiés)	Période allant de la constitution de Hip Précédent (13 juillet 1999) au 31 décembre 1999 (vérifiés)
Données de l'état des résultats		
Chiffre d'affaires	10 289 300 \$	2 947 183 \$
Coût des marchandises vendues	7 985 491 \$	2 408 985 \$
Frais d'exploitation	1 852 103 \$	520 645 \$
Bénéfice net (Perte nette)	132 413 \$	(19 130) \$
Données du bilan		
Encaisse et placements à court terme	6 099 759 \$	7 061 056 \$
Fonds de roulement	9 487 713 \$	6 932 340 \$
Actif total	60 268 854 \$	32 345 530 \$
Dette bancaire	Néant	Néant
Capital-actions	39 082 001 \$	22 084 569 \$
Bénéfices non répartis (Déficit)	113 283 \$	(19 130) \$

La Société a adopté l'exposé-sondage modifié sur les regroupements d'entreprises publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Le chapitre en cause permet, sans toutefois l'exiger, que les entités présentent les dotations à l'amortissement de l'écart d'acquisition et les charges au titre de la réduction de valeur de l'écart d'acquisition déduction faite des impôts, sous un poste distinct de l'état des résultats après les impôts sur les bénéfices.

LA SOCIÉTÉ

Hip Interactive Corp. (« Hip » ou la « Société ») a été constituée par suite de la fusion (la « fusion ») intervenue en date du 10 décembre 1999 aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) entre Hip Interactive Corp. (la « société Hip remplacée »), une société fermée constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, et ASI Internet Inc. (« ASI »), une société ouverte inactive.

ASI a été constituée en société sous le régime des lois de la province d'Ontario le 12 décembre 1995 sous la dénomination sociale « Arizuma Silver Inc. ». Au moyen de statuts modificatifs en date du 13 octobre 1999, la dénomination sociale « Arizuma Silver Inc. » a été changée à « ASI Internet Inc. » et ses actions ordinaires émises et en circulation ont été regroupées à raison de une pour trois. Avant 1999, ASI exerçait des activités dans le domaine de l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources minières avec des intérêts dans huit propriétés aux États-Unis, en Bolivie et au Canada. Au cours de 1999, compte tenu de l'état affaibli du marché des métaux précieux et des sociétés de ressources à faible capitalisation et compte tenu de l'incapacité de ASI de réunir les capitaux additionnels nécessaires pour réaliser des travaux d'exploration sur ses propriétés, ASI a décidé de vendre ses intérêts dans certains propriétés de ressources minières ou de les laisser expirer et de changer l'orientation de ses activités commerciales vers des activités non reliées aux ressources naturelles. Le 12 octobre 1999, aux termes d'une convention de vente d'actifs (la « convention de vente d'actifs ») intervenue avec ASI (laquelle avait alors la dénomination sociale « Arizuma Silver Inc. »), Paul Roberts, anciennement président, administrateur et principal actionnaire de la Société, a acheté de ASI la totalité de ses intérêts dans le projet Cerro Rico de même que l'intérêt de 70 % que ASI détenait dans Minera Andes Plata S.A., une société bolivienne, en contrepartie de son engagement à déposer, en faveur de ASI aux fins d'annulation, 1 164 039 actions ordinaires dans le capital-actions de ASI ainsi que l'annulation d'honoraires de gestion impayés au montant de 60 000 \$. Cette opération a été approuvée à l'occasion d'une assemblée des actionnaires de ASI tenue le 12 octobre 1999. Voir également la note 2 iii) aux états financiers consolidés vérifiés de Hip pour la période commençant à la date de la constitution en société de la société Hip remplacée (le 13 juillet 1999) et se terminant le 31 décembre 1999.

La société Hip remplacée a été constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 13 juillet 1999. La société Hip remplacée a été mise sur pied pour créer une entreprise traditionnelle entièrement intégrée de produits de marque pour le commerce électronique dans le domaine des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour ordinateur personnel (« PC ») et de produits connexes. Aux termes d'une convention de regroupement d'entreprises (la « convention de regroupement d'entreprises ») intervenue en date du 5 novembre 1999, la société Hip remplacée a convenu de fusionner avec ASI pour former la Société. Immédiatement avant la réalisation de la fusion, la société Hip remplacée a achevé l'acquisition de GamesMania Inc. (« GamesMania »), Software Online Inc. (« Software Online »), Operational Excellence Inc. (« OperEx »), Microplay Entertainment & Video Centres Inc. (« Microplay »), Softek International Inc. (« Softek ») et Gameworld Inc. (« Gameworld »). Voir la rubrique « Description des entreprises HIP ».

Aux termes de la fusion, les actionnaires de ASI ont reçu une action ordinaire (une « action ordinaire ») dans le capital-actions de Hip pour chaque 1,7075 action ordinaire de ASI détenue à ce moment-là et les actionnaires de la société Hip remplacée ont reçu une action ordinaire de Hip pour chaque action ordinaire de la société Hip remplacée détenue à ce moment-là. À l'issue de la fusion, les anciens actionnaires de la société Hip remplacée sont devenus des actionnaires majoritaires de la Société et les anciens actionnaires de ASI sont devenus des actionnaires minoritaires de la Société. Notamment, à l'issue de la fusion, les anciens actionnaires de ASI ont reçu 2414 126 actions ordinaires (soit 7,38 %) tandis que les anciens actionnaires de la société Hip remplacée ont reçu 30 329 938 actions ordinaires (soit 92,62 %). En raison

de ce qui précède, la fusion constituait une « prise de contrôle inversée » de ASI par les anciens actionnaires de la société Hip remplacée.

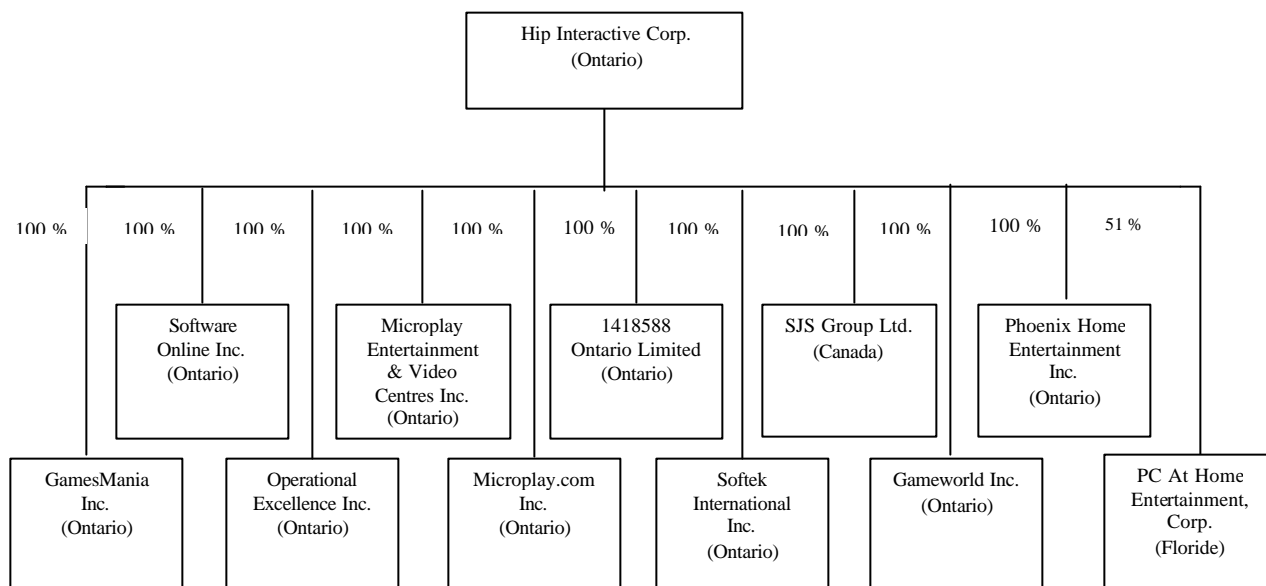
Le 24 mars 2000, Hip a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation dans le capital-actions de SJS Group Ltd. (« SJS »). Voir la rubrique « Acquisitions récentes – SJS Group Ltd. ».

Avec prise d'effet au 20 avril 2000, Hip a acquis un intérêt de 51 % dans PC At Home Entertainment, Corp. (« PC@Home »). Voir la rubrique « Acquisitions récentes – PC At Home Entertainment, Corp. ».

Microplay.com Inc. (« Microplay.com »), une filiale en propriété exclusive de HIP, a été constituée en société le 25 février 2000 sous le régime des lois de la province d'Ontario, pour compléter les activités exercées par Microplay, en assurant la vente de logiciels de divertissement pour PC sur Internet (la « vente au détail électronique »). L'exploitation active de Microplay.com vient à peine de débiter, soit vers le 2 juin 2000. Le 19 mai 2000, Hip a constitué en société 1418588 Ontario Limited (« 1418588 ») sous le régime des lois de la province d'Ontario, en tant que filiale en propriété exclusive de la Société dans le but de consolider le pouvoir d'achat des concessionnaires de Microplay en un seul groupe.

Le 30 juin 2000, Hip a procédé à l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Phoenix Home Entertainment Inc. (« Phoenix »). Voir la rubrique « Acquisitions récentes - Phoenix Home Entertainment Inc. ».

Le graphique qui suit présente la structure interne de la Société et de ses filiales ainsi que leurs territoires de constitution ou d'organisation.



GamesMania, Software Online, OperEx, Microplay, Microplay.com, 1418588, Softek, SJS, Gameworld, Phoenix et PC@Home sont ci-après désignées collectivement comme les « entreprises Hip ». Le siège social de Hip se trouve au 99 Ingram Drive, Toronto (Ontario) M6M 2L7.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Contexte de l'industrie

L'industrie des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC comprend essentiellement six volets, ou étapes de la chaîne d'approvisionnement, entre la mise en œuvre et la consommation, notamment : i) la fabrication de matériel informatique et de consoles pour jeux vidéo; ii) la création de jeux vidéo et de logiciels de divertissement pour PC qui sont utilisés avec le matériel informatique pour PC et les consoles pour jeux vidéo; iii) l'édition de logiciels et de jeux vidéo en vertu de droits acquis auprès des réalisateurs pour vendre les jeux vidéo et les logiciels de divertissement pour PC créés par ces réalisateurs; iv) la distribution en gros des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC; v) la vente au détail aux consommateurs des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC achetés en gros auprès des distributeurs; et vi) les intervenants « hors marché » qui obtiennent, reconstruisent, reconditionnent et revendent aux consommateurs des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC utilisés auparavant. La direction de Hip reconnaît que les six volets précités ne s'excluent pas nécessairement l'un l'autre. Par exemple, Sony, Nintendo et Sega, tout en étant des constructeurs dominants de matériel informatique, exercent également des activités dans le domaine de la création, l'édition et la distribution de jeux vidéo et de logiciels de divertissement pour PC.

De l'avis de la direction de Hip, l'industrie des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC est également caractérisée par un niveau de fragmentation suffisant de telle sorte qu'il existe une occasion sur le marché pour créer un modèle commercial à intégration verticale, regroupant en une seule unité commerciale les composantes de la distribution en gros et au détail de la chaîne d'approvisionnement.

La direction de Hip croit que les méthodes traditionnelles de vente au détail continueront d'être un moyen important pour atteindre les consommateurs pour les jeux vidéo et les logiciels de divertissement pour PC à l'avenir. La Société tente également de profiter au maximum des occasions qui existent pour vendre ses produits sur Internet (la « vente au détail électronique »). Les estimations quant au nombre d'opérations commerciales qui seront effectuées sur Internet varient considérablement et semblent être en constante mutation; toutefois, en juin 1999, une publication spécialisée intitulée « e-Retail » déclarait que International Data Corporation avait estimé que la valeur de tous les biens et services achetés sur Internet par les résidents des États-Unis atteindrait environ 708 milliards \$ US d'ici 2003.

Modèle commercial de Hip

Hip a créé un modèle commercial à intégration verticale dans le domaine des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC regroupant en une seule unité commerciale les composantes de la distribution en gros et au détail de la chaîne d'approvisionnement. Grâce à des acquisitions, Hip a récemment regroupé plusieurs entreprises oeuvrant dans les secteurs des jeux vidéo, des logiciels de divertissement pour PC et des solutions pour commerce électronique en une seule entreprise « réelle et virtuelle » qui intègre la distribution de jeux vidéo et de logiciels, la vente au détail et des solutions d'appui pour la vente au détail électronique et le commerce électronique. À l'heure actuelle, Hip exerce ses activités par l'entremise de ses dix filiales en propriété exclusive, notamment GamesMania, Software Online, OperEx, Microplay, Microplay.com, 1418588, Softek, Gameworld, Phoenix et SJS, de même que par l'entremise de PC@Home, une entreprise dans laquelle la Société a récemment acquis un intérêt majoritaire. GamesMania est un magazine de divertissement interactif en ligne (un « magazine électronique »). Software Online est un détaillant électronique de jeux vidéo et de logiciels. OperEx est un prestataire de solutions pour le commerce électronique. Microplay concède des licences pour des magasins de vente au détail pour des jeux vidéo. Microplay.com vend les produits Microplay sur Internet. 1418588 a été mise sur pied pour regrouper le pouvoir d'achat des concessionnaires de Microplay. Softek est un grossiste de jeux vidéo et de logiciels. Gameworld exploite des salles de jeux vidéo payants. SJS et Phoenix sont des

distributeurs de jeux vidéo et de matériel informatique connexe. PC@Home est un distributeur de produits multimédias et de CD-ROM en Amérique latine, au Brésil et sur le marché hispanophone aux États-Unis. Chacune des entreprises Hip est décrite de façon plus détaillée ci-dessous aux rubriques « Description des entreprises Hip » et « Acquisitions récentes ».

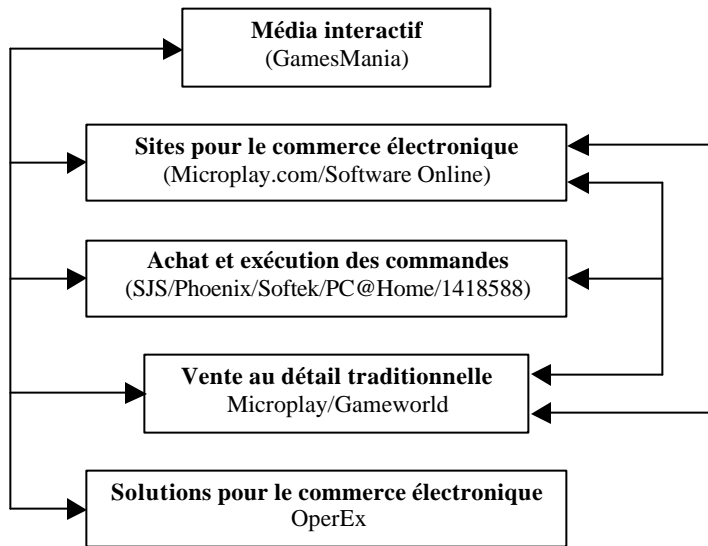
Stratégie commerciale de Hip

La stratégie commerciale de Hip jusqu'à maintenant a été de se concentrer sur l'intégration verticale de la chaîne de distribution pour les jeux vidéo et les logiciels de divertissement pour PC. À l'heure actuelle, le modèle commercial de Hip ne comprend pas la création de logiciels ou la construction de matériel informatique. Étant donné que Hip a l'intention d'accorder une importance particulière à la vente au détail électronique afin d'atteindre la plus grande assiette possible de consommateurs, de la façon qu'elle considère comme étant la plus efficace, Hip a intégré un magazine électronique dans son modèle commercial dans le but d'améliorer sa présence en ligne. De plus, Hip croit que le succès de ses activités en matière de la vente au détail électronique dépend en grande partie de sa capacité de créer une marque de notoriété et une structure de distribution efficace, de fournir aux consommateurs des renseignements sur les produits en mode interactif, d'effectuer les opérations de façon fiable et sécuritaire tout en prenant en mains à la fois la prise des commandes et l'exécution des commandes. Par conséquent, Hip a également intégré un prestataire de solutions pour commerce électronique dans son modèle commercial afin de l'aider à relever les nouveaux défis que présente l'exploitation d'un commerce de vente au détail électronique.

Hip tentera de jumeler des constructeurs de matériel informatique et des créateurs de logiciels au sein de son réseau de distribution à intégration verticale. De l'avis de Hip, cette stratégie commerciale lui permettra :

- d'assurer un acheminement plus efficace et rationnel des produits et services, réduisant ainsi les besoins en matière de stock et donnant lieu à des économies au niveau de l'exploitation;
- de créer des synergies entre les unités commerciales;
- de profiter des économies d'échelle, des personnes contacts au sein de l'industrie et des réductions sur la quantité, lui donnant ainsi l'occasion d'offrir des prix plus concurrentiels aux consommateurs; et
- d'intégrer des éléments d'entreprises virtuelles non diversifiées aux capacités et à la présence physique d'entreprises de distribution traditionnelles.

Le graphique suivant représente la stratégie commerciale de Hip, notamment l'intégration verticale, telle qu'elle s'applique aux entreprises Hip :



GamesMania dirige la circulation vers les sites de Hip pour le commerce électronique

Le système d'achat et d'exécution des commandes obtient les produits et les expédie directement aux magasins traditionnels de vente au détail et aux consommateurs pour la vente au détail électronique

Microplay.com et Microplay collaborent dans le cadre d'occasions croisées pour la promotion et la mise en marché dans le but d'établir la notoriété de la marque Microplay et de se renvoyer les consommateurs

L'entreprise de solutions pour le commerce électronique de bout-en-bout de Hip offre la technologie et la logistique nécessaires pour regrouper toutes ces entreprises

La direction de Hip s'attend à ce que les entreprises Hip profitent des économies d'échelle, qu'elles se partagent les personnes contacts au sein de l'industrie, qu'elles bénéficient des réductions sur quantité de même que des occasions croisées en matière de marque et de mise en marché, et tous ces éléments, pris ensemble, devraient permettre à Hip de se démarquer comme un important concurrent sur le marché en pleine croissance des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC.

Stratégie de croissance

La stratégie de croissance de Hip est conçue pour :

- 1) augmenter la clientèle de base de Hip, réduire les frais généraux et profiter au maximum des effectifs;
- 2) exploiter le potentiel du commerce électronique sur le marché des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC;
- 3) acquérir d'autres entreprises complémentaires dans le secteur des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC afin d'augmenter les recettes et d'améliorer les capacités d'achat et de réduire les frais liés à l'exécution des commandes;
- 4) augmenter les gammes de produits; et
- 5) acquérir des entreprises d'édition de jeux vidéo, en particulier des entreprises se spécialisant dans la réédition de titres épuisés et de produits médiatiques dont le rapport qualité/prix est intéressant.

Direction

Certains employés clés des filiales de Hip ont conclu des contrats d'emploi avec Hip et les entreprises Hip. Étant donné que plusieurs de ces employés clés sont des actionnaires importants de la Société, on s'attend à ce que leurs intérêts s'alignent étroitement avec la réussite future de Hip. De l'avis de la Société, elle a mis en place une équipe de direction qui permettra aux entreprises Hip d'avoir accès à un plus grand nombre de consommateurs et à un réseau d'approvisionnement plus étendu. Avec cet objectif en tête, la Société a mis sur pied un « comité de la haute direction », lequel est composé d'un représentant de chacune des entreprises Hip et du chef de la direction de Hip, dans le but de profiter au maximum des occasions d'affaires qui sont à la disposition des différentes entités et pour en assurer la coordination. Le comité de la haute direction a pour mandat de tirer profit des compétences clés de Hip et de mettre au point une stratégie qui permettra d'exploiter les nouvelles occasions relativement à l'édition, la distribution et l'exécution des commandes de ses produits. De l'avis de la direction de la Société, le comité de la haute direction fournira à Hip un avantage concurrentiel par rapport aux autres sociétés oeuvrant dans le secteur des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC qui ont souvent recours à des spécialistes sans grande expérience sur le plan de l'exploitation pour assurer l'administration et pour évaluer et mettre en place des systèmes financiers ainsi que des systèmes d'exploitation et d'information. Voir les rubriques « Administrateurs et dirigeants » et « Rémunération de la haute direction ».

Technologie de l'information

De l'avis de la direction de Hip, un autre facteur qui pourrait avoir des conséquences sur la réussite de la Société est sa capacité de mettre en place et de maintenir des systèmes d'information qui : i) peuvent saisir et diffuser les données les plus récentes quant aux ventes, aux dépenses et aux stocks; ii) peuvent assurer le suivi de l'exécution des commandes; iii) permettent aux entreprises Hip de se partager les renseignements relatifs au marché et de communiquer facilement; et iv) offrent l'accès aux plus récentes technologies. OperEx, le prestataire de solutions et de services pour le commerce électronique de Hip, a mis au point et continue de mettre au point des systèmes qui assurent une bonne cohésion technologique entre les entreprises Hip et la direction.

DESCRIPTION DES ENTREPRISES HIP

Généralités

Le 9 décembre 1999, soit immédiatement avant la réalisation de la fusion, la société Hip remplacée a fait l'acquisition de GamesMania, Software Online, OperEx, Microplay, Softek et Gameworld, en contrepartie de l'émission d'un nombre global de 8 825 000 actions ordinaires de la société Hip remplacée, dont la valeur attribuée était de 0,75 \$ l'action, et ce, dans le cadre de négociations sans lien de dépendance, moyennant des versements en espèces totalisant 7 550 000 \$.

Le 24 mars 2000, Hip a fait l'acquisition de SJS en contrepartie de l'émission de 3 000 000 d'actions ordinaires, de 650 000 actions privilégiées de série A et du versement d'un montant de 7 984 690 \$ (incluant les dépenses légales et comptables associées à la transaction d'un montant approximatif de 85 037 \$). Le 20 avril 2000, Hip a fait l'acquisition d'un intérêt de 51 % dans PC@Home en contrepartie d'une somme de 10 \$ US et d'un emprunt relatif au fonds de roulement en un montant de 300 000 \$ US. Voir la rubrique « Acquisitions récentes - PC At Home Entertainment, Corp. ».

Hip a également deux filiales en propriété exclusive qui ont été créées récemment, soit Microplay.com et 1418588. Microplay.com a été constituée en société par Hip le 25 février 2000 pour assurer la vente au détail électronique des produits de Microplay et 1418588 a été constituée en société par Hip le 19 mai 2000 dans le but de regrouper le pouvoir d'achat des concessionnaires de Microplay en une seule entité.

Le 30 juin 2000, Hip a fait l'acquisition de Phoenix en contrepartie d'un prix d'achat global de 5 000 000 \$, payable par le biais de l'émission de 2500 000 actions ordinaires et de 600 000 bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription Phoenix »). Chaque bon de souscription Phoenix peut être exercé à un prix de 3\$ en vue d'acheter une action ordinaire en tout temps avant le 31 décembre 2001. Voir la rubrique « Acquisitions récentes-Phoenix Home Entertainment Inc. ».

Nom de l'entreprise acquise	Principale activité
GamesMania Inc.	Magazine électronique traitant du divertissement interactif
Software Online Inc.	Détaillant électronique de logiciels et de matériel informatique
Operational Excellence Inc.	Prestataire de solutions pour le commerce électronique
Microplay Entertainment & Video Centres Inc.	Concédant de licences pour magasins de vente au détail pour des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC
Microplay.com Inc.	Détaillant électronique de jeux vidéo et de logiciels de divertissement pour PC
1418588 Ontario Limited	Acheteur de jeux vidéo et de logiciels de divertissement pour PC
Softek International Inc.	Grossiste de jeux vidéo et de logiciels pour consommateurs
Gameworld Inc.	Exploitant de salles de jeux vidéo payants
SJS Group Ltd.	Distributeur de jeux vidéo et de matériel informatique connexe
Phoenix Home Entertainment Inc.	Distributeur de jeux vidéo et de matériel informatique connexe
PC At Home Entertainment, Corp.	Distributeur de produits multimédias, principalement en Amérique latine

On trouvera ci-dessous une brève description de chacune des entreprises Hip.

GamesMania Inc.

Généralités

GamesMania a commencé à diffuser sur Internet en tant que magazine électronique pour les amateurs de jeux sur PC le 1^{er} juillet 1996. Le 30 décembre 1998, GamesMania a été officiellement constituée en société sous le régime des lois de la province d'Ontario par Cryptologic Inc. (« Cryptologic »), une société inscrite à la cote de la BT, dans le but d'acheter certains éléments d'actif auprès de Microforum Inc. relativement à son site Web GamesMania. Le 1er janvier 1999, GamesMania a été achetée de Microforum Inc. L'établissement principal de GamesMania se trouve au 364 Richmond Street West, Toronto (Ontario) M5V 1X6.

GamesMania est un magazine électronique multilingue (publié en japonais, en anglais, en allemand, en portugais et en italien) qui offre des nouvelles, des entrevues, des aperçus et des revues de consoles pour PC et de jeux Internet à ses visiteurs. Le site Web GamesMania permet également aux consommateurs de télécharger des modèles DC, des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC les plus populaires et de visionner des films reliés à leurs jeux favoris. La stratégie commerciale de GamesMania est de tirer

partie de sa présence canadienne sur le marché des magazines en ligne traitant des jeux vidéo en partie en offrant des caractéristiques intéressantes telles que la conversation en ligne, le courrier électronique et un système de babillard électronique.

GamesMania tire son revenu de publicité en ligne, d'octroi de licences relativement à son contenu éditorial à d'autres portails et relativement à son moteur de publication à d'autres parties intéressées à découvrir GamesMania pour un autre langage.

De l'avis de la direction de Hip, GamesMania permettra à Hip d'améliorer sa présence en ligne et de diriger les consommateurs vers les sites de vente au détail électronique de Hip au moyen de liens hypertextes et en fournissant des comptes rendus des produits vendus sur les sites précités. Voir la rubrique « Intérêt des initiés dans des opérations importantes ».

Jeff Coleman, en tant que producteur en chef, est responsable de la direction de l'exploitation de GamesMania.

Convention d'achat relative à GamesMania

Aux termes d'une convention d'achat d'actions (la « convention d'achat relative à GamesMania ») intervenue en date du 5 novembre 1999 entre GamesMania, Cryptologic et la société Hip remplacée, cette dernière s'est engagée à acheter la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de GamesMania auprès de Cryptologic moyennant un prix d'acquisition global de 1 450 000 \$, lequel prix a été acquitté au moyen d'un versement de 700 000 \$ et de l'émission de 1 000 000 d'actions ordinaires dans le capital-actions de la société Hip remplacée, dont la valeur attribuée était de 0,75 \$ l'action (dont 800 000 actions ont été nouvellement émises et le solde de 200 000 actions ont été cédées en faveur de Cryptologic par un des principaux actionnaires de la société Hip remplacée). L'opération visée par la convention d'achat relative à GamesMania a été réalisée le 9 décembre 1999. De plus, à la clôture, 250 000 bons de souscription de Hip ont été émis en faveur de Cryptologic, chacun de ces bons de souscription conférant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire à un prix de 1,00 \$ l'action au cours de la période de trois ans se terminant le 9 décembre 2002.

Software Online Inc.

Généralités

Software Online a été constituée en société le 28 avril 1994 sous le régime des lois de la province d'Ontario. L'établissement principal de Software Online se trouve au 113 Macdonell Street, Guelph (Ontario) N1H 2Z7.

Software Online, un des premiers détaillants en ligne de produits informatiques au Canada, exploite un magasin électronique. À l'heure actuelle, Software Online offre une gamme variée de produits logiciels et matériels de marque et vend principalement à des petites entreprises et sur les marchés de la bureautique professionnelle et personnelle. Comme elle est un revendeur pour des distributeurs nationaux, Software Online est en mesure d'offrir ses produits à des prix concurrentiels en raison de frais généraux relativement peu élevés. À l'heure actuelle, Software Online vend uniquement au Canada et réfère la majorité de ses visiteurs qui proviennent des États-Unis à un site Web affilié aux États-Unis.

La direction de Hip s'attend à ce que plusieurs des personnes visitant le site Web GamesMania seront reliées par liens hypertextes au site de vente au détail électronique de Software Online car il est prévu que les produits de Software Online seront mentionnés sur le site Web GamesMania et on s'attend à ce que

Softtek, SJS, Phoenix et Microplay augmentent les capacités d'achat, d'exécution des commandes et de mise en marché croisées de Software Online, et ce, autant sur le marché canadien qu'américain.

Jon Dearden, en tant que président, est responsable de la direction de l'exploitation de Software Online.

Convention d'achat relative à Software Online

Aux termes d'une convention d'achat d'actions (la «convention d'achat relative à Software Online») intervenue en date du 22 octobre 1999 entre la société Hip remplacée, Jon Dearden, Bruce Daccord et Software Online, la société Hip remplacée s'est engagée à acheter la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Software Online moyennant un prix d'acquisition global de 1 125 000 \$, lequel prix a été acquitté au moyen d'un versement en espèces de 450 000 \$ et de l'émission de 900 000 actions ordinaires dans le capital-actions de la société Hip remplacée, dont la valeur attribuée était de 0,75 \$ l'action. L'opération visée par la convention d'achat relative à Software Online a été réalisée le 9 décembre 1999.

Operational Excellence Inc.

Généralités

OperEx a été constituée en société le 10 février 1999 sous le régime des lois de la province d'Ontario. L'établissement principal de OperEx se trouve au 364 Richmond Street West, 3^e étage, Toronto (Ontario) M5V 1X6.

OperEx est un prestataire de solutions et de services pour le commerce électronique. La principale activité commerciale de OperEx consiste en la prestation de solutions de commerce électronique numériques et de services de mise en place et de consultation en matière de technologie de l'information, tels que la conception Web et l'hébergement, la gestion des infrastructures, les conseils à l'égard des systèmes, la conception et l'implantation des réseaux, les services des fournisseurs de service Internet («FSI») et les services de mise en marché intégrés. OperEx offre des solutions et des services basés sur des technologies numériques, ainsi que des logiciels et du matériel informatique pour multimédia et Internet en vue d'améliorer les communications entre les entreprises et leurs clients. Les clients de OperEx se recrutent principalement parmi les détaillants de produits et services qui cherchent à améliorer les communications avec leurs clients et leurs associés commerciaux dans le but de faciliter les échanges commerciaux.

Les clients d'OperEx comprennent des clients oeuvrant dans les secteurs de la technologie et des finances, dont Bell ExpressVu, Deutsche Bank, Philips Consumer Electronics, The Ontario Jockey Club, The Globe and Mail, Novell Canada et Jonic International Inc.

OperEx a été acquise par Hip pour fournir la technologie et les éléments de conception créative requise pour intégrer les entreprises Hip.

Ephram Chaplick, en tant que président, est responsable de la direction de l'exploitation de OperEx.

Convention d'achat relative à OperEx

Aux termes d'une convention d'achat d'actions la («convention d'achat relative à OperEx») intervenue en date du 1^{er} novembre 1999 entre la société Hip remplacée, OperEx, Ephram Chaplick, Morey Chaplick, Sal Riina, Jeff Laughlin, Michael O'Connor, Nicole Wiseman, Anthony Garofalo et Michael Wilson, la société Hip remplacée s'est engagée à acheter la totalité des actions ordinaires émises et en

circulation de OperEx moyennant un prix d'acquisition global de 2025 000 millions \$, lequel prix a été acquitté au moyen d'un versement en espèces de 600 000 \$ et de l'émission de 1,9 million d'actions ordinaires dans le capital-actions de la société Hip remplacée, dont la valeur attribuée était de 0,75 \$ l'action. L'opération visée par la convention d'achat relative à OperEx a été réalisée le 9 décembre 1999. Voir la rubrique « Intérêt des initiés dans des opérations importantes ».

Microplay Entertainment & Video Centres Inc.

Généralités

Microplay a été constituée en société le 10 décembre 1998 sous le régime des lois de la province d'Ontario. L'établissement principal de Microplay se trouve au 99 Ingram Drive, Toronto (Ontario) M6M 2L7.

Microplay, un concédant de licences pour des magasins de vente au détail pour des jeux vidéo et des logiciels de divertissement pour PC, exploite des activités tant au Canada qu'aux États-Unis. Le concept de la vente au détail de Microplay est basé sur une bonne connaissance des produits, plusieurs années d'expérience au sein de l'industrie et une stratégie de merchandising qui comprend l'achat de nouveaux jeux et des jeux d'occasion, la location de jeux, ainsi que l'échange de jeux déjà utilisés. Les achats directs auprès d'importants fournisseurs comme Nintendo, de même que le pouvoir d'achat regroupé des concessionnaires de Microplay, sont des facteurs qui permettent aux propriétaires de magasins de Microplay de concurrencer dans le domaine des jeux vidéo.

Les concessionnaires de Microplay ont accès à une exploitation clé en main qui comprend la formation sur le terrain, un capital d'exploitation et l'accès aux ressources de soutien de Microplay. Microplay fournit, entre autres, un service de soutien téléphonique, un service de connaissances et de renseignements sur les produits, des services de crédit et de comptabilité, des services de publicité et de mise en marché ainsi que de l'aide pour l'approvisionnement de nouveaux produits.

À l'heure actuelle, Microplay a accordé des licences pour 67 magasins au Canada situés dans les juridictions suivantes : 35 en Ontario, 10 au Québec, huit dans les Maritimes, sept dans les Prairies et sept dans l'Ouest Canadien. Aux États-Unis, Microplay a accordé des licences pour 10 magasins situés dans les états suivants : trois en Pennsylvanie, deux à New York, deux en Alaska, deux au Texas et un au Delaware. Microplay entend poursuivre de façon dynamique l'expansion de ses magasins Microplay au Canada et aux États-Unis.

Hip a récemment constitué en société deux filiales en propriété exclusive dans le but d'augmenter les activités de Microplay. Le 25 février 2000, Hip a constitué en société Microplay.com sous le régime des lois de la province d'Ontario dans le but de poursuivre une stratégie en matière de vente au détail électronique portant sur les produits de Microplay. L'exploitation active de Microplay.com vient à peine de débuter, soit vers le 2 juin 2000. La direction de la Société s'attend à ce que plusieurs des personnes visitant le site Web GamesMania seront reliées par liens hypertextes à Microplay.com car les produits de Microplay.com seront mentionnés sur le site Web GamesMania.

De plus, Hip a constitué en société 1418588 le 19 mai 2000 sous le régime des lois de la province d'Ontario. 1418588 est exploitée sous la dénomination de Microplay Distribution. Microplay Distribution a été créée afin de consolider le pouvoir d'achat des magasins licenciés de Microplay afin de pouvoir tirer partie des rabais sur les volumes, de la protection des prix des fabricants et des meilleures modalités de paiement relativement à l'achat de nouveaux produits.

Carmine Marando, en tant que vice-président de l'exploitation, est responsable de la direction de l'exploitation de Microplay.

Convention d'achat relative à Microplay

Aux termes d'une convention d'achat d'actions (la « convention d'achat relative à Microplay ») intervenue en date du 29 novembre 1999 entre la société Hip remplacée, Geoffrey Risen, Sandra Risen et Microplay, la société Hip remplacée s'est engagée à acheter la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Microplay moyennant un prix d'acquisition global de 2 800 000 \$, lequel prix a été acquitté entièrement en espèces. L'opération visée par la convention d'achat relative à Microplay a été réalisée le 9 décembre 1999.

Softek International Inc.

Généralités

Softek a été constituée en société le 8 décembre 1993 sous le régime des lois de la province d'Ontario sous la dénomination numérique 1047505 Ontario Ltd. Softek a adopté sa présente dénomination sociale au moyen de statuts constitutifs en date du 20 novembre 1996. L'établissement principal de Softek se trouve au 257 Monteith Street, Stratford (Ontario) N5A 2P6.

Softek est un distributeur de logiciels de divertissement principalement pour PC ainsi que de jeux vidéo pour Sony PlayStation, Nintendo 64 et Sega Dreamcast. En effectuant des achats de quantités auprès de plusieurs sources à travers le monde, Softek est capable d'offrir à ses clients des prix intéressants. La base de clients de Softek comprend principalement des distributeurs de taille moyenne et large, dont des sociétés ouvertes, ainsi que des petits magasins canadiens indépendants et des détaillants nationaux incluant Costco, Radio Shack et Pegasus Wholesale Distribution Inc., une filiale de Chapters Inc. Softek achète des produits directement auprès des fabricants tels que Activision, Interplay, Lucas Arts et Disney Interactive. En plus d'offrir aux fabricants une distribution canadienne, Softek leur permet d'avoir une distribution territoriale internationale et des services logistiques de tiers au Canada.

Peter Young, en tant que président, et Barry Hatcher, en tant que vice-président directeur, sont responsables de la direction de l'exploitation de Softek.

Convention d'achat relative à Softek

Aux termes d'une convention d'achat d'actions (la « convention d'achat relative à Softek ») intervenue en date du 25 octobre 1999 entre la société Hip remplacée, Barry Hatcher, Peter Young, Cindy Hesse et Softek, la société Hip remplacée s'est engagée à acheter la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Softek moyennant un prix d'acquisition global de 2 218 750 \$, lequel prix a été acquitté au moyen d'un versement en espèces de 1 000 000 \$ et de l'émission de 1 625 000 actions ordinaires dans le capital-actions de la société Hip remplacée, dont la valeur attribuée était de 0,75 \$ l'action. L'opération visée par la convention d'achat relative à Softek a été réalisée le 9 décembre 1999.

Gameworld Inc.

Généralités

Gameworld Inc. (« Gameworld ») a été prorogée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 26 octobre 1999 par suite de la fusion de 1171781 Ontario Inc. (exerçant des activités sous la dénomination sociale de Gameworld) et de Pro-Motion Entertainment Ltd. L'établissement principal de

Gameworld se trouve au 99 Ingram Drive, Toronto (Ontario) M6M 2L7. Toute mention de Gameworld aux présentes comprend les deux sociétés remplacées qui sont mentionnées ci-dessus.

Gameworld exploite, sur une base de partage des bénéfices, plus de 120 salles de jeux vidéo payants situés dans des salles de cinéma, des salons de quilles et des collèges communautaires. La majeure partie des activités de Gameworld sont menées au Canada dans les salles de cinéma de Cineplex Odeon, de Famous Players' et de AMC. Gameworld a récemment ouvert ses propres centres de divertissement dans les lieux touristiques des chutes Niagara et de Wasaga Beach, et dans sur un site d'essai dans un magasin Wal-Mart à Brampton, Ontario.

Avec prise d'effet au 19 juin 2000, Hip a augmenté les activités exercées par Gameworld en faisant l'acquisition de la totalité des équipements et des appareils de jeu payants appartenant à 1114054 Ontario Inc. (le «Wasaga Beach Arcade») en contrepartie de l'émission en faveur de 1114054 Ontario Inc. de 50 000 actions ordinaires évaluées à 2,12 \$ l'action (compte tenu de la protection des cours à la suite d'une demande faite par Hip à la BT le 23 mai 2000, laquelle protection a été accordée par la BT le 26 mai 2000) et de 50 000 bons de souscription à l'achat d'actions ordinaires, chaque bon de souscription pouvant être exercé contre l'achat d'une action ordinaire à raison de 2,12 \$ en tout temps avant 17 h (heure de Toronto) le 19 juin 2003.

Ted Csontos, en tant que président, et Mark Enchin, en tant que chef de l'exploitation, sont responsables de la direction de l'exploitation de Gameworld.

Convention d'achat relative à Gameworld

Aux termes d'une convention d'achat d'actions (la «convention d'achat relative à Gameworld») intervenue en date du 22 novembre 1999 entre la société Hip remplacée, Tonycos Investments Limited, Adam Lauren Holdings Inc., Tibor Csontos, Mark Enchin et Gameworld, la société Hip remplacée s'est engagée à acheter la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Gameworld moyennant un prix d'acquisition global de 4700 000 \$, lequel prix a été acquitté au moyen d'un versement en espèces de 2000 000 \$ et de l'émission de 3600 000 actions ordinaires dans le capital-actions de la société Hip remplacée, dont la valeur attribuée était de 0,75 \$ l'action. L'opération visée par la convention d'achat d'actions relative à Gameworld a été réalisée le 9 décembre 1999.

ACQUISITIONS RÉCENTES

SJS Group Ltd.

Généralités

SJS, une société canadienne, a été créée le 2 novembre 1999 à la suite de la fusion de S.J.S. National Ltd. et de 2820510 Canada Inc. L'établissement principal de SJS se trouve au 4330, rue Cousens, Ville St-Laurent (Québec) H4S 1XY.

Avant son acquisition par Hip en mars 2000, SJS était l'un des plus importants distributeurs canadiens détenus par des intérêts privés oeuvrant dans le domaine des jeux vidéo et du matériel informatique connexe. SJS est un des principaux distributeurs canadiens pour plusieurs importants fabricants de jeux vidéo sous licence, dont Nintendo, Sega, Sony PlayStation et Electronic Arts. SJS a conclu des ententes d'exécution de commandes et de logistique avec des détaillants indépendants et des détaillants d'envergure nationale à travers le Canada, dont Future Shop, Costco, Wall-Mart et Zellers. SJS exploite des installations de distribution à Edmonton, à Toronto et à Montréal.

Sanjay Singh, en tant que chef de l'exploitation, Stan Samole, en tant que président, et Jack Lamba, en tant que chef de la direction, sont responsables de la direction de l'exploitation de SJS.

Convention d'achat relative à SJS

Aux termes d'une convention d'achat d'actions (la « convention d'achat relative à SJS ») intervenue en date du 24 mars 2000 entre Hip, SJS, 3522326 Canada Inc., Am'iel Holdings Inc., 2639-2407 Québec Inc., la fiducie de la famille Stanley Samole, la fiducie de la famille Lamba, la fiducie de la famille Singh, Preet (Sanjay) Singh et Davinder Lamba, Hip s'est engagée à acheter la totalité des actions émises et en circulation de SJS moyennant le paiement d'un prix d'acquisition de 7 984 690 \$ (incluant les dépenses légales et comptables associées à une telle transaction d'un montant approximatif de 85 037 \$) et l'émission de 3 000 000 d'actions ordinaires ayant une juste valeur marchande d'environ 3 017 550 \$ et 6 500 000 actions privilégiées de série A ayant une juste valeur marchande d'environ 4 250 000 \$. Chaque action privilégiée de série A est convertible en une action ordinaire de Hip pour chaque tranche de 2,00 \$ de revenu avant impôt de SJS en sus de 4 000 000 \$ au cours de chacun des quatre prochains exercices (sous réserve d'un maximum de 6 500 000 actions ordinaires de Hip).

Principales informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été extraites des états financiers de SJS pour la période de sept mois terminée le 31 janvier 2000 et pour 2820510 Canada Inc., pour les exercices terminés les 30 juin 1997, 1998 et 1999 respectivement et devraient être lues à la lumière de ces états financiers et des notes s'y rapportant.

	Période de sept mois terminée le 31 juin 2000 (vérifiés)	Exercices terminés le 30 juin		
		1999 (vérifiés)	1998 (vérifiés)	1997 (vérifiés)
Données concernant le bilan				
Actif à court terme	16 894 587 \$	11 189 251 \$	5 535 980 \$	1 805 328 \$
Actif immobilisé	384 260 \$	200 177 \$	115 472 \$	64 064 \$
Total de l'actif	17 414 276 \$	11 472 357 \$	5 651 452 \$	1 869 392 \$
Passif à court terme	12 775 151 \$	9 050 572 \$	4 316 157 \$	1 094 641 \$
Total du passif	12 775 151 \$	9 204 395 \$	4 390 126 \$	1 172 847 \$
Avoir des actionnaires	4 639 125 \$	2 267 962 \$	1 261 326 \$	696 545 \$
Données concernant l'état des résultats				
Ventes	55 108 935 \$	94 462 952 \$	39 775 142 \$	11 656 639 \$
Coût des ventes	48 681 412 \$	88 333 796 \$	37 417 283 \$	10 512 694 \$
Bénéfice brut	6 427 525 \$	6 129 156 \$	2 357 859 \$	1 143 945 \$
Dépenses	3 114 560 \$	3 414 201 \$	1 532 743 \$	967 882 \$
Revenu avant les impôts sur le revenu	3 312 965 \$	2 714 955 \$	825 116 \$	176 063 \$
Impôt sur le revenu (ou provision à cette fin)	1 257 067 \$	1 028 519 \$	260 335 \$	36 258 \$
Revenu net	2 055 898 \$	1 686 436 \$	564 781 \$	139 805 \$

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

L'analyse qui suit est présentée entièrement sous réserve des états financiers de SJS et des notes s'y rapportant, lesquels documents ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et cette analyse devrait être lue à la lumière de ces documents.

Aperçu général

Avant son acquisition par Hip le 24 mars 2000, SJS était l'un des principaux distributeurs canadiens pour plusieurs importants fabricants de jeux vidéo sous licence, dont Nintendo, Sega, Sony PlayStation et Electronic Arts.

Exercice terminé le 30 juin 1998 comparativement à l'exercice terminé le 30 juin 1997

Les revenus pour l'exercice terminé le 30 juin 1998 ont augmenté de 28 118 503 \$, soit 241 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation des revenus au cours de la période précédente était principalement attribuable à la gamme de produits plus vastes de SJS et à son entrée sur le marché du matériel relié aux jeux vidéo. Le coût des produits a augmenté de 26 904 589 \$ ou 255,9 %, comparativement aux coûts des produits pour l'exercice précédent. Cette augmentation des coûts était attribuable à l'augmentation du volume des produits achetés à des fournisseurs et à l'augmentation des frais de ventes généraux et administratifs engagé afin de soutenir les ventes croissantes. Le bénéfice brut pour l'exercice a augmenté de 1213 914 \$, soit 106 % par rapport à l'exercice précédent en raison du chiffre d'affaires plus élevé. Le bénéfice net pour l'exercice terminé le 30 juin 1998 a augmenté de 424 976 \$, soit 304 % par rapport au bénéfice net pour l'exercice précédent.

Exercice terminé le 30 juin 1999 comparativement à l'exercice terminé le 30 juin 1998

Les revenus pour l'exercice terminé le 30 juin 1999 ont augmenté de 54 687 810 \$, soit 137 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation des revenus au cours de la période précédente était principalement attribuable au début des ventes des produits PlayStation de Sony et à la conclusion de la conventions de vente par SJS avec des détaillants nationaux tels que Future Shop, Costco et Zellers. Le coût des produits a augmenté de 50 916 513 \$, ou 136 %, comparativement à l'exercice précédent. Ces coûts étaient attribuables notamment au déménagement de SJS dans un siège social et dans des installations de distribution plus grands à Montréal, à l'ouverture d'une installation de distribution à Toronto et à l'augmentation des frais de vente généraux et administratifs associés aux ventes croissantes. Le bénéfice brut pour l'exercice a augmenté de 3 771 297 \$, soit 160 % par rapport à l'exercice précédent en raison du chiffre d'affaires plus élevé. Le bénéfice net pour l'exercice terminé le 30 juin 1999 a augmenté de 1 121 655, soit 199 % par rapport au bénéfice net pour l'exercice précédent.

Période de sept mois terminée le 31 janvier 2000

Les revenus pour la période de sept mois terminée le 31 janvier 2000 s'élevaient à 55 108 935 \$, dégagant un bénéfice net après la provision pour les impôts sur le revenu de 2 055 898 \$ pour la période de sept mois.

Liquidité

SJS a financé son exploitation principalement grâce aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, aux emprunts et aux avances consentis par des actionnaires et à une facilité de crédit de 18,5 millions \$ consentie par Banque HSBC Canada. En date des présentes, SJS n'a contracté aucune dette envers

Banque HSBC Canada dans le cadre de sa facilité de crédit. À la clôture de l'acquisition de SJS, Hip a avancé à SJS une somme de 2 739 472 \$ à SJS pour les fins du fonds de roulement.

PC At Home Entertainment, Corp.

Généralités

PC@Home a été constituée en société le 3 juin 1999 sous le régime des lois de l'État de la Floride. L'établissement principal de PC@Home se trouve au 3563 NW 82 Avenue, Miami (Floride) 33122, É.-U.

PC@Home distribue des produits multimédias et des CD-ROM en Amérique latine, aux Antilles et sur le marché hispanophone aux États-Unis. Comme elle exerce ses activités à l'extérieur de Miami, Floride, PC@Home a des affiliés dans la plupart des pays sud-américains qui offrent des produits portant la marque PC@Home. De l'avis de PC@Home, l'aspect jeunesse de ces marchés lui offre un débouché potentiel important pour des logiciels pédagogiques et de divertissement.

PC@Home est le distributeur exclusif de certaines gammes de produits en espagnol réalisées par des entreprises comme Eidos Interactive, Blizzard, Sierra Studios, Knowledge Adventure, Davidson, Syracuse Language Studios et Havas pour le marché hispanophone aux États-Unis et en Amérique latine. De plus, PC@Home est l'un des principaux fournisseurs de logiciels en espagnol et en anglais pour fiera.com. PC@Home distribue ses produits à des clients comme Sam's Club, Wall-Mart, The Electronics Boutique, Brandsmart, Toys «R» Us, Fallabela, Carrefour et Ripley. PC@Home fournit également des logiciels qui font l'objet de comptes rendus à l'émission «Vidéo @ Linea», une émission de télévision en espagnol à grand auditoire qui est commanditée par The Discovery Channel et où l'on présente des comptes rendus des logiciels et des produits connexes.

Carlos Figueroa, en tant que directeur général, et Vidal Santos, en tant que directeur de la mise en marché internationale, sont responsables de la direction de l'exploitation de PC@Home.

Convention d'achat relative à PC@Home

Aux termes d'une convention d'achat d'actions (la « convention d'achat relative à PC@Home ») intervenue en date du 31 mars 2000 entre Hip, PC@Home, Carlos D. Figueroa et Vidal Santos, Hip a fait l'acquisition de 51 % des actions émises et en circulation dans le capital-actions de PC@Home en contrepartie d'un versement de 10 \$ US et d'une entente visant la prestation d'une assistance financière continue sous forme de prêts consentis par les actionnaires. Au 31 mars 2000, un montant correspondant à 300 000 \$ US avait été avancé par Hip à PC@Home pour les fins du fonds de roulement et, en date du 17 mai 2000, un montant de 50 000 \$ US avait été remboursé à l'égard de cette avance.

Dans le cadre de la clôture de l'opération visée par la convention d'achat relative à PC@Home, Hip a conclu une convention entre actionnaires (la « convention entre actionnaires de PC@Home ») relativement à la direction et à l'exploitation de PC@Home. Entre autres, la convention entre actionnaires de PC@Home limite le transfert de toute action dans le capital-actions de PC@Home et accorde aux parties un droit de premier refus relativement à toute disposition projetée d'actions dans le capital-actions de PC@Home. Aux termes de la convention entre actionnaires de PC@Home, Hip détient également une option d'achat (l'« option d'achat ») visant les actions de PC@Home détenues par MM. Figueroa et Santos, laquelle option peut être levée par Hip en tout temps avant le 1^{er} juin 2001, lui permettant d'acheter les actions des personnes précitées à un prix (le « prix de levée de l'option ») totalisant 1 500 000 \$ et, après le 1^{er} juin 2001, à un prix qui sera établi entre les parties. Conformément à la convention entre actionnaires de PC@Home, Hip peut choisir, relativement au prix de levée de l'option, de recevoir un versement minimal en espèces de 500 000 \$ et le solde au moyen de l'émission et de la

livraison en faveur de Hip du nombre d'actions ordinaires qui correspond à ce solde, compte tenu du cours boursier moyen pondéré des actions de la Société sur la BT pendant une période de 20 jours de bourse se terminant le cinquième jour ouvrable avant la levée de l'option d'achat.

Phoenix Home Entertainment Inc.

Généralités

Phoenix, une société ontarienne privée, a été constituée par statuts constitutifs le 2 mars 1999. Les principaux bureaux de Phoenix sont situés au 1745 Bonhill Road, Units 1 & 2, Mississauga (Ontario) L5T 1C1.

Phoenix est un distributeur national de jeux vidéo, notamment de matériel, de logiciels et d'accessoires connexes. Aux termes d'une convention de distribution intervenue en date du 1^{er} mai 1999, Phoenix est devenue un des principaux distributeurs de produits PlayStation de Sony au Canada pour des comptes autorisés choisis. Les clients de Phoenix incluent Zellers, Blockbuster et divers autres détaillants indépendants et plus petits.

La gestion opérationnelle de Phoenix est prise en charge par Todd Pretty.

Convention d'achat relative à Phoenix

Aux termes d'une convention d'achat d'actions intervenue en date du 30 juin 2000 (la « convention d'achat relative à Phoenix ») entre Hip, Phoenix, 1358167 Ontario Limited, Ronald Capponi et Todd Pretty, Hip a acheté la totalité des actions émises et en circulation de Phoenix moyennant un prix d'achat total de 5 000 000 \$ payable au moyen de l'émission de 2 500 000 actions ordinaires évaluées à 2\$ l'action. En outre, à la clôture, le seul actionnaire de Phoenix, 1358167 Ontario Limited, a reçu 600 000 bons de souscription Phoenix lui permettant d'acheter 600 000 actions ordinaires à un prix d'exercice de 3\$ l'action ordinaire, lequel bon de souscription peut être exercé en tout temps jusqu'au 31 décembre 2001.

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de Phoenix

L'analyse qui suit est présentée entièrement sous réserve des états financiers de Phoenix et des notes s'y rapportant, lesquels documents ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et elle devrait être lue de concert avec ces documents.

Aperçu général

Avant son acquisition par Hip le 30 juin 2000, Phoenix était une société privée impliquée dans des activités de distribution de jeux vidéo, notamment du matériel, des logiciels et des accessoires connexes. Même si Phoenix a été constituée en société le 2 mars 1999, elle n'a exercé aucune activité avant le 1^{er} juin 1999.

Exercice terminé le 31 mai 2000

Les revenus pour l'exercice terminé le 31 mai 2000 se sont établis à 49 574 004 \$ et 36 018 507 \$ ou 72,6 % de ces revenus étaient attribuables à un seul client de Phoenix, soit The Bayshire Group Ltd. Le coût des produits vendus (attribuables à l'achat de produits aux fins de revente) pour la même période s'est élevé à 45 866 769 \$, ce qui a permis d'obtenir une marge de profit brute pour l'exercice terminé le 31 mai 2000 de 3 707 235 \$. Les dépenses pour la période de douze mois terminée le 31 mai 2000 ont atteint 1 621 760 \$, générant un revenu d'exploitation de 2 085 475 \$ avant le paiement d'une prime de gestion

de 2 064 000 \$ et d'une provision pour impôts de 3 755 \$. Parmi les 1 621 760 \$ de dépenses engagées pour la période, environ 62 %, ou 1 012 413 \$, était relié aux frais généraux et administratifs. Après le paiement de cette prime de gestion et de la provision pour les impôts sur le revenu, le revenu net pour la période de douze mois terminée le 31 mai 2000 s'est établi à 17 720 \$.

Liquidités

Phoenix a financé son exploitation depuis sa constitution en société principalement grâce aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, aux avances consenties par des actionnaires (qui ont maintenant été intégralement remboursés) et à une facilité de crédit de 5 millions \$ consentie par Banque HSBC Canada. À la clôture de l'acquisition de Phoenix qui a eu lieu le 30 juin 2000, Hip a garanti, pour le compte de Phoenix, une facilité de crédit de 1 million \$ accordée par Banque HSBC Canada en vue de remplacer la facilité de crédit de 5 millions \$ existante de Phoenix. La facilité de crédit de 1 million \$ est garantie par, notamment, les éléments d'actif de Phoenix et une garantie de 1 million \$ donnée par SJS. En date des présentes, Phoenix n'a contracté aucune dette envers Banque HSBC Canada dans le cadre de la facilité de crédit.

ACQUISITION EN INSTANCE

Elecplay.com Productions Inc.

Aux termes d'une lettre d'intention (la « lettre d'intention Elecplay ») datée du 12 juillet 2000, Hip a convenu, sous réserve, entres autres, de la conclusion d'une convention d'achat définitive et de l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires, de faire l'acquisition, à distance, de la totalité des actions de la société privée constituée au Yukon, Elecplay.com Productions Inc. (« Elecplay »). La lettre d'intention Elecplay constitue une lettre d'intention et n'engage pas les parties à conclure la transaction. Elecplay, dont l'exploitation se fait à Vancouver, produit des programmes télévisés, radiophoniques et internet au sujet des jeux vidéo et de l'industrie des jeux vidéo. Le prix d'achat proposé pour Elecplay devrait équivaloir au total i) un paiement en espèces de 3 000 000 \$ et ii) de l'émission d'un nombre d'actions ordinaires équivalant à 3,3 fois le bénéfice avant impôt et amortissement (BAIA) réel de Elecplay pour la période de douze mois suivant la date de clôture de cette opération divisé par 2,15 \$. Il est prévu qu'un maximum de 1 534 883 actions ordinaires pourront être émises en rapport avec l'acquisition proposée d'Elecplay par Hip. Il est également prévu que les actions ordinaires émises par Hip en contrepartie de l'acquisition d'Elecplay ne seront pas sujettes à des restrictions touchant leur revente, et ce, aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

La clôture de la lettre d'intention Elecplay est conditionnelle à ce que Orca Bay Capital Corp. (« Orca Bay »), l'actionnaire de contrôle indirect de Elecplay, acquiert au moment de cette clôture une participation minoritaire de 15 % dans la filiale d'exploitation de Hip, OperEx. Le prix d'achat pour la participation de 15 % sera de 3 000 000 \$ en espèces. En outre, à la clôture de l'opération OperEx, Orca Bay devra fournir un montant d'environ 175 000 \$ à titre de prêt consenti par un actionnaire à OperEx.

La BT a donné son approbation conditionnelle relativement aux opérations envisagées dans la lettre d'intention Elecplay sous réserve de recevoir la documentation dans le cours normal des activités dans les (5) cinq jours suivants la clôture. Les opérations envisagées dans la lettre d'intention Elecplay devraient clôturer le ou vers le 31 juillet 2000.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SÉLECTIONNÉES

Le tableau qui suit présente, pour les périodes indiquées, des informations financières consolidées sélectionnées relatives à la Société, qui sont extraites des états financiers et des notes afférentes à ces états financiers, compris dans le présent prospectus, et qui doivent être lues de pair avec ces états et notes.

	Trois mois terminés Le 31 mars 2000 (non vérifiés)	Période allant de la constitution de Hip Précédent (13 juillet 1999) au 31 décembre 1999 (vérifiés)
Données de l'état des résultats		
Chiffre d'affaires	10 289 300 \$	2 947 183 \$
Coût des marchandises vendues	7 985 491 \$	2 408 985 \$
Frais d'exploitation	1 852 103 \$	520 645 \$
Bénéfice net (Perte nette)	132 413 \$	(19 130) \$
Données du bilan		
Encaisse et placements à court terme	6 099 759 \$	7 061 056 \$
Fonds de roulement	9 487 713 \$	6 932 340 \$
Actif total	60 268 854 \$	32 345 530 \$
Dette bancaire	Néant \$	Néant \$
Capital-actions	39 082 001 \$	22 084 569 \$
Bénéfices non répartis (Déficit)	113 283 \$	(19 130) \$

ÉTATS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS

Sont joints au présent prospectus les états financiers sélectionnés suivants :

1. États financiers consolidés vérifiés de Hip Précédent au 31 décembre 1999 et pour la période allant de la constitution (13 juillet 1999) au 31 décembre 1999.
2. États financiers intermédiaires consolidés non vérifiés de Hip pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2000.
3. États financiers non vérifiés de S.J.S. National Ltd. (société remplacée dans le cadre du regroupement de SJS) pour la période de douze mois terminée le 30 septembre 1999.
4. États financiers vérifiés de 2820510 Canada Inc. (société remplacée dans le cadre du regroupement de SJS) pour les exercices terminés les 30 juin 1997, 1998 et 1999, respectivement.
5. États financiers consolidés vérifiés de SJS pour la période de sept mois terminée le 31 janvier 2000.
6. États financiers non vérifiés de Softek pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 1999.
7. États financiers non vérifiés de SJS pour la Période du 2 novembre 1999 au 24 mars 2000.
8. Bilan vérifié de Softek au 8 décembre 1999.
9. Bilan vérifié de Gameworld au 8 décembre 1999.

10. Rapport sur la compilation des états financiers pro forma non vérifiés de Hip pour la période allant du 9 décembre 1999 au 31 mars 2000. Ces états financiers pro forma comprennent quatre colonnes d'informations financières. La colonne 1 présente l'état des résultats vérifiés consolidés de Hip pour la période allant du 13 juillet 1999 au 31 décembre 1999, la colonne 2 présente l'état des résultats intermédiaires non vérifiés de Hip pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2000 et la colonne 3 présente l'état des résultats d'exploitation non vérifiés de SJS pour la période allant du 2 novembre 1999 au 24 mars 2000. L'état financier consolidé pro forma non vérifié comporte une quatrième colonne dont sont soustraits les opérations de SJS pour la période du 2 novembre 1999 au 30 novembre 1999.
11. États financiers vérifiés de Phoenix pour la période de douze mois terminée le 31 mai 2000.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

L'analyse qui suit, faite par la direction, doit être lue de pair avec les états financiers consolidés de la Société et les notes afférentes à ces états financiers compris dans le présent prospectus et de pair avec la rubrique «Facteurs de risque».

Profil

Hip résulte du regroupement (le «regroupement»), exécuté le 10 décembre 1999, de la société Hip remplacée, société fermée d'Ontario, et de ASI (antérieurement «Arizuma Silver Inc.»), société ouverte inactive. Le regroupement a été comptabilisé comme une prise de contrôle inversée et, en conséquence, les résultats de Hip ont été inclus avec ceux de la société Hip remplacée à compter de la date du regroupement. Voir également la rubrique «La Société».

Hip exerce ses activités commerciales par l'entremise de ses neuf filiales d'exploitation en propriété exclusive, soit GamesMania, Software OnLine, OperEx, Microplay, Microplay.com, 1418588, Softek, SJS et Gameworld, et de sa filiale à 51 %, PC@Home. Hip est une entreprise pleinement intégrée qui fait le commerce électronique et la vente au détail traditionnelle de jeux pour PC et de jeux vidéo ayant une marque nominative. Voir les rubriques «Activités de la Société», «Description des entreprises Hip» et «Acquisitions récentes».

Résultats d'exploitation

Période allant de la date de constitution de la société Hip remplacé (13 juillet 1999) au 31 décembre 1999

Au cours de la période allant de la date de constitution de la société Hip remplacée, soit le 13 juillet 1999, jusqu'à la date d'achèvement du regroupement, soit le 10 décembre 1999, la société Hip remplacée n'a pas eu de produits, et elle a engagé des charges d'environ 34 000 \$ en rapport avec le regroupement. Le chiffre d'affaires de la période de trois semaines suivant la date du regroupement, soit du 10 décembre 1999 au 31 décembre 1999 a été de 2 947 183 \$ et les frais d'exploitation de la période de trois semaines terminée le 31 décembre 1999 ont été de 520 645 \$. La période terminée le 31 décembre 1999 a dégagé une perte nette de 19 130 \$ avant un coût de restructuration ponctuel de 300 000 \$. En vertu de la convention de regroupement des entreprises, Hip a, effectivement, acquis les actifs nets de ASI à la juste valeur marchande. Les actifs nets de ASI incluaient la valeur attribuable à ASI à titre d'émetteur assujéti dans la province d'Ontario. Au terme du regroupement, un montant de 300 000 \$ a été ajouté

à l'écart d'acquisition conformément aux conventions comptables pertinentes.

Période de trois mois terminée le 31 mars 2000

Le chiffre d'affaires de la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, soit le premier trimestre d'exploitation complet de Hip, a été de 10 289 300 \$. Le coût des marchandises vendues de la période terminée à cette date a été de 7 985 491 \$, dégagant pour cette période de trois mois un bénéfice brut de 2 303 809 \$. La plus grande partie des coûts engagés pour cette période concernaient le coût d'acquisition de logiciels de jeux vidéo et de matériels connexes destinés à la revente. Les frais d'exploitation ont été de 1 852 103 \$ pour la période de trois mois, ce qui a laissé, pour cette période de trois mois, un bénéfice net, après dotation à l'amortissement de 500 551 \$ et charge d'impôts de 71 366 \$, de 132 413 \$. Sur les 1 852 103 \$ de charges d'exploitation engagées au cours de la période, 868 454 \$ consistaient en des honoraires de gestion et de consultation et des salaires et charges sociales payés aux personnes employées, ou recrutées par contrat, par Hip et les sociétés du groupe Hip. Les frais généraux et administratifs de la période de trois mois ont été de 503 895\$. Sont compris dans les chiffres ci-dessus les résultats d'exploitation de PC@Home pour le trimestre complet et ceux de SJS pour la semaine du 25 mars au 31 mars 2000.

Liquidités et ressources en capital

Au 31 décembre 1999, Hip avait une encaisse et des placements à court terme totalisant environ 7,06 millions de dollars, et aucune dette bancaire. La situation de trésorerie de Hip, se chiffrant à 7,06 millions de dollars (au 31 décembre 1999), résultait principalement des fonds nets détenus par la société Hip remplacée, après que fut achevée le 9 décembre 1999 l'acquisition de GamesMania, Software Online, OperEx, Microplay, Softek et Gameworld, immédiatement avant le regroupement qui fut complété le 10 décembre 1999. La société Hip remplacée a acquis GamesMania, Software Online, OperEx, Microplay, Softek et Gameworld en versant un montant global de 7 550 000 \$ et en émettant 8 825 000 actions ordinaires. En vue du financement de l'acquisition de GamesMania, Software Online, OperEx, Microplay, Softek et Gameworld, la société Hip remplacée a procédé, le 9 décembre 1999, au placement privé de 16 094 000 de ses actions ordinaires, transaction dont elle a retiré un produit brut de 16 094 000 \$. IBK Capital Corp. («IBK») a agi comme placeur pour compte en rapport avec ce financement et a touché pour ce faire une commission au comptant de 1 358 460 \$. IBK a également reçu un bon de souscription lui permettant d'acquérir 1 509 400 actions ordinaires à un prix d'exercice de 1,50 \$ l'action, jusqu'au 9 décembre 2003; aucune fraction de ce bon de souscription n'avait été exercée en date de la présente.

Après la fin de l'exercice, soit le 24 mars 2000, Hip a procédé au placement privé de 2 850 800 bons de souscription spéciaux de catégorie A au prix de 2,67 \$ le bon de souscription spécial de catégorie A et de 940 000 bons de souscription spéciaux de catégorie B (les «bons de souscription spéciaux de catégorie B») au prix de 2,67 \$ le bon de souscription spécial de catégorie B, pour un produit net de 9 463 543 \$. Voir les rubriques «Détails du placement» et «Emploi du produit».

Le 14 avril 2000, Hip s'est portée garante d'une facilité de crédit d'exploitation de 4,9 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada, laquelle facilité est garantie par les actifs de Hip et des sociétés du groupe Hip. De plus, la filiale d'exploitation de Hip, SJS, bénéficie d'une facilité de crédit d'exploitation de 18,5 millions de dollars auprès de la Banque HSBC Canada, laquelle facilité est garantie par les actifs de SJS et un cautionnement de Hip tandis que la filiale d'exploitation de Hip, Phoenix, bénéficie auprès de la Banque HSBC Canada d'une facilité de crédit d'exploitation de un million de dollars qui est garantie par les actifs de Phoenix et un cautionnement de SJS.

CAPITAUX PERMANENTS CONSOLIDÉS

Le tableau qui suit et les notes qui l'accompagnent résument les capitaux permanents consolidés de Hip au 31 décembre 1999 et au 31 mai 2000, compte non tenu et compte tenu de l'émission des bons de souscription spéciaux de catégorie A.

	En circulation Au 31 décembre 1999 (vérifiés)	En circulation Au 31 mai 2000 (non vérifiés)	En circulation au 31 mai 2000 (compte tenu de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A) ⁽⁶⁾ (non vérifiés)
Passif à court terme			
Dette bancaire ⁽¹⁾	Néant	4 192 246 \$	4 192 246 \$
Tranche à court terme du contrat de location-acquisition	280 333 \$	280 333 \$	280 333 \$
Contrat de location-acquisition ⁽²⁾	504 277 \$	382 591 \$	382 591 \$
Avances des actionnaires ⁽³⁾	567 413 \$	547 935 \$ ⁽²⁾	547 935 \$
Intérêts minoritaires ⁽⁴⁾	<u>Néant</u>	<u>25 028 \$</u>	<u>25 028 \$</u>
Passif total	<u>1 352 023 \$</u>	<u>5 428 133 \$</u>	<u>5 428 133 \$</u>
Capitaux propres			
Actions ordinaires ⁽⁵⁾	22 084 569 \$	27 248 694 \$	34 860 330 \$ ⁽⁷⁾
(autorisées – nombre illimité)	(32 744 064 actions)	(36 800 443 actions)	(39 651 243 actions)
Actions privilégiées de série A	Néant	4 250 000 \$	4 250 000 \$
(autorisées – nombre illimité)	Néant	(6 500 000 actions)	(6 500 000 actions)
Bons de souscription spéciaux de catégorie A (autorisés – 3 790 800)	Néant	7 611 636 \$	Néant
	Néant	(2 850 800 bons de souscription spéciaux)	Néant
Déficit⁽⁸⁾	<u>(19 130) \$</u>	<u>(629 129) \$</u>	<u>(629 129) \$</u>
Capitaux propres totaux	<u>22 065 439 \$</u>	<u>38 481 201 \$</u>	<u>38 481 201 \$</u>
Capitaux permanents totaux	<u>23 417 462 \$</u>	<u>43 909 334 \$</u>	<u>43 909 334 \$</u>

- (1) La Société a une facilité de crédit d'exploitation de 4,9 millions de dollars auprès d'une banque à charte canadienne, laquelle facilité est garantie par les actifs et les entreprises de la Société et des sociétés du groupe Hip. De plus, SJS bénéficie d'une facilité de crédit d'exploitation de 18,5 millions de dollars auprès d'une banque à charte canadienne, laquelle facilité est garantie par les actifs de SJS et un cautionnement de Hip tandis que Phoenix bénéficie d'une facilité de crédit d'exploitation de un million de dollars auprès d'une banque à charte canadienne, laquelle facilité est garantie par les actifs de Phoenix et un cautionnement de SJS.
- (2) Voir la note 7 des états financiers consolidés vérifiés de Hip pour la période allant de la constitution (13 juillet 1999) au 31 décembre 1999.
- (3) Une tranche de 616 767 \$ de cette dette, au 31 décembre 1999, était due à Ted Csontos, président de Gameworld. Cette dette, qui ne porte pas intérêt, est remboursable en trois versements égaux les 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004. Une tranche de 598 557 \$ de la dette, au 31 mai 2000, était due à Ted Csontos.
- (4) Représentent des intérêts de 49 % dans PC@Home qui n'appartiennent pas à Hip.

- (5) Au 31 mai 2000, des options et des bons de souscription visant l'acquisition de 5 434 063 actions ordinaires étaient en circulation. Voir les rubriques «Options visant l'achat d'actions ordinaires» et «Bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires» ci-dessous.
- (6) Présuppose que ne sont pas exercés les bons de souscription de courtier sous-jacents aux bons de souscription de courtier spéciaux ni d'autres titres en circulation ou convertibles.
- (7) Après déduction de la commission des preneurs et des frais estimatifs attribuables à l'émission et à la vente par Hip des bons de souscription spéciaux de catégorie A, d'un montant d'environ 626 006 \$.
- (8) Le déficit est établi au 31 décembre 1999.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net du placement est évalué à environ 6985 630 \$, après déduction d'un montant d'environ 494 756 \$ relativement à la commission des preneurs fermes (la «commission des preneurs fermes») dans le cadre de l'émission et de la vente par Hip des bons de souscription spéciaux de catégorie A et d'un montant d'environ 131 250 \$ relativement aux frais estimatifs s'y rapportant. Un montant correspondant à 6 000 000 \$ du produit net tiré de l'émission et de la vente par Hip des bons de souscription spéciaux de catégorie A (le «placement») a été utilisé pour financer l'acquisition de SJS Group Ltd. («SJS»), un distributeur canadien de jeux vidéo et de matériel informatique connexe. Le solde du produit net tiré du placement sera utilisé pour les fins du fonds de roulement.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de Hip consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou valeur au pair et un nombre illimité d'actions privilégiées (les «actions privilégiées») pouvant être émises en série. À la fermeture des bureaux le 20 juillet 2000, avant de tenir compte de l'émission des actions ordinaires par suite de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A, il y avait 39 367 663 actions ordinaires et 6500 000 actions privilégiées de série A de Hip émises et en circulation. Voir également les rubriques «Options visant l'achat d'actions ordinaires» et «Bons de souscription à l'achat d'actions ordinaires».

Actions ordinaires

Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote aux assemblées des actionnaires de Hip, ainsi que le droit de recevoir tout dividende, le cas échéant, lorsque déclaré par le conseil d'administration de Hip et de partager le reliquat des biens de Hip lors de sa liquidation, sa dissolution ou la cessation de ses affaires.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en un ou plusieurs séries, elles peuvent comporter des droits de vote et peuvent être convertibles en des actions ordinaires. De plus, les actions privilégiées ont priorité de rang par rapport aux actions ordinaires en ce qui a trait aux dividendes et lors de la dissolution. Le conseil d'administration de Hip est autorisé à fixer les droits et les attributs particuliers se rattachant à toute série d'actions privilégiées devant être émise et avant l'émission d'une telle série, il est tenu de fixer le nombre, la désignation et les droits se rattachant aux actions d'une telle série.

Actions privilégiées de série A

Les actions privilégiées de série A ne comportent pas de droit de vote, elles ne donnent pas droit à un dividende et n'ont aucune priorité par rapport aux actions ordinaires lors de la liquidation ou l'insolvabilité de Hip. Les actions privilégiées de série A sont convertibles en des actions ordinaires de

Hip. Chaque action privilégiée de série A est convertible en une action ordinaire pour chaque tranche de 2 00 \$ de revenu avant impôt de SJS en sus de 4 000 000 \$ au cours de chacun des quatre prochains exercices (sous réserve d'un maximum de 6 500 000 actions ordinaires). Les actions privilégiées de série A ont été émises dans le cadre de la clôture de l'acquisition de SJS par Hip. Voir la rubrique « Acquisitions récentes – SJS Group Ltd. »).

DILUTION

Le prix réel par action des actions ordinaires pouvant être émises par suite de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A excède de 2,37 \$ l'actif corporel net par action ordinaire au 31 décembre 1999, après avoir tenu compte de l'émission des bons de souscription spéciaux de catégorie A et de l'émission des actions ordinaires par suite de l'exercice de ces bons de souscription spéciaux de catégorie A, mais dans l'hypothèse où aucun bon spécial des courtiers ni aucun bon de souscription des courtiers n'a été exercé et aucun autre titre n'a été converti en des actions ordinaires, ce qui représente un facteur de dilution de 80,07 %, comme l'indique le tableau suivant :

	Par action ordinaire
Prix par action ordinaire pouvant être émise par suite de l'exercice de chaque bon de souscription spécial de catégorie A ¹⁾	2,67 \$
Actif corporel net au 31 décembre 1999	0,2975 \$
Augmentation de l'actif corporel net résultant du placement	0,2346 \$
Actif corporel net après avoir tenu compte du placement	0,5321 \$
Dilution pour les investisseurs	2,1379 \$
Pourcentage de la dilution par rapport au prix d'offre	80,07 %

1) Avant déduction des frais du placement en un montant d'environ 131 250 \$ et la commission des preneurs fermes dans le cadre du placement en un montant de 494 756 \$.

ÉMISSIONS ANTÉRIEURES D'ACTION

Le tableau qui suit présente les détails concernant toutes les émissions d'actions ordinaires depuis que la fusion a été réalisée le 10 décembre 1999 :

Date de l'émission	Nombre d'actions ordinaires	Genre d'opération	Contrepartie par action ordinaire	Contrepartie globale
Le 10 décembre 1999	32 744 064	Lors de la fusion ¹⁾	N/D	N/D
Le 19 janvier 2000	10 005	Exercice de bons de souscription	0,36 \$	3 602 \$
Le 4 février 2000	41 714	Exercice de bons de souscription	0,36 \$	15 017 \$
Le 7 février 2000	1 666	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	1 666 \$
Le 9 février 2000	8 665	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	8 665 \$
Le 17 février 2000	3 166	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	3 166 \$
Le 1 ^{er} mars 2000	25 000	Pour services rendus ²⁾	2,00 \$	50 000 \$
Le 24 mars 2000	940 000 ³⁾	Exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie B	N/D	N/D
Le 24 avril 2000	3 333	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	3 333 \$

Date de l'émission	Nombre d'actions ordinaires	Genre d'opération	Contrepartie par action ordinaire	Contrepartie globale
Le 3 mai 2000	3 333	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	3 333 \$
Le 8 mai 2000	1 666	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	1 666 \$
Le 12 mai 2000	1 666	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	1 666 \$
Le 24 mai 2000	1 666	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	1 666 \$
Le 26 mai 2000	16 665	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	16 665 \$
Le 7 juin 2000	3 333	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	3 333 \$
Le 9 juin 2000	8 333	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	8 333 \$
Le 14 juin 2000	3 333	Levée d'options d'achat d'actions	1,00 \$	3 333 \$
Le 19 juin 2000	50 000 ⁴⁾	Acquisition d'actif auprès de 1114054 Ontario Inc.	2,12 \$	106 000 \$
Le 30 juin 2000	2 500 000 ⁵⁾	Acquisition de Phoenix	2,00 \$	5 000 000 \$

- 1) Voir la rubrique « La Société ». Voir également la note 2(g) et la note 8 aux états financiers consolidés vérifiés de Hip en date du et visant la période de 12 mois terminée le 31 décembre 1999.
- 2) Ces actions ont été émises en faveur de Grant Brothers Sales Limited (« Grant ») dans le cadre de l'approvisionnement à Microplay de 50 000 \$ de temps d'antenne à l'émission Headline Sports, aux termes d'une convention intervenue entre Microplay et Grant en date du 16 septembre 1999
- 3) Le 24 mars 2000, la totalité des 940 000 bons de souscription spéciaux de catégorie B ont été exercés par leurs porteurs. Voir la rubrique « Détails du placement ».
- 4) De plus, 50 000 bons de souscription à l'achat d'actions ordinaires ont été émis en faveur de 1114054 Ontario Inc. le 19 juin 2000, chacun de ces bons de souscription à l'achat d'actions ordinaires pouvant être exercé jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 19 juin 2003, en vue d'acheter une action ordinaire à raison de 2,12 \$. Voir les rubriques « Bons de souscription à l'achat d'actions ordinaires » et « Description des entreprises Hip – Gameworld Inc. ».
- 5) De plus, Hip a émis 600 000 bons de souscription Phoenix qui peuvent chacun être exercés moyennant 3 \$ en vue d'acheter une action ordinaire jusqu'au 31 décembre 2001. Voir la rubrique « Acquisitions récentes ».

FOURCHETTE DES COURS BOURSIERS ET VOLUME DES OPÉRATIONS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES DE HIP

Les actions ordinaires de HIP ont été inscrites à la cote du Canadian Dealing Network Inc. (le « CDN ») du 20 décembre 1999 au 2 mai 2000. Avec prise d'effet au 3 mai 2000, les actions ordinaires en question ont été inscrites à la cote de la BT aux fins de négociation. La fourchette des cours boursiers et le volume des opérations sur les actions ordinaires de HIP sur le CDN du 20 décembre 1999 au 2 mai 2000 et sur la BT depuis le 3 mai 2000 sont présentés au tableau suivant :

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Fermeture (\$)	Volume
Décembre 1999 ¹⁾ (14 déc. au 31 déc.)	3,00	1,80	2,05	742 957
Janvier 2000	3,65	1,90	2,95	3 609 714
Février 2000	4,65	2,45	3,40	3 152 997
Mars 2000	3,45	2,00	2,25	3 092 719

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Fermeture (\$)	Volume
Avril 2000	2,25	1,45	2,20	2 002 213
Mai 2000 ²⁾	2,60	1,94	2,35	771 206
Juin 2000	2,75	2,00	2,10	298 233
3 au 20 juillet	2,34	1,88	2,06	165 284

- 1) La cotation visuelle a débuté sur le CDN le 20 décembre 1999.
- 2) Les actions ordinaires de Hip ont été inscrites à la cote de la BT aux fins de négociation le 3 mai 2000.

Le 23 mars 2000, soit le jour avant la date de l'émission des bons de souscription spéciaux de catégorie A, le cours de clôture des actions ordinaires sur le CDN était de 2,55 \$. À la fermeture des bureaux le 20 juillet 2000, soit le jour avant la date du présent prospectus, le cours de clôture des actions ordinaires sur la BT était de 1,95 \$ l'action ordinaire.

ENTENTES DE REGROUPEMENT ET DE BLOCAGE

Hip et certains de ses actionnaires ont conclu les conventions suivantes en ce qui a trait au blocage et au regroupement de certaines actions.

Convention de regroupement

Lors de la réalisation de la fusion, Hip et certains anciens actionnaires des entreprises Hip ont conclu une convention de regroupement avec Equity Transfer Services Inc. (« Equity »), en tant que dépositaire, en date du 9 décembre 1999, et modifiée au moyen d'une convention intervenue en date du 1^{er} mai 2000 (la « convention de regroupement »), laquelle prévoit le dépôt de 10 148 734 actions ordinaires de Hip aux fins de blocage avec Equity. La convention de regroupement prendra fin le 9 décembre 2002. En vertu de la convention de regroupement, les actions déposées dans le cadre de celle-ci seront libérées de la façon suivante : i) 33,33 % seront libérées sur une base proportionnelle le 9 décembre 2000; ii) 33,33 % seront libérées sur une base proportionnelle le 9 décembre 2001; et iii) 33,34 % seront libérées sur une base proportionnelle le 9 décembre 2002.

Convention de regroupement SJS

Lors de la réalisation de l'acquisition de SJS, certains anciens actionnaires de SJS et de Hip ainsi que Equity, en tant que dépositaire, ont conclu une convention de regroupement en date du 24 mars 2000 (la « convention de regroupement SJS »), laquelle prévoit le dépôt de 2460 000 actions ordinaires aux fins de blocage avec Equity. La convention de regroupement SJS prendra fin le 24 décembre 2002. La convention de blocage SJS prévoit que les actions déposées dans le cadre de celle-ci seront libérées de la façon suivante : i) 33,33 % seront libérées sur une base proportionnelle le 24 décembre 2000; ii) 33,33 % seront libérées sur une base proportionnelle le 24 décembre 2001; et iii) 33,34 % seront libérées sur une base proportionnelle le 24 décembre 2002.

Convention de regroupement Phoenix

Lors de la réalisation de l'acquisition de Phoenix, 1358167 Ontario Limited, Hip et Equity, en tant que dépositaire, ont conclu une convention de regroupement en date du 30 juin 2000 (la « convention de regroupement Phoenix »), laquelle prévoit le dépôt de 1875 000 actions ordinaires aux fins de blocage avec Equity. La convention de regroupement Phoenix prendra fin le 30 juin 2003. La convention de

regroupement Phoenix prévoit que les actions déposées dans le cadre de celle-ci seront libérées de la façon suivante : i) 33,3 % de ces actions seront libérées le 30 juin 2001; ii) 33,3 % de ces actions seront libérées le 30 juin 2002; et iii) 33,34 % de ces actions seront libérées le 30 juin 2003.

Convention de blocage réglementaire

Avec prise d'effet lors de l'inscription des actions ordinaires de Hip à la cote de la BT, certains principaux actionnaires de Hip se sont engagés à bloquer un nombre global de 4 051 204 actions ordinaires conformément à une convention de blocage (la « convention de blocage réglementaire ») intervenue en date du 1^{er} mai 2000 entre Hip, Equity, MC Capital Corporation, Hill & Gertner Capital Corporation, David M. Hill et Michael J. Haines. La convention de blocage réglementaire prendra fin le 9 décembre 2002. Conformément à la convention de blocage réglementaire, les actions déposées dans le cadre de celle-ci seront libérées de la façon suivante : i) 33,33 % seront libérées sur une base proportionnelle le 9 décembre 2000; ii) 33,33 % seront libérées sur une base proportionnelle le 9 décembre 2001; et iii) 33,34 % seront libérées sur une base proportionnelle le 9 décembre 2002.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

En tant que la direction de Hip le sache, en date des présentes, aucune personne ne détient en propriété véritable, directement ou indirectement, ou n'exerce l'emprise ou la haute main sur plus de 10 % des droits de vote se rattachant aux actions ordinaires.

Au 18 juillet 2000, les principaux intéressés (tels que définis dans la Norme 46-301 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières) de Hip, en tant que groupe, détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, 16 182 579 actions ordinaires, soit 41,10 % des actions ordinaires émises et en circulation à l'heure actuelle.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau qui suit présente le nom et la municipalité de résidence des administrateurs et dirigeants actuels de Hip ainsi que les postes respectifs qu'ils occupent au sein de Hip et leurs principales occupations respectives au cours des cinq dernières années précédentes.

Nom et municipalité de résidence	Poste occupé au sein de Hip	Principale occupation actuelle
Morey Chaplick Toronto (Ontario)	Président du conseil d'administration, chef de la direction et administrateur	Président du conseil d'administration et chef de la direction de Hip
David M. Hill Toronto (Ontario)	Président et administrateur	Président de Hip
Anthony M. Cosentino ¹⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur	Haut dirigeant de National Computer Leasing, une division de Coslom Financial Services Inc.
Rubin Osten ¹⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur	Président de Raspberry Investment Corp.
Thomas A. Fenton ¹⁾ Mississauga (Ontario)	Administrateur	Associé, Aird & Berlis
Andrew Rivkin Toronto (Ontario)	Administrateur	Haut dirigeant de Cryptologic Inc.

Nom et municipalité de résidence	Poste occupé au sein de Hip	Principale occupation actuelle
Michael J. Haines Toronto (Ontario)	Vice-président directeur et secrétaire	Vice-président directeur et secrétaire de Hip
Jeffrey P. Botham Cambridge (Ontario)	Vice-président, Finances	Vice-président, Finances, de Hip
Richard B. Freedhoff Toronto (Ontario)	Vice-président, Ventes de l'entreprise et mise en marché	Vice-président, Ventes de l'entreprise et mise en marché, de Hip
Carmine Marando Toronto (Ontario)	Vice-président, Exploitation au détail	Vice-président, Exploitation au détail, de Hip
Ephram Chaplick Toronto (Ontario)	Chef de l'exploitation	Chef de l'exploitation de Hip
Preet (Sanjay) Singh Toronto (Ontario)	Administrateur	Chef de l'exploitation de SJS Group Ltd.
Michael Bregman ²⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur	Principal intéressé de XDL Interinvest Capital Corp. et gérant de XDL Interinvest Limited Partnership

1) Membre du comité de vérification.

Chacun des administrateurs et des hauts dirigeants de Hip a exercé l'occupation principale mentionnée en regard de son nom ci-dessus au cours des cinq années précédentes, sauf de la façon indiquée dans les résumés des antécédents de chacune de ces personnes présentés ci-après :

Morey Chaplick, président du conseil d'administration, chef de la direction et administrateur. M. Chaplick a plus de 22 années d'expérience dans la distribution en gros et au détail de produits logiciels. En 1999, il a cofondé et est devenu actionnaire de Petopia.com, détaillant de produits et d'aliments pour animaux de compagnie sur Internet. Après avoir mis au point le concept, l'entreprise a été vendue à un groupe varié d'investisseurs privés et institutionnels. De 1982 à 1998, M. Chaplick a été cofondateur et président de Beamscope Canada Inc., société inscrite à la cote de la BT. Beamscope est un des principaux distributeurs canadiens de jeux vidéo et de logiciels de consommation, avec un chiffre d'affaires annuel excédant 600 millions \$. De 1997 à 1982, il a été cofondateur et vice-président de Hi-Fi Express, détaillant de produits électroniques de consommation. Hi-Fi Express a pris de la croissance, avec 23 magasins au détail en Ontario et en Alberta et un chiffre d'affaires supérieur à 25 millions \$. M. Chaplick est le président du conseil d'administration, chef de la direction et un administrateur de Hip depuis le 10 décembre 1999.

David M. Hill, président et administrateur. M. Hill a plus de 15 années d'expérience dans le domaine du financement pour entreprises et dans le secteur des fusions et des acquisitions. Depuis 1997, David Hill exerce les fonctions de président de Hill & Gertner Capital Corporation, banque d'investissement pour des sociétés à capitalisation moyenne. De 1992 à 1996, M. Hill a cofondé et a exercé des fonctions de haut dirigeant chez Pallet Pallet Inc., société ouverte se spécialisant dans le regroupement au sein de l'industrie des palettes, avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 millions \$. M. Hill est le président et un administrateur de Hip depuis le 10 décembre 1999.

Michael J. Haines, vice-président directeur et secrétaire. M. Haines a plus de 15 années d'expérience dans le domaine de la mise en marché et des communications. M. Haines s'est joint à Hills & Gertner Corporation en 1997 à titre de vice-président pour la mise en marché et il est devenu un associé en 1998. En 1996, M. Haines a fondé Haines Interactive Productions Inc., firme de consultation qui se spécialise dans les droits de distribution internationaux pour des produits vendus à l'échelle globale par l'entremise d'Internet. De 1991 à 1997, M. Haines a exercé les fonctions de directeur des services de mise en marché

pour la Ontario Lottery Corporation. M. Haines est le vice-président directeur et secrétaire de Hip depuis le 10 décembre 1999.

Anthony M. Cosentino, administrateur. M. Cosentino est un dirigeant, un administrateur et un principal actionnaire de National Computer Leasing, une division de Coslom Financial Services Inc., société ontarienne fermée; il exerce les fonctions précitées depuis les 15 dernières années. M. Cosentino est un administrateur de Hip depuis le 10 décembre 1999.

Rubin Osten, administrateur. De 1977 à juin 1999, M. Osten a exercé les fonctions de président et de chef de la direction en plus d'être un actionnaire de PC Docs Group International Inc., société inscrite à la cote de la BT et du NASDAQ. En juin 1999, PC Docs a été acquise par Hummingbird Communications Inc. À l'heure actuelle, M. Osten est président de Raspberry Investment Corp., société de placement fermée. M. Osten est un administrateur de Hip depuis le 10 décembre 1999.

Thomas A. Fenton, administrateur. M. Fenton est un associé du cabinet juridique Aird & Berlis. Avant de se joindre à Aird & Berlis en juin 1997, M. Fenton était un associé du cabinet juridique Gowling, Strathy & Henderson et auparavant, un membre de ce cabinet. Sa pratique comprend le droit des sociétés et des valeurs mobilières. M. Fenton est un administrateur de Hip depuis le 10 décembre 1999.

Andrew Rivkin, administrateur. M. Rivkin a cofondé Cryptologic Inc. en février 1995, société inscrite à la cote de la BT, dans le but de créer du logiciel pour Internet selon des principes de conception établis auparavant par lui et son frère, Mark Rivkin. M. Rivkin a une vaste expérience en matière de logiciels pour Internet, surtout en ce qui concerne les communications, la sécurité et la conception de systèmes de traitement réparti. M. Rivkin est un administrateur de Hip depuis le 10 décembre 1999.

Jeffrey P. Botham exerce les fonctions de vice-président des finances de Hip, poste qu'il occupe depuis janvier 2000. Auparavant, soit de juillet 1997 à janvier 2000, M. Botham a exercé les fonctions de vice-président des finances et secrétaire général d'une société inscrite à la cote de la BT, Brick Brewing Co. Limited,. Auparavant, soit d'octobre 1995 à juin 1997, M. Botham a exercé les fonctions de contrôleur chez Brick Brewing Co. Limited. M. Botham est le vice-président des finances de Hip depuis le 10 janvier 2000.

Richard B. Freedhoff exerce les fonctions de vice-président des ventes de l'entreprise et de la mise en marché pour Hip, poste qu'il occupe depuis janvier 2000. Auparavant, soit d'août 1999 à décembre 1999, M. Freedhoff a exercé les fonctions de directeur des ventes américaines pour une société inscrite à la cote de la BT, GTR Group Inc. Auparavant, soit de mai 1997 à août 1999, M. Freedhoff a exercé les fonctions de directeur de la mise en marché pour Electrosonics Inc., filiale en propriété exclusive de General Electric Company. Auparavant, soit de janvier 1995 à avril 1997, M. Freedhoff a exercé les fonctions de directeur national des ventes au Canada pour Sony Computer Entertainment of America. Auparavant, soit de décembre 1992 à novembre 1994, M. Freedhoff a exercé les fonctions de directeur national des ventes de Sega of Canada Inc. M. Freedhoff est le vice-président des ventes de l'entreprise et de la mise en marché de Hip depuis le 3 janvier 2000.

Carminé Marando, O.A.A., M.R.A.I.C. exerce les fonctions de vice-président de l'exploitation au détail de Hip, poste qu'il occupe depuis février 2000. Auparavant, M. Marando a exercé les fonctions de vice-président en charge de l'immobilier pour Toys «R» Us (Canada) Ltd. pendant 15 ans. M. Marando était également responsable de la plate-forme de commerce électronique chez Toys «R» Us. M. Marando est le vice-président de l'exploitation au détail de Hip depuis le 21 février 2000.

Ephram Chaplick, chef de l'exploitation de Hip. M. Chaplick exerce également les fonctions de président d'une filiale en exploitation de Hip, notamment Operational Excellence Inc. M. Chaplick a été

l'actionnaire fondateur de Operational Excellence, ayant mis la société sur pied en février 1999. Antérieurement, M. Chaplick a travaillé pendant 15 ans chez Beamscope Canada Inc. Durant cette période, il a exercé à la fois les fonctions de vice-président et de directeur général ainsi que celles de vice-président du commerce électronique. M. Chaplick est le chef de l'exploitation de Hip depuis le 10 décembre 1999.

Preet (Sanjay) Singh, administrateur. M. Singh exerce également le poste de chef de l'exploitation d'une filiale en exploitation de Hip, notamment SJS Group Ltd., poste qu'il occupe depuis le 24 mars 2000. Auparavant, soit du 2 novembre 1999 au 24 mars 2000, M. Singh a exercé les fonctions de chef de la direction et d'administrateur en plus d'être un actionnaire important de SJS. Auparavant, soit de septembre 1998 au 1^{er} novembre 1999, M. Singh a exercé les fonctions de président de S.J.S. National Ltd. (une société remplacée par SJS lors d'une fusion). Avant septembre 1998, M. Singh a exercé les fonctions de dirigeant et d'administrateur de 2820510 Canada Inc. pendant plus de cinq ans (une société remplacée par SJS lors d'une fusion). M. Singh est un administrateur de Hip depuis le 24 mars 2000.

Michael Bregman, administrateur. M. Bregman est un des principaux intéressés de XDL Interinvest, un important fonds canadien de capitaux de risque, dont les activités sont axées sur des placements liés à Internet et au commerce électronique. De plus, M. Bregman exerce à l'heure actuelle les fonctions de président du conseil d'administration et il est un ancien chef de la direction de Second Cup Ltd., le principal détaillant de cafés spécialisés au Canada. M. Bregman est vice-président du conseil d'administration de Clearvest Group, une banque d'investissement cotée en bourse, et il siège également au conseil d'administration de plusieurs sociétés et organismes communautaires. M. Bregman est un administrateur de Hip depuis le 1^{er} juin 2000.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit présente, de façon sommaire, la rémunération versée au chef de la direction de Hip (le « haut dirigeant désigné »). Aucun autre dirigeant ou employé de Hip n'a reçu une rémunération annuelle supérieure à 100 000 \$ au cours des périodes indiquées.

Nom et poste principal	Année	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme			Toute autre rémunération (\$)
		Salaire (\$)	Primes (\$)	Autre rémunération annuelle (\$)	Octrois		Versements	
					Titres visés par des options octroyées (#)	Actions restreintes ou unités d'actions restreintes (\$)	Versements en vertu d'un RILT (\$)	
Paul Roberts ¹⁾ Président et chef de la direction	1999	39 250	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	1998	48 000	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	1997	44 000	Néant	Néant	83 334 actions	Néant	Néant	Néant
Morey Chaplick ²⁾ Chef de la direction	1999	Néant	Néant	15,000 ³⁾	100 000 actions	Néant	Néant	Néant

- 1) M. Roberts a démissionné en tant que président et chef de la direction le 10 décembre 1999.
- 2) Nommé chef de la direction le 10 décembre 1999.
- 3) Montant versé à titre d'honoraires de gestion en faveur de MC Capital Corporation. Voir également la sous-rubrique « Ententes concernant la rémunération de la haute direction » ci-dessous.

Ententes concernant la rémunération de la haute direction

Certains hauts dirigeants des entreprises Hip ont conclu des contrats d'emploi en vertu desquels leurs services ont été retenus, le tout tel que décrit plus précisément ci-dessous :

1. Jon Dearden est employé à titre de président de Software Online aux termes d'un contrat d'emploi entre Hip, Software Online et Jon Dearden, qui est entré en vigueur le 10 décembre 1999 (le « contrat d'emploi Dearden »). Le contrat d'emploi Dearden a une durée de deux ans et expire le 10 décembre 2001 (la « durée »). Aux termes du contrat d'emploi Dearden, M. Dearden a droit à un salaire annuel de 75 000 \$, plus les avantages habituels, y compris quatre semaines de vacances. M. Dearden a également droit à une prime de rendement de 25 000 \$ si les revenus de Software Online dépassent 3 000 000 \$ pour la période terminée le 31 janvier 2000, plus une prime de rendement additionnelle de 25 000 \$ si le revenu net de Software Online pour cette période se trouve dans une marge qui a été mutuellement convenue. Le contrat d'emploi Dearden peut prendre fin pour une autre raison qu'un motif valable, un décès, une incapacité ou des circonstances similaires lors du paiement à M. Dearden d'un montant correspondant à la rémunération qui lui est payable en vertu des modalités du contrat pour une période équivalente au plus élevé du solde de la durée du contrat ou d'un an. Le contrat d'emploi Dearden contient également les modalités habituelles concernant la non-concurrence, la confidentialité et la non-sollicitation dans l'éventualité où il quitte l'emploi qu'il occupe au sein de Software Online.
2. Ephram Chaplick est employé à titre de président de OperEx aux termes d'un contrat d'emploi entre Hip, OperEx et Ephram Chaplick, qui est entré en vigueur le 10 décembre 1999 (le « contrat d'emploi Chaplick »). Le contrat d'emploi Chaplick a une durée fixe et expire le 30 novembre 2001. Aux termes du contrat d'emploi Chaplick, M. Chaplick a droit à un salaire de 150 000 \$, sous réserve d'une augmentation d'au moins 5% en fonction d'examens du rendement annuel. M. Chaplick a également droit aux avantages habituels, y compris quatre semaines de vacances, et à une allocation pour usage d'une automobile de 2600 \$ par mois. Le contrat d'emploi Chaplick contient également les modalités habituelles concernant la non-concurrence, la confidentialité et la non-sollicitation dans l'éventualité où il quitte l'emploi qu'il occupe au sein de OperEx.
3. Peter Young est employé à titre de président de Softek aux termes d'un contrat d'emploi entre Hip, Softek et Peter Young, qui est entré en vigueur le 10 décembre 1999 (le « contrat d'emploi Young »). Le contrat d'emploi Young a une durée fixe et expire le 30 novembre 2001. Aux termes du contrat d'emploi Young, M. Young a droit à un salaire annuel de 150 000 \$, plus les avantages habituels, y compris trois semaines de vacances. M. Young a également droit à une prime de rendement unique équivalent à 25 % de la différence entre 1 000 000 \$ et les revenus de Softek (avant intérêt, impôts et amortissement) pour la période du 30 juin 1999 au 30 juin 2000. Le contrat d'emploi Young prévoit aussi une allocation pour usage d'une automobile dont le montant doit être convenu entre les parties. Le contrat d'emploi Young contient également les modalités habituelles concernant la non-concurrence, la confidentialité et la non-sollicitation dans l'éventualité où il quitte l'emploi qu'il occupe au sein de Softek.
4. Tibor Csontos est employé à titre de président de Gameworld aux termes d'un contrat d'emploi entre Hip, Gameworld et Tibor Csontos, qui est entré en vigueur le 10 décembre 1999 (le « contrat d'emploi Csontos »). Le contrat d'emploi Csontos a une durée fixe et expire le 31 décembre 2004. Aux termes du contrat d'emploi Csontos, M. Csontos a droit à un salaire annuel de 275 000 \$, plus les avantages habituels, y compris trois semaines de vacances. Le contrat d'emploi Csontos contient également les modalités habituelles concernant la non-concurrence, la confidentialité et la non-sollicitation dans l'éventualité où il quitte l'emploi qu'il occupe au sein de Gameworld.

5. Mark Enchin est employé à titre de vice-président de Gameworld aux termes d'un contrat d'emploi entre Hip, Gameworld et Mark Enchin, qui est entré en vigueur le 10 décembre 1999 (le « contrat d'emploi Enchin »). Le contrat d'emploi Enchin a une durée fixe et expire le 31 décembre 2004. Aux termes du contrat d'emploi Enchin, M. Enchin a droit à un salaire annuel de 75 000 \$, plus les avantages habituels, y compris trois semaines de vacances. En outre, M. Enchin a droit à une allocation pour usage d'une automobile de 1 000 \$ par mois. Le contrat d'emploi Enchin contient également les modalités habituelles concernant la non-concurrence, la confidentialité et la non-sollicitation dans l'éventualité où il quitte l'emploi qu'il occupe au sein de Gameworld.
6. Tonycos Investments Limited a été retenue à titre de consultant de Gameworld aux termes d'une convention de consultation entre Gameworld et Tonycos Investments Limited, qui est entrée en vigueur le 10 décembre 1999 (la « convention de consultation Tonycos »). Aux termes de la convention de consultation Tonycos, Tonycos Investments Limited a été retenue pour fournir des conseils stratégiques et en matière de ventes et de mise en marché à Gameworld. La convention de consultation Tonycos a une durée fixe et expire le 31 décembre 2004. Elle peut être résiliée par Gameworld en cas de violation des modalités de la convention de consultation Tonycos par Tonycos Investments Limited qui n'est pas corrigée dans les 10 jours suivant un avis à l'égard de cette violation. Aux termes de la convention de consultation Tonycos, Tonycos Investments Limited a droit à des honoraires de consultation de 25 000 \$ par année, plus la TPS. La convention de consultation Tonycos contient également les modalités habituelles concernant la confidentialité et la non-sollicitation.
7. Adam Lauren Holdings Limited a été retenue à titre de consultant de Gameworld aux termes d'une convention de consultation entre Gameworld et Adam Lauren Holdings Limited, qui est entrée en vigueur le 10 décembre 1999 (la « convention de consultation Adam Lauren »). Aux termes de la convention de consultation Adam Lauren, Adam Lauren Holdings Limited a été retenue pour fournir des conseils stratégiques et en matière de ventes et de mise en marché à Gameworld. La convention de consultation Adam Lauren a une durée fixe et expire le 31 décembre 2004. Elle peut être résiliée par Gameworld en cas de violation des modalités de la convention de consultation Adam Lauren par Adam Lauren Holdings Limited qui n'est pas corrigée dans les 10 jours suivant un avis à l'égard de cette violation. Aux termes de la convention de consultation Adam Lauren, Adam Lauren Holdings Limited a droit à des honoraires de consultation de 25 000 \$ par année, plus la TPS. La convention de consultation Adam Lauren contient également les modalités habituelles concernant la confidentialité et la non-sollicitation.
8. Richard Freedhoff est employé à titre de vice-président des ventes de l'entreprise et de la mise en marché de Hip aux termes d'une lettre d'entente entre Hip et Richard Freedhoff, qui est entrée en vigueur le 3 janvier 2000 (le « contrat d'emploi Freedhoff »). Aux termes du contrat d'emploi Freedhoff, M. Freedhoff a droit à un salaire annuel de 100 000 \$, plus une allocation pour usage d'une automobile de 500 \$ par mois. M. Freedhoff s'est également vu rembourser certaines dépenses de relocalisation. M. Freedhoff a aussi le droit de recevoir 50 000 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de Hip aux termes du contrat d'emploi Freedhoff.
9. Carmine Marando est employé à titre de vice-président de l'exploitation au détail de Hip aux termes d'une lettre d'intention entre Hip et Carmine Marando datée du 24 janvier 2000 (le « contrat d'emploi Marando »). Le contrat d'emploi Marando peut être résilié par Hip sauf pour un motif valable sur préavis de 12 mois ou paiement au lieu d'un préavis. Aux termes du contrat d'emploi Marando, M. Marando a droit à un salaire annuel de 120 000 \$ et à une allocation pour usage d'une automobile de 650 \$ par mois plus le remboursement des frais raisonnables reliés au fonctionnement de l'automobile. M. Marando a également droit à une prime, lors de l'atteinte de certaines cibles de rendement mutuellement convenues entre les parties. M. Marando a aussi le droit de recevoir 75 000 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de Hip et à un nombre d'options d'achat

d'actions à l'avenir qui correspond à au moins le nombre moyen d'options d'achat d'actions octroyées aux six membres de la direction de Hip les mieux rémunérés.

10. Jeffrey Coleman est employé à titre de chef de la production de GamesMania aux termes d'une lettre d'entente entre Hip et Jeffrey Coleman datée du 21 février 2000 (le « contrat d'emploi Coleman »). Aux termes du contrat d'emploi Coleman, M. Coleman a droit à un salaire annuel de 80 000 \$ plus les avantages habituels y compris quatre semaines de vacances. M. Coleman a également droit de recevoir une allocation pour usage d'une automobile de 350 \$ par mois et au remboursement de son stationnement et d'autres dépenses accessoires. M. Coleman a également reçu une prime à la signature de 10 000 \$ lors de l'acceptation de l'offre d'emploi de Hip. M. Coleman a le droit de recevoir 50 000 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de Hip aux termes du contrat d'emploi Coleman.
11. Jack Lamba est employé à titre de chef de la direction, secrétaire et trésorier de SJS aux termes d'un contrat d'emploi entre Hip, SJS et Jack Lamba qui est entré en vigueur le 24 mars 2000 (le « contrat d'emploi Lamba »). Le contrat d'emploi Lamba a une durée fixe et expire le 31 mars 2004. Aux termes du contrat d'emploi Lamba, M. Lamba a le droit de recevoir un salaire annuel de 200 000 \$ plus les avantages habituels y compris quatre semaines de vacances. De plus, M. Lamba a le droit de recevoir une allocation pour usage d'une automobile de 1 000 \$ par mois. Aux termes du contrat d'emploi Lamba, M. Lamba avait le droit de recevoir 120 000 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de Hip. Dans l'éventualité où le contrat d'emploi Lamba est résilié par Hip ou SJS avant l'expiration de sa durée, sauf en raison d'un décès, d'une incapacité ou d'un motif valable, l'employé aura le droit de convertir toutes actions privilégiées de catégorie A qu'il détiendra alors en actions ordinaires dans le capital de Hip peu importe les attributs de conversion de ces actions privilégiées de catégorie A. Le contrat d'emploi Lamba contient les dispositions habituelles concernant la non concurrence, la confidentialité et la non sollicitation dans l'éventualité où il quitte l'emploi qu'il occupe au sein de SJS.
12. Preet (Sanjay) Singh est employé à titre de chef de l'exploitation de SJS aux termes d'un contrat d'emploi entre Hip, SJS et Preet (Sanjay) Singh qui est entré en vigueur le 24 mars 2000 (le « contrat d'emploi Singh »). Le contrat d'emploi Singh a une durée fixe et expire le 31 mars 2004. Aux termes du contrat d'emploi Singh, M. Singh a le droit de recevoir un salaire annuel de 200 000 \$ plus les avantages habituels y compris quatre semaines de vacances. En outre, M. Singh a le droit de recevoir une allocation pour usage d'une automobile de 1 000 \$ par mois. Aux termes du contrat d'emploi Singh, M. Singh avait le droit de recevoir 120 000 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de Hip. Dans l'éventualité où le contrat d'emploi de M. Singh est résilié par Hip ou SJS avant l'expiration de sa durée sauf en raison d'un décès, d'une incapacité ou de motifs valables, l'employé aura le droit de convertir toutes actions privilégiées de catégorie A qu'il détiendra alors en actions ordinaires dans le capital de Hip peu importe les attributs de conversion de ces actions privilégiées de catégorie A. Le contrat d'emploi Singh contient des dispositions habituelles concernant la non concurrence, la confidentialité et la non sollicitation dans l'éventualité où il quitte son emploi au sein de SJS.
- 13- Stanley Samole est employé à titre de président de SJS aux termes d'un contrat d'emploi entre Hip, SJS et Stanley Samole qui est entré en vigueur le 24 mars 2000 (le « contrat d'emploi Samole »). Le contrat d'emploi Samole a une durée fixe et expire le 31 mars 2004. Aux termes du contrat d'emploi Samole, M. Samole a le droit de recevoir un salaire annuel de 200 000 \$ plus les avantages habituels y compris quatre semaines de vacances. En outre, M. Samole a le droit de recevoir une allocation pour usage d'une automobile de 1 000 \$ par mois. Aux termes du contrat d'emploi Samole, M. Samole avait le droit de recevoir 120 000 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de Hip. Dans l'éventualité où le contrat d'emploi Samole est résilié par Hip ou SJS avant l'expiration de sa durée, sauf en raison d'un décès, d'une incapacité ou d'un motif valable, l'employé aura le droit de convertir les actions privilégiées de catégorie A qu'il détiendra alors en actions ordinaires dans le capital de Hip peu

importe les attributs de conversion de ces actions privilégiées de catégorie A. Le contrat d'emploi Samole contient les dispositions habituelles concernant la non concurrence, la confidentialité et la non sollicitation dans l'éventualité où il quitte l'emploi qu'il occupe au sein de SJS.

- 14- Vidal Santos est employé à titre de président et de directeur de la mise en marché internationale pour PC@Home aux termes d'un contrat d'emploi entre PC@Home et Vidal Santos daté du 31 mars 2000 (le « contrat d'emploi Santos »). Le contrat d'emploi Santos a une durée fixe et expire le 31 mars 2003. Aux termes du contrat d'emploi Santos, M. Santos a le droit de recevoir un salaire annuel de 96 000 \$ U.S. plus les avantages habituels, y compris deux semaines de vacances et la possibilité de participer à un régime d'avantages collectifs. M. Santos a le droit de recevoir une allocation pour usage d'une automobile de 400 \$ U.S. par mois et une allocation pour usage d'un téléphone cellulaire de 250 \$ U.S. par année. Le contrat d'emploi Santos contient les dispositions habituelles concernant la non concurrence, la confidentialité et la non sollicitation dans l'éventualité où il quitte l'emploi qu'il occupe au sein de PC@Home.
15. Carlos Figueroa est employé à titre de directeur de la mise en marché internationale pour PC@Home aux termes d'un contrat d'emploi entre PC@Home et Carlos Figueroa daté du 31 mars 2000 (le « contrat d'emploi Figueroa »). Le contrat d'emploi Figueroa a une durée fixe et expire le 31 mars 2003. Aux termes du contrat d'emploi Figueroa, M. Figueroa a le droit de recevoir un salaire annuel de 96 000 \$ U.S. plus les avantages habituels, y compris deux semaines de vacances et la possibilité de participer à un régime d'avantages collectifs. M. Figueroa a le droit de recevoir une allocation pour usage d'une automobile de 400 \$ U.S. par mois et une allocation pour usage d'un téléphone cellulaire de 250 \$ U.S. par année. Le contrat d'emploi Figueroa contient les dispositions habituelles concernant la non concurrence, la confidentialité et la non sollicitation dans l'éventualité où il quitte l'emploi qu'il occupe au sein de PC@Home.
16. Todd Pretty est employé à titre de vice-président de Phoenix aux termes d'un contrat d'emploi entre Hip, Phoenix et Todd Pretty daté du 30 juin 2000 (le « contrat d'emploi Pretty »). Le contrat d'emploi Pretty a une durée fixe et expire le 1^{er} juin 2002. Aux termes du contrat d'emploi Pretty, M. Pretty a le droit de recevoir un salaire annuel de 100 000 \$ plus les avantages habituels, y compris trois semaines de vacances. M. Pretty a également le droit de recevoir une allocation pour usage d'une automobile de 900 \$ par mois. Aux termes du contrat d'emploi Pretty, M. Pretty a le droit de recevoir 50 000 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de Hip. Le contrat d'emploi Pretty contient les dispositions habituelles concernant la non concurrence, la confidentialité et la non sollicitation dans l'éventualité où il quitte l'emploi qu'il occupe au sein de Phoenix.

Morey Chaplick, David Hill et Michael J. Haines, respectivement président du conseil d'administration et chef de la direction, président, et vice-président directeur, reçoivent à l'heure actuelle une rémunération annuelle en espèces de 125 000 \$, 125 000 \$ et 100 000 \$ respectivement, bien qu'ils n'aient pas à l'heure actuelle signé des contrats d'emploi. On s'attend à ce que MM. Chaplick, Hill et Haines signent des contrats d'emploi définitifs avec Hip sous peu afin de formaliser les ententes précitées. La direction de Hip ne s'attend pas à ce que ces ententes concernant la rémunération soient modifiées de façon appréciable au cours des douze prochains mois. De plus, MM. Chaplick et Hill ont chacun reçu des options leur permettant d'acheter 100 000 actions ordinaires à un prix de 1,00 \$ l'action jusqu'au 10 décembre 2004 dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Michael Haines a reçu des options lui permettant d'acheter 50 000 actions ordinaires à un prix de 1,00 \$ l'action jusqu'au 10 décembre 2004 dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de la Société.

Régime d'options d'achat d'actions

Hip a mis sur pied et les actionnaires de Hip ont approuvé, en date du 9 décembre 1999, un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») à titre d'intéressement pour les administrateurs, les dirigeants, les employés et les consultants de Hip et de ses filiales. Le régime prévoit que des options peuvent être octroyées en faveur des administrateurs, dirigeants, employés et consultants que le conseil d'administration peut désigner afin de leur permettre d'acheter des actions ordinaires à un prix par action établi par le conseil d'administration, lequel prix ne sera pas inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de Hip à la date de l'octroi des options. Les options octroyées en vertu du régime sont non cessibles, sauf dans le cas du décès du titulaire. Toute option octroyée en vertu du régime peut être levée pendant une période de temps n'excédant pas 10 ans. À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} juin 2000, les actionnaires de Hip ont approuvé une modification au régime, laquelle modification portait de 2400 000 à 6000 000 le nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime. Le régime prévoit également que les émissions d'options en vertu du régime, ainsi que toute autre entente de rémunération sous forme d'options établie par Hip, ne peuvent pas faire en sorte, en tout temps : a) que le nombre d'actions réservées aux fins d'émission en vertu des options d'achat d'actions octroyées en faveur de personnes apparentées excède 10 % des actions ordinaires de Hip émises et en circulation; b) qu'il y ait une émission en faveur de personnes apparentées, au cours d'une période de 12 mois, d'un nombre d'actions excédant 10 % des actions ordinaires de Hip émises et en circulation; c) que le nombre d'actions réservées aux fins d'émission en vertu des options d'achat d'actions octroyées en faveur d'une personne apparentée et de personnes ayant des liens avec cette personne apparentée excède 5 % des actions ordinaires de Hip émises et en circulation; ou d) qu'il y ait une émission en faveur d'une personne apparentée et de personnes ayant des liens avec cette personne apparentée, au cours d'une période de 12 mois, d'un nombre d'actions excédant 5% des actions ordinaires de Hip émises et en circulation. Par personne apparentée, on entend : i) un administrateur ou un haut dirigeant de Hip, ou ii) une personne ayant des liens avec un administrateur ou un haut dirigeant de Hip.

En date des présentes, des options ont été octroyées visant l'achat de 2926 171 actions ordinaires et ces options sont en cours de validité en vertu du régime, à des prix de levée variant de 1,00 \$ à 2,95 \$. Voir la sous-rubrique « Options visant l'achat d'actions ordinaires » ci-dessous.

Octrois d'options au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999

Le tableau qui suit présente un résumé des options d'achat d'actions octroyées en faveur du haut dirigeant désigné au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999 :

Nom	Titres visés par des options octroyées (#)	% du total des options octroyées en faveur des employés au cours de l'exercice financier	Prix de base ou prix de levée (\$/titre)	Valeur marchande des titres visés par des options à la date de l'octroi (\$/titre)	Date d'expiration
Paul Roberts ¹⁾ Président et chef de la direction	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Morey Chaplick ²⁾ Chef de la direction	100 000	4,99	1,00 \$	1,00 \$	10/12/04

1) M. Roberts a démissionné en tant que président et chef de la direction le 10 décembre 1999.

2) Nommé chef de la direction le 10 décembre 1999.

Total des options levées/DPVA exercés au cours du plus récent exercice financier complet

Le tableau qui suit présente des renseignements concernant la levée d'options au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 et la valeur, au 31 décembre 1999, des options en jeu non levées détenues par le haut dirigeant désigné de Hip. Aucun droit à la plus-value des actions (« DPVA ») n'est en circulation :

Nom et poste principal	Titres acquis par suite de la levée (#)	Valeur globale réalisée (\$)	Options non levées en fin d'exercice (#) Pouvant être levées/ Ne pouvant pas être levées	Valeur en jeu des options non levées en fin d'exercice ¹⁾ (\$) Pouvant être levées/ Ne pouvant pas être levées
Paul Roberts Président et chef de la direction	Néant	Néant	Néant/Néant	Néant/Néant
Morey Chaplick Chef de la direction	Néant	Néant	33 333/66 667	34 999/70 000 \$

1) En fonction du cours de clôture des actions ordinaires de Hip sur le CDN le 31 décembre 1999, à savoir 2,05 \$ l'action.

Options visant l'achat d'actions ordinaires

Le tableau qui suit présente des renseignements concernant les options en cours de validité visant l'achat d'actions ordinaires octroyées par Hip et qui sont en cours de validité en date des présentes, de même que le nombre de personnes dans chaque catégorie, lequel nombre est indiqué entre parenthèses :

	Nombre d'actions ordinaires visées par des options	Date de l'octroi	Valeur marchande des titres à la date de l'octroi (\$/unité)	Prix de levée par action (\$/unité)	Date d'expiration
Hauts dirigeants (7)	525 000	9 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,00	9 décembre 2004
	50 000	18 avril 2000	1,50	1,50	18 avril 2005
Administrateurs (à l'exclusion des hauts dirigeants) (5)	200 000	9 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,00	9 décembre 2004
	120 000	25 mars 2000	2,55	2,55	25 mars 2005
Hauts dirigeants et administrateurs des entreprises Hip	350 000	9 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,00	9 décembre 2004
	240 000	25 mars 2000	2,55	2,55	25 mars 2005
	50 000	30 juin 2000	2,25	2,25	30 juin 2005
Autres employés de Hip	45 000	9 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,00	9 décembre 2004
	15 000	18 avril 2000	1,50	1,50	18 avril 2005
Autres employés des entreprises Hip	697 171	9 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,00	9 décembre 2004
	81 500	1 ^{er} janvier 2000	2,05	2,05	1 ^{er} janvier 2005
	25 000	8 février 2000	2,95	2,95	8 février 2005
	80 000	18 avril 2000	1,50	1,50	18 avril 2005
	165 000	24 mai 2000	2,05	2,05	24 mai 2005
	45 000	2 juin 2000	2,30	2,30	2 juin 2005
	5 000	8 juin 2000	2,20	2,20	8 juin 2005
	10 000	16 juin 2000	2,15	2,15	16 juin 2005
5 000	20 juin 2000	2,20	2,20	20 juin 2005	

	Nombre d'actions ordinaires visées par des options	Date de l'octroi	Valeur marchande des titres à la date de l'octroi (\$/unité)	Prix de levée par action (\$/unité)	Date d'expiration
Lewis Mitz	40 000	12 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,00	12 décembre 2004
Ken Crema	40 000	12 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,00	12 décembre 2004
Dale Henderson	7 500	12 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,00	12 décembre 2004
Wayne Parkes	10 000	12 janvier 2000	2,05	2,05	12 janvier 2005
Strategic Objectives Inc.	30 000	8 février 2000	2,95	2,95	8 février 2001
McLellan Group	20 000	4 avril 2000	1,75	1,75	4 avril 2002
eSklar Inc.	45 000	18 avril 2000	1,50	1,50	18 avril 2005
Investorvalue.com	25 000	24 mai 2000	2,05	2,05	24 mai 2001
Total	2 926 171				

- 1) Au moment de l'octroi, la négociation et la cotation visuelle sur le CDN n'avaient pas débuté en ce qui a trait aux actions de Hip.

Bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires

Le tableau qui suit présente des renseignements concernant les bons de souscription en circulation visant l'achat d'actions ordinaires et d'autres titres convertibles qui ont été octroyés par Hip et qui sont en cours de validité en date des présentes.

	Nombre d'actions ordinaires visées par des bons de souscriptions	Date de l'octroi	Valeur marchande des titres à la date de l'octroi (\$/unité)	Prix d'exercice par action (\$/unité)	Date d'expiration
Cryptologic Inc.	250 000	9 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,00	9 décembre 2002
IBK Capital Corp ³⁾	1 509 400	9 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,50	9 décembre 2003
Gregory R. Brown ⁴⁾	30 000	9 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,00	9 décembre 2002
XDL Interinvest ⁴⁾ General Partner Inc.	700 000	9 décembre 1999	N/D ¹⁾	1,25	9 décembre 2002
1114054 Ontario Inc.	50 000	19 juin 2000	2,12 ²⁾	2,12	19 juin 2000
1358167 Ontario Limited ⁵⁾	600 000	30 juin 2000	2,29	3,00	31 décembre 2001
Total	3 139 400				

- 1) Au moment de l'octroi, la négociation et la cotation visuelle sur le CDN n'avaient pas débuté en ce qui a trait aux actions de Hip.
- 2) Compte tenu de la protection des cours accordée par la BT le 26 mai 2000.
- 3) Voir également la rubrique «Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation – Liquidités et ressources en capital » ainsi que la note 8 (c) aux états financiers consolidés vérifiés de Hip en date de et visant l'exercice terminé le 31 décembre 1999.
- 4) Voir la note 8 (c) aux états financiers consolidés vérifiés de Hip en date de et visant l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

- 5) Émis en faveur de 1358167 Ontario Limited dans le cadre de l'acquisition de Phoenix par Hip. Voir la rubrique « Acquisitions récentes ».

Assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants

Hip maintient une police d'assurance responsabilité civile à l'égard de ses administrateurs et dirigeants lorsqu'ils agissent à ce titre. La limite de la couverture est de 10 000 000 \$ et elle est assujettie à certaines franchises. La prime annuelle pour cette couverture d'assurance pour la période allant du 9 décembre 1999 au 9 décembre 2000 est de 29 000 \$.

Rémunération des administrateurs

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999, aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs de Hip. Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999, des options ont été octroyées en faveur des administrateurs, à l'exclusion des membres de la direction qui sont des administrateurs, visant l'achat d'un nombre global de 200 000 actions ordinaires à raison de 1,00 \$ l'action, lesquelles options expirent le 12 décembre 2004. Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999, des honoraires pour services juridiques au montant de 36 000 \$ ont été versés à un cabinet juridique dont Thomas A. Fenton est un membre.

Prêts consentis aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux hauts dirigeants

Aucun administrateur, aucun membre de la haute direction, aucun haut dirigeant de Hip ni aucune personne ayant des liens avec les personnes précitées n'était endetté envers Hip en date du 31 décembre 1999 et n'est endetté à l'heure actuelle, relativement à l'achat de titres de Hip ou pour quelque autre raison que ce soit.

POLITIQUE ET HISTORIQUE DU DIVIDENDE

À ce jour, Hip n'a versé aucun dividende et on ne s'attend pas à ce que des dividendes soient versés dans un avenir immédiat ou prévisible.

INTÉRÊT DES INITIÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur ou haut dirigeant de Hip ni aucun actionnaire qui détient en propriété véritable, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires en circulation, ni aucune personne ayant des liens avec les personnes précitées ni aucun membre du groupe des personnes précitées n'a un intérêt dans toute opération ou opération projetée qui était ou qui pourrait être importante pour Hip, à l'exception de ce qui suit.

1. Lors de la réalisation de l'acquisition de OperEx par la société Hip remplacée, Morey Chaplick, chef de la direction et président du conseil d'administration et actionnaire de Hip, était un actionnaire minoritaire de OperEx. Voir la rubrique « Description des entreprises Hip – Operational Excellence Inc. – Convention d'achat relative à OperEx ».
2. Lors de la réalisation de l'acquisition de GamesMania par la société Hip remplacée auprès de Cryptologic Inc., Andrew Rivkin, présentement un administrateur de Hip, était et demeure un haut dirigeant de Cryptologic Inc. Par suite de cette opération, Cryptologic Inc. a reçu 1 000 000 d'actions ordinaires dans le capital-actions de la société Hip remplacée, lesquelles actions ont été échangées contre 1 000 000 d'actions ordinaires dans le capital-actions de Hip lors de la

réalisation de la fusion. Voir la rubrique « Description des entreprises Hip – GamesMania Inc. – Convention d’achat relative à GamesMania ».

3. Le 12 octobre 1999, avant de conclure la convention de regroupement d’entreprises et avant de réaliser la fusion, ASI a vendu certains actifs miniers à Paul Roberts, ancien président ainsi qu’ancien administrateur et ancien actionnaire principal de la Société. Voir la rubrique « La Société » ainsi que la note 2(iii) aux états financiers consolidés vérifiés de Hip en date de et visant les 12 mois se terminant le 31 décembre 1999.

DÉTAILS DU PLACEMENT

Le 24 mars 2000, Hip a émis et vendu un total de 2 850 800 bons de souscription spéciaux de catégorie A (individuellement, un « bon de souscription spécial de catégorie A » et collectivement, les « bons de souscription spéciaux de catégorie A ») à un prix de 2,67 \$ par bon de souscription spécial de catégorie A pour un produit brut global de 7 611 636 \$ pour Hip. Les bons de souscription spéciaux de catégorie A ont été vendus dans le cadre d’un placement privé aux termes d’une convention de prise ferme (la « convention de prise ferme ») intervenue en date du 24 mars 2000 entre BMO Nesbitt Burns Inc., Yorkton Valeurs Mobilières et Octagon Capital Corporation (collectivement, « les preneurs fermes ») et Hip. Pour les services rendus dans le cadre du placement privé des bons de souscription spéciaux de catégorie A, les preneurs fermes ont reçu une commission globale (la « commission des preneurs fermes ») totalisant 494 756 \$. Aucune commission additionnelle n’a été versée ni ne sera versée aux preneurs fermes dans le cadre de l’exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A.

Les bons de souscription spéciaux de catégorie A ont été créés et émis en vertu d’un acte visant les bons de souscription spéciaux (l’« acte visant les bons de souscription spéciaux de catégorie A ») intervenue en date du 24 mars 2000 entre Hip et Equity Transfer Services Inc. (le « mandataire aux fins des bons de souscription spéciaux »), en tant que mandataire aux fins des bons de souscription spéciaux. Sous réserve d’un rajustement conformément aux modalités de l’acte visant les bons de souscription spéciaux de catégorie A, chaque bon de souscription spécial de catégorie A confère à son porteur (un « porteur d’un bon de souscription spécial »), par suite de l’exercice de ce bon de souscription spécial de catégorie A et sans contrepartie additionnelle, le droit de recevoir une action ordinaire et un bon de souscription à l’achat d’une action ordinaire (individuellement, un « bon de souscription » et collectivement, les « bons de souscription »). Les bons de souscription spéciaux de catégorie A peuvent être exercés en tout temps à compter du 24 mars 2000 jusqu’au moment de l’expiration (le « moment de l’expiration »), à savoir 17 h (heure de Toronto) à la première des deux dates suivantes à survenir (la « date d’expiration »), soit : i) le cinquième jour ouvrable après la date d’admissibilité; et ii) le 26 mars 2001. La date d’admissibilité sera la dernière des deux dates suivantes à survenir, soit : i) la date à laquelle un visa est émis à l’égard du prospectus définitif relativement au placement des actions ordinaires et des bons de souscription pouvant être émis par suite de l’exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A, par la dernière des commissions des valeurs mobilières du Manitoba, de l’Ontario ou du Québec (les « territoires visés »); et ii) la date à laquelle les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation à la cote de la BT.

L’acte visant les bons de souscription spéciaux de catégorie A prévoit que tout bon de souscription spécial de catégorie A qui n’est pas exercé par les porteurs des bons de souscription spéciaux avant le moment de l’expiration sera automatiquement exercé pour le compte de ces porteurs de bons de souscription spéciaux par le mandataire aux fins des bons de souscription spéciaux, sans autre formalité de la part des porteurs, immédiatement avant le moment de l’expiration.

Si la date d’admissibilité n’est pas tombée avant 17 h (heure de Toronto) le 24 juillet 2000 (l’« échéance d’admissibilité »), alors les porteurs des bons de souscription spéciaux auront par la suite le droit de recevoir, par suite de l’exercice de chaque bon de souscription spécial qu’ils détiennent, 1,1 action

ordinaire (au lieu de une action ordinaire) et 1,1 bon de souscription (au lieu de un bon de souscription), sans avoir à verser une contrepartie additionnelle, en sus du prix d'émission de ces bons de souscription spéciaux de catégorie A.

Les bons de souscription seront émis en vertu d'un acte visant les bons de souscription (l'« acte visant les bons de souscription ») intervenu en date du 24 mars 2000 entre Hip et Equity Transfer Services Inc. (le « mandataire aux fins des bons de souscription »), en tant que mandataire aux fins des bons de souscription. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire à un prix d'exercice de 2,85 \$ l'action ordinaire, sous réserve du rajustement décrit ci-dessous, en tout temps à compter de la date de l'émission du bon de souscription jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 24 septembre 2001. L'acte visant les bons de souscription contient des dispositions selon lesquelles si un changement est apporté au nombre d'actions ordinaires ou si les actions ordinaires sont reclassées en d'autres catégories d'actions ou si Hip verse un dividende en actions sur ses actions ordinaires en circulation ou dans le cas du regroupement, de la fusion ou du fusionnement de Hip avec une autre société ou dans le cas de toute refonte du capital de Hip qui n'est pas visée par ce qui précède ou dans le cas de la vente des biens et des actifs de Hip ou de la quasi-totalité de ceux-ci à toute autre société, alors des rajustements seront apportés au nombre d'actions ordinaires qui seront reçues par suite de l'exercice des bons de souscription.

Outre les bons de souscription spéciaux de catégorie A émis en date du 24 mars 2000, Hip a également émis et vendu un total de 940 000 bons de souscription spéciaux de catégorie B (les « bons de souscription spéciaux de catégorie B ») aux termes de la convention de prise ferme, à un prix de 2,67 \$ par bon de souscription spécial de catégorie B pour un produit brut global de 2509 800 \$ pour Hip. Chaque bon de souscription spécial de catégorie B confère à son porteur le droit d'acheter, par suite de l'exercice de ce bon de souscription spécial de catégorie B, sans contrepartie additionnelle, une action ordinaire. La totalité des bons de souscription spéciaux de catégorie B ont été exercés le 24 mars 2000. La commission des preneurs fermes pour les services rendus dans le cadre du placement privé des bons de souscription spéciaux de catégorie B s'élevait à 163 137 \$.

Hip a convenu avec les preneurs fermes de faire preuve de ses meilleurs efforts pour déposer un prospectus définitif visant le placement des actions ordinaires et des bons de souscription pouvant être émis par suite de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A au plus tard le 24 juillet 2000. Si les bons de souscription spéciaux de catégorie A sont exercés par un porteur ou par le mandataire aux fins des bons de souscription spéciaux pour le compte d'un porteur dans un territoire où le visa à l'égard du prospectus définitif n'a pas été émis relativement au placement des titres en question, la revente des actions ordinaires et des bons de souscription (de même que les actions ordinaires pouvant être émises par suite de l'exercice en bonne et due forme de ces bons de souscription) sera assujettie aux périodes de détention applicables.

Les preneurs fermes ont également reçu un total de 189 540 bons de souscription spéciaux non cessibles des courtiers (les « bons spéciaux des courtiers ») de Hip, permettant à leurs porteurs d'acheter, sans contrepartie additionnelle, un total de 189 540 bons de souscription des courtiers (individuellement, un « bon de souscription des courtiers » et collectivement, les « bons de souscription des courtiers »). Chaque bon de souscription des courtiers confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire et un bon de souscription pour 2,67 \$ en tout temps à compter de la date de l'émission de ceux-ci, et ce, jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 25 mars 2002. Chaque bon de souscription pouvant être émis par suite de l'exercice en bonne et due forme des bons de souscription des courtiers confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire à raison de 2,85 \$ l'action en tout temps avant 17 h (heure de Toronto) le 24 septembre 2001. Le nombre de bons spéciaux des courtiers émis en faveur des preneurs fermes correspondait à 5% du nombre global des bons de souscription spéciaux de catégorie A et des bons de souscription spéciaux de catégorie B émis et vendus par Hip aux termes de la convention de prise ferme.

Les bons spéciaux des courtiers seront automatiquement exercés par Hip pour le compte de leurs porteurs à la première des deux dates suivantes à survenir, soit : i) la date où un visa est émis à l'égard d'un prospectus définitif visant, entre autres, l'émission des bons de souscription des courtiers pouvant être émis par suite de l'exercice des bons spéciaux des courtiers, par l'une des commissions des valeurs mobilières dans les provinces du Manitoba, de l'Ontario ou du Québec; et ii) 17 h (heure de Toronto) le 26 mars 2001. Le présent prospectus vise le placement des bons de souscription des courtiers (ainsi que les titres visés par ceux-ci) qui peuvent être émis par suite de l'exercice des bons spéciaux des courtiers.

FACTEURS DE RISQUE

Toute mention de « Hip » ou de la « Société » dans la rubrique ci-dessous sera réputée comprendre Hip et les entreprises Hip.

Évolution technologique rapide

Le marché pour les produits de Hip est caractérisé par des percées technologiques rapides, des normes industrielles en pleine mutation, des lancements fréquents de nouveaux produits et des améliorations apportées aux produits existants. Le lancement de nouveaux produits incorporant de nouvelles technologies et l'émergence de nouvelles normes industrielles pourraient rendre le stock existant des produits de Hip désuet et invendable. De plus, le commerce électronique subit présentement une évolution rapide, notamment la mise en place de normes industrielles, l'augmentation de la vitesse de traitement des données sur Internet, la mise en place de plates-formes d'exploitation sécuritaires et l'évolution des exigences et des préférences des consommateurs. Rien ne garantit que Hip sera en mesure de répondre de façon efficace aux changements du marché ou à l'évolution technologique ou encore de concurrencer avec succès à l'avenir. Si Hip n'est pas en mesure de relever le défi posé par l'évolution rapide d'Internet et de l'industrie du commerce électronique de façon opportune, cette incapacité pourrait avoir des conséquences défavorables sur les résultats d'exploitation de Hip. Le succès futur de Hip dépendra de sa capacité d'améliorer son stock actuel de produits afin de lancer de nouveaux produits qui sauront maintenir le rythme avec l'évolution technologique, de façon à répondre aux exigences changeantes des utilisateurs et d'atteindre un certain taux de pénétration des marchés grâce aux réseaux du commerce électronique et aux méthodes traditionnelles de la vente au détail.

Acceptation du commerce électronique par le marché

Le commerce électronique sur Internet est encore à l'étape de ses premiers pas. Rien ne garantit que ce moyen de faire des affaires sera accepté de façon répandue par le grand public. Le fait que le commerce électronique ne soit pas accepté pourrait avoir des conséquences défavorables sur les revenus générés par Hip. L'utilisation et l'acceptation d'Internet pourraient ne pas augmenter pour plusieurs raisons, notamment l'absence réelle ou perçue de la sécurité des informations, comme les numéros des cartes de crédit, le coût élevé ou le manque de disponibilité en matière d'accès, la congestion de la circulation ou d'autres retards sur Internet, l'absence de conformité quant à la qualité des services ou la non-disponibilité de services à grande vitesse et à coût rentable, la réglementation gouvernementale, l'incertitude en ce qui a trait à la propriété intellectuelle et l'absence de modems de grande vitesse ou d'autres équipements de communications. Bien que la direction soit de l'avis que ce secteur des activités de Hip fera l'objet d'une croissance future importante, rien ne garantit que cette croissance se produira.

Réglementation gouvernementale concernant Internet

Les paliers gouvernementaux fédéral, provincial, étatique et local, tant au Canada qu'aux États-Unis, de même que les différents gouvernements au sein de l'Union européenne, ont récemment adopté ou ont proposé l'adoption de dispositions législatives concernant Internet. Étant donné que ces lois sont encore à

l'étape de la mise en exécution, il y a une certaine incertitude quant aux répercussions qu'elles pourront avoir sur les activités de Hip, tant directement qu'indirectement, et quant aux répercussions que ces dispositions législatives auront sur les clients actuels et futurs de Hip. De plus, les organismes gouvernementaux canadiens, américains et étrangers examinent d'autres propositions législatives en vue de réglementer Internet, et il pourrait y en avoir d'autres à l'avenir, et rien ne garantit que de telles dispositions législatives n'auront pas de conséquences défavorables pour les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de Hip.

Dépendance économique

Hip dépend d'un nombre limité de fournisseurs, y compris mais sans y être limité, Sony, Nintendo, Sega et Electronic Arts, pour ses produits logiciels et ses jeux vidéo. Rien ne garantit que ces fournisseurs, dont plusieurs ont des ressources financières et de mise en marché beaucoup plus importantes que Hip, ne mettront pas fin à leurs liens avec Hip ou à l'appui qu'ils fournissent à Hip. L'incapacité de Hip de maintenir ses liens existants ou d'établir de nouveaux liens à l'avenir, pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Hip.

Violation des droits de tiers

Même si Hip ne croit pas que ses produits violent les droits exclusifs de tiers, rien ne garantit que des réclamations en matière de contrefaçon ou d'invalidité ne seront pas intentées contre Hip.

Dépendance sur le personnel clé

Le succès de Hip dépend des membres de son équipe de la haute direction. L'expérience de cette équipe sera un facteur important pour la réussite et la croissance de Hip. La perte de un ou plusieurs membres de l'équipe de la direction, en particulier Morey Chaplick et Ephram Chaplick, pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités et les perspectives commerciales de Hip. À l'heure actuelle, Hip n'a pas souscrit de police d'assurance société. M. Tibor (Ted) Csontos, un haut dirigeant de Gameworld Inc., il y a plus de vingt ans, a été condamné pour certaines infractions en matière de narcotiques et de fraudes (moins de 600 \$). La Société croit que M. Csontos peut demander un pardon relativement à chacune de ces offenses.

Risques associés aux acquisitions possibles

Hip peut élargir son exploitation ou sa gamme de produits grâce à l'acquisition d'entreprises, de produits ou de technologies additionnels. Rien ne garantit que Hip sera en mesure d'identifier, d'acquérir ou de gérer de façon rentable des entreprises additionnelles ou d'intégrer avec succès les entreprises, les produits ou les technologies acquis avec ceux de Hip sans engager des dépenses additionnelles ou sans qu'il y ait des retards ou d'autres problèmes financiers ou opérationnels. De plus, des acquisitions peuvent comporter plusieurs risques particuliers, y compris divertir l'attention de la direction, l'incapacité de retenir des membres clés de l'entreprise acquise, des événements ou des circonstances imprévus et des responsabilités juridiques, dont certaines ou la totalité pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Hip. De plus, rien ne garantit que les entreprises, les produits ou les technologies acquis, le cas échéant, permettront de générer les revenus et les bénéfices escomptés. Les acquisitions pourraient également entraîner la dilution lorsque des titres de participation sont émis. L'incapacité de Hip de gérer sa stratégie d'acquisition avec succès pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Hip.

Volatilité éventuelle des cours boursiers

Des facteurs tels que les fluctuations trimestrielles des résultats d'exploitation et l'annonce de nouveaux produits par des constructeurs de plates-formes pour jeux vidéo ou la présence sur le marché d'un concurrent important peuvent faire en sorte que le cours boursier des actions ordinaires fluctue de façon considérable. Les écarts du cours boursier qui sont particuliers à l'industrie peuvent avoir des conséquences défavorables sur le cours boursier des actions ordinaires, peu importe le rendement opérationnel de Hip, et rien ne garantit que le cours des actions ordinaires demeurera au niveau actuel.

Dilution

Les porteurs des bons de souscription spéciaux de catégorie A subiront une dilution considérable immédiate en ce qui a trait à leur investissement en raison de la différence entre le prix de souscription et l'actif corporel net consolidé par actions ordinaires. Voir la rubrique « Dilution ».

Concentration des produits

Hip génère des revenus considérables à partir d'un nombre relativement peu élevé de produits. Le lancement de nouveaux produits par Hip ou ses concurrents et les améliorations apportées aux produits existants par Hip et ses concurrents, de même que des modifications aux politiques des prix par Hip ou ses concurrents et la conjoncture économique générale peuvent avoir des conséquences défavorables sur les revenus de Hip.

Fluctuations des résultats d'exploitation

Les résultats d'exploitation futurs de Hip peuvent être assujettis à des fluctuations trimestrielles ou autres en raison de plusieurs facteurs, notamment la saisonnalité associé aux périodes des vacances. Les résultats d'exploitation peuvent être touchés de façon défavorable par la conjoncture économique et d'autres conditions indépendantes de la volonté de Hip. Les résultats trimestriels peuvent fluctuer davantage lorsque Hip se lance sur de nouveaux marchés et réalise d'autres acquisitions.

Besoins futurs en capital

Afin de pouvoir mettre en place sa stratégie de croissance, Hip pourrait avoir recours à des financements additionnels par emprunt ou par actions afin de réaliser des acquisitions et elle dépendra de sa capacité de réunir des capitaux à l'avenir. Rien ne garantit que du financement additionnel sera disponible selon des modalités qui conviennent à Hip, le cas échéant. Si des fonds adéquats ne sont pas disponibles ou ne le sont pas selon des modalités convenables, Hip pourrait ne pas pouvoir profiter des occasions qui sont à sa disposition. Si les sources de financement traditionnelles ne sont pas disponibles, Hip pourrait tenter d'obtenir un autre genre de financement afin de réaliser sa stratégie de croissance, et ces sources de financement pourraient ne pas être disponibles ou si elles le sont, elles pourraient entraîner la dilution de l'avoir de Hip à ce moment-là ou encore ce financement pourrait être disponible selon des modalités qui sont défavorables pour Hip.

Conflit d'intérêts

Il peut y avoir des conflits d'intérêts visant les administrateurs et les dirigeants de Hip à l'occasion relativement à l'exploitation de Hip. Tout conflit d'intérêt, le cas échéant, sera assujetti aux procédures et aux recours prévus à la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario).

Concurrence

Hip doit concurrencer avec d'autres entreprises offrant des produits semblables à ceux de Hip par l'entremise de réseaux de distribution semblables. Cette concurrence peut donner lieu à une réduction du chiffre d'affaires et des marges bénéficiaires, ou les deux. Il se peut que Hip soit appelée à concurrencer avec des entreprises beaucoup plus importantes et beaucoup mieux financées qui sont mieux placées pour réagir aux aléas du marché que Hip.

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats importants conclus par Hip au cours des deux dernières années avant la date du présent prospectus, ou devant être conclus dans le cadre du présent prospectus et qui peuvent raisonnablement être considérés comme importants à l'heure actuelle, à l'exception des contrats conclus dans le cours ordinaire des affaires, sont les contrats suivants :

1. la convention de prise ferme dont il est question à la rubrique « Détails du placement »;
2. l'acte visant les bons de souscription spéciaux de catégorie A dont il est question à la rubrique « Détails du placement »;
3. l'acte visant les bons de souscription dont il est question à la rubrique « Détails du placement »;
4. la convention d'achat d'actions relative à SJS dont il est question à la rubrique « Acquisitions récentes »;
5. la convention de regroupement d'entreprises dont il est question à la rubrique « Hip »;
6. la convention d'achat relative à GamesMania dont il est question à la rubrique « GamesMania Inc. »;
7. la convention d'achat relative à Software Online dont il est question à la rubrique « Software Online Inc. »;
8. la convention d'achat relative à OperEx dont il est question à la rubrique « Operational Excellence Inc. »;
9. la convention d'achat relative à Microplay dont il est question à la rubrique « Microplay Entertainment & Video Centres Inc. »;
10. la convention d'achat relative à Softek dont il est question à la rubrique « Softek International Inc. »;
11. la convention d'achat relative à Gameworld dont il est question à la rubrique « Gameworld Inc. »;
12. la convention d'achat relative à PC@Home dont il est question à la rubrique « Acquisitions récentes – PC@Home »;
13. la convention de regroupement, la convention de regroupement SJS, la convention de regroupement Phoenix et la convention de blocage réglementaire dont il est question à la rubrique « Ententes de regroupement et de blocage »; et

14. la convention d'achat relative à Phoenix dont il est question à la rubrique « Acquisitions récentes ».

On peut consulter des exemplaires des documents précités aux bureaux de Hip au 99 Ingram Drive, Toronto (Ontario) M6M 2L7 pendant les heures normales d'ouverture en tout temps pendant la période de placement des actions ordinaires et des bons de souscription pouvant être émis par suite de l'exercice des bons de souscription spéciaux de catégorie A et pendant une période de 30 jours par la suite.

PROMOTEURS

MC Capital Corporation et Hill & Gertner Capital Corporation ont pris l'initiative relativement à la mise sur pied de Hip et ils peuvent donc être considérés comme les promoteurs de Hip au sens où l'entendent les lois applicables en matière de valeurs mobilières. MC Capital Corporation est détenue en propriété exclusive par Morey Chaplick, président du conseil d'administration, chef de la direction et administrateur de Hip. Hill & Gertner Capital Corporation est détenue à raison de 50 % par David M. Hill, président et administrateur de Hip, et à raison de 50 % par Lorne Gertner. Voir également les rubriques « Intérêt des initiés dans des opérations importantes » et « Rémunération de la haute direction ».

Aucun versement en espèces ou aucun titre n'a été versé ou n'est proposé aux promoteurs dans le cadre de tout financement ou toute acquisition de biens.

LITIGES

À l'heure actuelle, Hip n'est partie à aucun litige qui pourrait être important pour son exploitation et elle n'a connaissance d'aucun litige en instance.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DE REGISTRES

Les vérificateurs de Hip sont McGovern, Hurley, Cunningham, s.r.l., comptables agréés, de Toronto (Ontario).

Equity Transfer Services Inc., par l'entremise de ses bureaux à Toronto (Ontario), est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique seront traitées par Aird & Berlis pour le compte de Hip et par Cassels Brock & Blackwell, LLP, pour le compte des preneurs fermes.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois établies par diverses autorités législatives provinciales au Canada confèrent aux acquéreurs le droit de se retirer de toute convention visant l'achat de titres, lequel droit ne peut être exercé que dans les deux jours suivant la réception ou la réception présumée du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus ou des modifications contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission d'un prospectus ou des modifications, à la condition que les droits précités soient exercés par l'acquéreur dans les délais

déterminés en vertu des lois sur les valeurs mobilières de la province de résidence de l'acquéreur. L'acquéreur se reportera aux dispositions applicables des lois de sa province et consultera éventuellement un conseiller juridique. Dans le cas où un porteur d'un bon de souscription spécial de catégorie A, qui achète des actions ordinaires et des bons de souscription de Hip par suite de l'exercice d'un bon de souscription spécial de catégorie A, de la façon prévue dans le présent prospectus, a droit ou obtient le droit en vertu des lois applicables au recours en nullité en raison du fait que le présent prospectus ou une modification contient des informations fausses ou trompeuses, de la façon définie dans cette loi, le porteur aura le droit de demander la nullité non seulement en ce qui a trait à l'exercice de son bon de souscription spécial de catégorie A mais également en ce qui concerne l'opération de placement privé dans le cadre de laquelle le bon de souscription spécial de catégorie A a été émis à l'origine et, dans le cadre d'une telle nullité, il aura le droit de recevoir le remboursement intégral de toute contrepartie versée à Hip lors de l'acquisition du bon de souscription spécial de catégorie A. Si le porteur est un ayant droit autorisé à l'égard de l'intérêt du souscripteur originel du bon de souscription spécial de catégorie A, alors l'ayant droit autorisé pourra se prévaloir du droit en nullité et du remboursement accordé en vertu de celui-ci si l'ayant droit autorisé est le souscripteur originel. Le droit précité s'ajoute à tout autre droit ou recours dont peut se prévaloir le porteur d'un bon de souscription spécial de catégorie A en vertu des lois applicables en matière de valeurs mobilières ou de toute autre façon prévue à la loi. L'acquéreur se reportera aux dispositions applicables des lois sur les valeurs mobilières de sa province et consultera éventuellement un conseiller juridique.

HIP INTERACTIVE CORP.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 1999

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Hip Interactive Corp.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Hip Interactive Corp. au 31 décembre 1999 et les états des résultats et du déficit consolidés et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice allant de la constitution de la Société (le 13 juillet 1999) au 31 décembre 1999. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

(signé) McGovern, Hurley, Cunningham LLP
Comptables agréés

TORONTO (Canada)
Le 25 février 2000
(le 21 juillet 2000 pour la note 14)

HIP INTERACTIVE CORP.
BILAN CONSOLIDÉ
 AU 31 DÉCEMBRE 1999

	1999
	\$
ACTIF	
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse et placements à court terme	7 061 056
Clients et débiteurs et divers	4 787 406
Stocks	3 418 070
Frais payés d'avance et dépôts	193 009
Impôts futurs (note 11)	<u>174 315</u>
	15 633 856
IMMOBILISATIONS (note 4)	3 806 578
IMPÔTS FUTURS (note 11)	580 215
ÉCART D'ACQUISITION (note 5)	<u>12 324 881</u>
	<u>32 345 530</u>
PASSIF	
PASSIF À COURT TERME	
Créditeurs et charges à payer	7 663 428
Produits reportés	53 000
Impôts sur les bénéfiques à payer	356 755
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 8)	280 333
Effet à payer	<u>348 000</u>
	8 701 516
AVANCES DES ACTIONNAIRES (note 7)	567 413
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	504 277
IMPÔTS FUTURS (notes 3e) et 11)	<u>506 885</u>
	<u>10 280 091</u>
CAPITAUX PROPRES	
CAPITAL-ACTIONS (note 9)	22 084 569
DÉFICIT	<u>(19 130)</u>
	<u>22 065 439</u>
	<u>32 345 530</u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Signé «DAVID HILL» , administrateur
 Signé «MOREY CHAPLICK» , administrateur

Voir les notes ci-jointes

HIP INTERACTIVE CORP.
RÉSULTATS ET DÉFICIT CONSOLIDÉS
EXERCICE ALLANT DE LA CONSTITUTION DE LA
SOCIÉTÉ (LE 13 JUILLET 1999) AU 31 DÉCEMBRE 1999

	1999 \$
CHIFFRE D’AFFAIRES	2 947 183
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES	<u>2 408 985</u>
MARGE BRUTE	<u>538 198</u>
FRAIS D’EXPLOITATION	
Honoraires de gestion et de consultation, salaires et charges sociales	260 225
Frais généraux et administratifs	101 269
Honoraires professionnels	64 349
Intérêts (nets)	16 178
Frais d’occupation	15 153
Dotation à l’amortissement des immobilisations	<u>63 471</u>
	<u>520 645</u>
Bénéfice d’exploitation avant dotation à l’amortissement de l’écart d’acquisition et impôts	17 553
Dotation à l’amortissement de l’écart d’acquisition	<u>54 570</u>
(Perte) avant impôts	(37 017)
Impôts futurs recouvrés	<u>(17 887)</u>
(PERTE NETTE) pour la période, soit déficit, fin de période	<u>(19 130)</u>
(PERTE NETTE) PAR ACTION - de base (note 13)	<u>(0,00)</u>

Voir les notes ci-jointes

HIP INTERACTIVE CORP.
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
EXERCICE ALLANT DE LA CONSTITUTION DE LA
SOCIÉTÉ (LE 13 JUILLET 1999) AU 31 DÉCEMBRE 1999

	1999 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
(Perte nette)	(19 130)
Éléments hors trésorerie :	
Dotation à l'amortissement des immobilisations	63 471
Dotation à l'amortissement de l'écart d'acquisition	54 570
Impôts futurs recouvrés	<u>(17 887)</u>
	81 024
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement :	
Clients et débiteurs divers	(485 987)
Stocks	(2 316 788)
Frais payés d'avance et dépôts	(169 896)
Créditeurs et charges à payer	3 555 473
Produits reportés	(8 065)
Impôts sur les bénéfices à payer	(295 999)
Effet à payer	<u>348 000</u>
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	<u>707 762</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Dette à long terme	(69 346)
Versements sur les obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(24 315)
Émission d'actions ordinaires contre espèces	16 094 102
Frais d'émission d'actions	<u>(1 674 722)</u>
Rentrées nettes liées aux activités de financement	<u>14 325 719</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations	(189 425)
Acquisition de filiales et prise en charge de dettes bancaires	<u>(7 783 000)</u>
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	<u>(7 972 425)</u>
Augmentation des liquidités, soit l'encaisse et les placements à court terme, à la fin de l'exercice	<u>7 061 056</u>
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PAR ACTION (note 13)	<u>0.00</u>
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :	
Intérêts payés	<u>8 193</u>
Impôts sur les bénéfices payés	<u>308 894</u>

Voir les notes ci-jointes

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables de la Société sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Les conventions jugées particulièrement significatives sont décrites ci-dessous :

Consolidation :

Les présents états financiers consolidés regroupent les comptes de Hip Interactive Corp. (la «Société») pour l'exercice allant du 13 juillet 1999 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 1999 et les comptes de ses filiales pour la période allant du 9 décembre 1999 (date d'acquisition) au 31 décembre 1999, de la façon suivante :

<u>Société</u>	<u>Pourcentage de propriété</u>	<u>Lieu juridique de constitution</u>
Softek International Inc.	100 %	Ontario
Microplay Entertainment & Video Centres Inc.	100 %	Ontario
Operational Excellence Inc.	100 %	Ontario
Gamesmania Inc.	100 %	Ontario
Gameworld Inc.	100 %	Ontario
Software Online Inc.	100 %	Ontario

Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse certaines estimations et pose certaines hypothèses. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date d'arrêté des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés pour la période sur laquelle portent les états financiers. Les estimations les plus significatives comprises dans les présents états financiers concernent les évaluations des débiteurs et des stocks, des rendus et rabais accordés aux clients, et des créiteurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Placements :

Quasi-espèces :

La Société investit périodiquement ses surplus de fonds dans des dépôts à terme ou des titres du marché monétaire tels que des papiers commerciaux de grande qualité ou des acceptations bancaires pour des périodes ne dépassant pas 120 jours. Ces dépôts sont présentés au coût et, en raison de leur très grande liquidité, sont considérés comme des quasi-espèces.

Participations dans des filiales :

Les participations dans des sociétés où la Société exerce un contrôle sur la majorité des actions ordinaires ou des actions avec droit de vote sont présentées comme des filiales.

Constataion des produits :

La Société tire une grande part de ses produits de la vente et de la livraison de marchandises à ses clients. Les produits sont constatés au moment où les marchandises sont expédiées aux clients. La Société estime le niveau prévu des rendus à la lumière de son expérience passée et elle constitue les provisions appropriées au moment où le produit est constaté.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Débiteurs et risque de crédit :

La Société comptabilise les débiteurs au coût, diminué d'une provision pour créances irrécouvrables ou douteuses. La Société, qui est exposée à un risque de crédit sur presque toutes ses créances, a souscrit une assurance crédit à l'égard de certains de ses clients canadiens afin de réduire son risque de crédit. Ce risque est également atténué dans une certaine mesure par le grand nombre des clients et par les processus d'évaluation, d'approbation et de surveillance du crédit mis en place par la Société.

Stocks :

Les stocks sont présentés à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon une méthode qui s'apparente à la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente du bien diminué d'une provision pour frais de vente normaux.

Immobilisations :

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé aux taux suivants :

Matériel et mobilier de bureau	20 %	Solde décroissant
Matériel et mobilier de bureau en vertu d'un contrat de location-acquisition	20 %	Solde décroissant
Matériel informatique	30 %	Solde décroissant
Matériel informatique en vertu d'un contrat de location-acquisition	30 %	Solde décroissant
Logiciels	30-100 %	Solde décroissant
Matériel de jeux vidéo	4 ans	Linéaire
Matériel de jeux vidéo en vertu d'un contrat de location-acquisition	4 ans	Linéaire
Véhicule	30 %	Solde décroissant

Les améliorations locatives sont amorties linéairement sur la durée du bail.

Conversion des devises :

À la date de la transaction, chacun des actifs, des passifs, des produits et des charges est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans les résultats de l'exercice.

Impôts futurs :

Des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs sont constatés relativement aux incidences fiscales futures des écarts entre les valeurs comptables aux états financiers et les valeurs fiscales. Des actifs d'impôts futurs sont constatés relativement à l'avantage découlant de toutes déductions ou pertes pouvant être reportées sur les exercices futurs aux fins de l'impôt et dont la réalisation est probable. Ces montants sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur et ils sont mesurés de nouveau chaque année pour tenir compte des modifications apportées à ces taux. Les actifs d'impôts futurs, le cas échéant, sont réévalués chaque année pour déterminer s'il y a lieu de constater une provision pour moins-value. Tout effet d'une nouvelle évaluation ou d'une nouvelle imposition est constaté dans l'exercice où le changement se produit.

Écart d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat payé lors des acquisitions sur la valeur attribuée aux actifs nets identifiables acquis. L'écart d'acquisition est amorti linéairement, sur des périodes variant entre cinq et vingt ans, conformément à l'appréciation que fait la direction des avantages futurs susceptibles de résulter des acquisitions.

Chaque année, la Société réévalue la recouvrabilité de la valeur comptable de l'écart d'acquisition ainsi que les périodes d'amortissement correspondantes. La Société tient compte dans cette évaluation de plusieurs facteurs dont les résultats d'exploitation et les tendances, les mouvements observés chez les clients importants et le personnel clé affecté au service à la clientèle, les changements dans les relations avec la clientèle et la conjoncture économique générale. Des modifications significatives de ces facteurs pourraient entraîner une réduction de valeur permanente.

L'écart d'acquisition est réputé avoir subi une baisse de valeur permanente si les flux de trésorerie futurs prévus non actualisés liés à l'exploitation des entreprises acquises sont inférieurs à la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Ces projections relatives aux flux de trésorerie exigent que la direction pose certaines hypothèses concernant les produits et les charges futures. Lorsqu'on a établi la baisse de valeur, la perte correspondante est portée en résultat et mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés estimatifs liés à l'exploitation. On apprécie en même temps l'incidence de ces dépréciations sur la période d'amortissement.

2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

En date du 9 décembre 1999, la Société a acquis 100 % des actions en circulation de ASI Internet Inc. (ASI) (antérieurement Arizuma Silver Inc.), société ouverte inactive sur le Réseau canadien de transactions Inc., moyennant une contrepartie totale composée de 2414 126 actions ordinaires de la Société ayant une juste valeur marchande de 318 848 \$.

En vertu d'une convention de regroupement d'entreprises datée du 5 novembre 1999 conclue entre Hip Interactive Corp. (Hip) et ASI, les sociétés ont convenu de fusionner et de poursuivre leurs activités en une seule société sous la dénomination de Hip Interactive Corp. (Amalco). Les actionnaires de Hip ont reçu une action ordinaire de Amalco pour chaque action ordinaire qu'ils détenaient et les actionnaires de ASI ont reçu une action ordinaire de Amalco pour chaque 1,7075 action ordinaire qu'ils détenaient.

Comme Hip était réputée être l'acheteur et la société mère aux fins de la comptabilité, ses actifs nets ont été inclus dans le bilan consolidé à leur valeur comptable historique et les états financiers consolidés s'inscrivent dans le prolongement de l'entreprise de Hip. Le nombre d'actions en circulation est celui de la société mère légale, soit ASI, et la valeur monétaire attribuée à ces actions est celle de Hip, la filiale légale.

Les actifs nets de ASI au moment de l'acquisition sont réputés avoir été acquis par Hip pour une juste valeur. La juste valeur estimative des actifs nets acquis est la suivante :

Fonds de roulement	16 159 \$
Immobilisations	2 689
Statut de l'émetteur assujetti ASI ajouté à l'écart d'acquisition	<u>300 000</u>
	<u>318 848 \$</u>

L'écart d'acquisition attribuable au statut de ASI comme émetteur assujetti est amorti sur cinq ans.

HIP INTERACTIVE CORP.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 31 DÉCEMBRE 1999

Les informations qui suivent reflètent les opérations financières antérieures de ASI du 31 décembre 1998 (date de la fin du dernier exercice) au 9 décembre 1999 (date de la fusion).

(i) Bilan consolidé

au 9 décembre 1999

Actif	
Actif à court terme	45 195 \$
Immobilisations	<u>2 689</u>
	<u><u>47 884</u></u> \$
Passif	
Passif à court terme	<u>29 036</u> \$
Capitaux propres	
Capital-actions	336 551 \$
Déficit	(317 703)
	<u>18 848</u>
	<u><u>47 884</u></u> \$

(ii) Capital-actions

	<u>Actions #</u>	<u>Montant \$</u>
Solde au 31 décembre 1998	8 744 567	2 876 795
Actions remises (note (iii))	(1 164 039)	(244)
Annulation du déficit (note (v)d))	<u>-</u>	<u>(2 875 000)</u>
	7 580 528	1 551
Regroupement des actions (note (v)a))	<u>(5 053 681)</u>	<u>-</u>
	2 526 847	1 551
Conversion de l'effet à payer (note (iv))	714 285	150 000
Actions émises contre espèces (note (vi))	<u>880 952</u>	<u>185 000</u>
Solde au 9 décembre 1999	<u><u>4 122 084</u></u>	<u><u>336 551</u></u>

(iii) En vertu d'une entente datée du 7 septembre 1999, approuvée par les actionnaires et clôturée le 12 octobre 1999, la ASI a vendu le projet Cerro Rico au président de la ASI. Ce dernier a remis pour annulation 1 164 039 actions ordinaires et annulé un montant dû de 60 000 \$ pour des honoraires de gestion impayés.

(iv) Le 13 octobre 1999, en vertu d'un engagement daté du 1^{er} septembre 1999, des billets convertibles sans intérêt de 150 000 \$ ont été échangés contre 714 285 nouvelles actions ordinaires.

- (v) Le 12 octobre 1999, les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'assemblée annuelle et spéciale des actionnaires de ASI :
- a) une résolution spéciale portant sur le regroupement des actions ordinaires émises et en circulation à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque lot de trois actions ordinaires existantes;
 - b) une résolution spéciale modifiant la dénomination de la société de Arizuma Silver Inc. à ASI Internet Inc.;
 - c) une résolution approuvant la révision du prix d'exercice des 88 484 bons de souscription (265 450 avant le regroupement à raison de 1 pour 3) qui passait de 0,80 \$ à 0,21 \$ l'action et une diminution du prix de rachat de ces bons de souscription par ASI, qui passait de 3,00 \$ l'action à 0,75 \$ l'action ordinaire (prix de rachat de référence);
 - d) une résolution réduisant de 2 875 000 \$ chacun des postes du capital versé et du déficit.

- (vi) Le 28 octobre 1999, ASI a procédé au placement privé de 714 285 nouvelles actions ordinaires à 0,21 \$ l'action pour un produit brut de 150 000 \$.

Le 3 novembre 1999, ASI a émis 166 667 nouvelles actions ordinaires à l'intention d'un administrateur pour un produit total de 35 000 \$.

(vii) État des résultats et du déficit consolidés	
Frais de bureau et généraux	46 932 \$
Honoraires de gestion	38 500
Frais juridiques et de vérification	11 933
Loyers	6 000
Déplacements	2 911
Perte sur change	3 327
Téléphone et télécopieur	2 358
Coûts généraux d'exploration	300
Dotation à l'amortissement	<u>625</u>
Perte avant éléments ci-dessous	112 886
Radiation de propriétés minières	12 325
(Gain) sur règlement de dettes	<u>(82 371)</u>
(Perte nette) de l'exercice	(42 840)
Déficit au début de l'exercice	(2 999 526)
Réduction du déficit	2 875 000
Coûts de restructuration	(79 854)
Excédent des actifs nets donnés sur la valeur nominale moyenne des actions ordinaires annulées	<u>(70 483)</u>
Déficit à la fin de l'exercice	<u><u>(317 703)</u></u> \$

(viii) État des flux de trésorerie	
Flux de trésorerie liées aux activités d'exploitation :	
Perte nette	(42 840) \$
Éléments hors trésorerie :	
Dotation à l'amortissement	625
Radiation de propriétés minières	12 325
(Gain) sur règlement de dettes	(82 371)
Variations nettes des soldes hors trésorerie du fonds de roulement :	
TPS à recouvrer	(1 574)
Créditeurs et charges à payer	<u>(107 502)</u>
(Sorties nettes) liées aux activités d'exploitation	<u>(221 337)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :	
Actions ordinaires émises contre espèces	185 000
Effets à payer	150 000
Coûts de restructuration	<u>(79 854)</u>
Rentrées nettes liées aux activités de financement	<u>255 146</u>
Augmentation des liquidités	33 809
Liquidités au début de l'exercice	<u>5 076</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u><u>38 885</u></u> \$

3. ACQUISITION DE FILIALES

- a) En date du 9 décembre 1999, la Société a acquis 100 % des actions en circulation de Softek International Inc. (Softek), grossiste de logiciels et de jeux vidéo de grande consommation, moyennant une contrepartie totale composée de 1 000 000 \$ en espèces et de l'émission de 1 625 000 actions ordinaires de la Société ayant une juste valeur de 0,75 \$ l'action. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et l'écart d'acquisition dégagé est amorti sur 20 ans. La juste valeur des actifs nets acquis au 9 décembre 1999 est la suivante :

Éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1 036 688 \$
Immobilisations	<u>82 067</u>
Actifs nets	1 118 755
Contrepartie totale et dette bancaire prise en charge	<u>2 505 349</u>

Excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis,
 attribué à l'écart d'acquisition 1 386 594 \$

- b) En date du 9 décembre 1999, la Société a acquis 100 % des actions en circulation de Microplay Entertainment & Video Centres Inc. (Microplay), franchiseur de boutiques de vente au détail de jeux vidéo et de logiciels pour PC, moyennant une contrepartie totale de 2 800 000 \$ en espèces. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et l'écart d'acquisition dégagé est amorti sur 20 ans. La juste valeur des actifs nets acquis au 9 décembre 1999 est la suivante :

Éléments hors trésorerie du fonds de roulement (négatifs)	(120 688) \$
Immobilisations	34 081
Obligation en vertu de contrats de location-acquisition	<u>(7 901)</u>
Passifs nets	(94 508)
Contrepartie totale diminuée de l'encaisse acquise	<u>2 680 295</u>

Excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets
 acquis, attribué à l'écart d'acquisition 2 774 803 \$

- c) En date du 9 décembre 1999, la Société a acquis 100 % des actions en circulation de Operational Excellence Inc. (OpEx), fournisseur de solutions en commerce électronique, moyennant une contrepartie totale composée de 600 000 \$ en espèces et de 1 900 000 actions ordinaires de la Société ayant une juste valeur de 0,75 \$ l'action. Un actionnaire et administrateur de la Société, qui était également actionnaire et administrateur de OpEx, a un lien avec un autre actionnaire et administrateur de OpEx. L'acquisition a été comptabilisée au montant de l'échange selon la méthode de l'achat pur et simple et l'écart d'acquisition dégagé est amorti sur 10 ans. La juste valeur des actifs nets acquis au 9 décembre 1999 est la suivante :

Éléments hors trésorerie du fonds de roulement	262 610 \$
Immobilisations	447 433
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	<u>(161 592)</u>
Actifs nets	548 451
Contrepartie totale et dette bancaire prise en charge	<u>2 237 510</u>
Excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis, attribué à l'écart d'acquisition	<u>1 689 059 \$</u>

- d) En date du 9 décembre 1999, la Société a acquis 100 % des actions en circulation de Gamesmania Inc. (Gamesmania), magazine électronique de divertissement interactif, moyennant une contrepartie totale composée de 700 000 \$ en espèces, de 800 000 actions ordinaires de la Société ayant une juste valeur de 0,75 \$ l'action et de 250 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 1 \$ l'action jusqu'au 9 décembre 2002 inclusivement. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et l'écart d'acquisition dégagé est amorti sur 10 ans. La juste valeur des actifs nets acquis au 9 décembre 1999 est la suivante :

Éléments hors trésorerie du fonds de roulement (négatifs)	(779) \$
Immobilisations	<u>28 654</u>
Actifs nets	27 875
Contrepartie totale diminuée de l'encaisse acquise	<u>1 299 833</u>

Excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis, attribué à l'écart d'acquisition	<u>1 271 958</u> \$
---	---------------------

- e) En date du 9 décembre 1999, la Société a acquis 100 % des actions en circulation de Gameworld Inc. (Gameworld), exploitant de jeux vidéo payants, moyennant une contrepartie totale composée de 2 000 000 \$ en espèces et de 3 600 000 actions ordinaires de la Société ayant une juste valeur marchande de 0,75 \$ l'action. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et l'écart d'acquisition dégagé est amorti sur 20 ans. La juste valeur des actifs nets acquis au 9 décembre 1999 est la suivante :

Éléments hors trésorerie du fonds de roulement (négatifs)	(476 784) \$
Immobilisations	3 069 791
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	(639 432)
Dettes à long terme	(652 429)
Passif d'impôts futurs	<u>(506 885)</u>
Actifs nets	794 261
Contrepartie totale diminuée de l'encaisse acquise	<u>4 614 515</u>

Excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis, attribué à l'écart d'acquisition	<u>3 820 254</u> \$
---	---------------------

- f) En date du 9 décembre 1999, la Société a acquis 100 % des actions en circulation de Software Online Inc. (Software), détaillant électronique de logiciels et de jeux vidéo de grande consommation, moyennant une contrepartie totale composée de 450 000 \$ en espèces et de 900 000 actions ordinaires de la Société ayant une juste valeur marchande de 0,75 \$ l'action. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et l'écart d'acquisition dégagé est amorti sur 10 ans. La juste valeur marchande des actifs nets acquis au 9 décembre 1999 est la suivante :

Éléments hors trésorerie du fonds de roulement (négatifs)	(97 496) \$
Actif d'impôts futurs	9 052
Immobilisations	<u>15 909</u>
Passifs nets	(72 535)
Contrepartie totale diminuée de l'encaisse acquise	<u>1 064 248</u>

Excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis, attribué à l'écart d'acquisition	<u>1 136 783</u> \$
---	---------------------

4. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u> <u>cumulé</u>	<u>Valeur</u> <u>nette</u>
	\$	\$	\$
Matériel et mobilier de bureau	213 321	3 655	209 666
Matériel et mobilier de bureau en vertu d'un contrat de location-acquisition	7 407	185	7 222
Matériel informatique	299 437	6 345	293 092
Matériel informatique en vertu d'un contrat de location-acquisition	110 758	1 846	108 912
Logiciels	19 126	4 021	15 105
Matériel de jeux vidéo	2 470 312	24 299	2 446 013
Matériel de jeux vidéo en vertu d'un contrat de location-acquisition	587 714	19 590	568 124
Véhicule	34 770	869	33 901
Améliorations locatives	<u>127 204</u>	<u>2 661</u>	<u>124 543</u>
	<u>3 870 049</u>	<u>63 471</u>	<u>3 806 578</u>

5. ÉCART D'ACQUISITION

<u>Coût</u> \$	<u>Amortissement cumulé</u> \$	<u>Valeur nette</u> \$
<u>12 379 451</u>	<u>54 570</u>	<u>12 324 881</u>

6. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Société dispose auprès de son principal prêteur d'une ligne de crédit qui lui assure une capacité d'emprunt maximale de cinq millions de dollars sous réserve d'un dépôt de garantie à des taux d'intérêt équivalant au taux préférentiel. Les dettes en vertu de cette facilité seront garanties par un accord de garantie général englobant tous les actifs de la Société et de ses filiales.

7. AVANCES DES ACTIONNAIRES

Les avances des actionnaires ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt. Elles sont remboursables en trois annuités égales à compter de l'exercice 2002.

8. OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

La Société a conclu des contrats de crédit-bail pour le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique et le matériel de jeux vidéo.

Voici un résumé des paiements de location minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition expirant à des dates diverses jusqu'au 4 février 2004, avec indication du solde actuel des obligations :

		<u>1999</u> \$
Exercices se terminant le :	31 décembre 2000	338 987
	31 décembre 2001	346 743
	31 décembre 2002	169 652
	31 décembre 2003	16 739
	31 décembre 2004	<u>7 480</u>
		879 601
Moins : Montants représentant les intérêts		94 991
Obligations échéant au cours du prochain exercice		<u>280 333</u>
		<u>504 277</u>

Les contrats de location-acquisition portent intérêt à des taux divers se situant entre 7,5 % et 10 % et sont garantis par du matériel ayant une valeur comptable nette de 684 258 \$.

9. CAPITAL-ACTIONS

a) Autorisé
 Nombre illimité d'actions ordinaires
 Émis
 32 744 064 actions ordinaires 22 084 569 \$
 Opérations survenues au cours de l'exercice :

	<u>Actions ordinaires</u> #	<u>Valeur</u> \$
Solde du capital-actions de la société mère légale (ASI)		
Émis avant le regroupement des entreprises	8 744 567	2 876 795
Actions remises	(1 164 039)	(244)
Annulation du déficit	<u>-</u>	<u>(2 875 000)</u>
	7 580 528	1 551
Regroupement des actions (3:1)	<u>(5 053 681)</u>	<u>-</u>
	2 526 847	1 551
Conversion de l'effet à payer	714 285	150 000
Actions émises contre espèces	<u>880 952</u>	<u>185 000</u>
Actions en circulation de ASI avant le regroupement des entreprises	4 122 084	336 551
Ajustement au titre d'une prise de contrôle inversée, visant à accroître le montant du capital-actions pour le porter à celui de Hip (déduction faite des frais d'émission d'actions et de l'actif d'impôts futurs correspondant) et à réduire le nombre d'actions de ASI en circulation	<u>(1 707 958)</u>	<u>21 429 170</u>
Actions de ASI en circulation à la date d'acquisition	2 414 126	21 765 721
Actions émises lors de l'acquisition d'entreprise comptabilisé comme une prise de contrôle inversée (note 2g))	<u>30 329 938</u>	<u>318 848</u>
Solde au 31 décembre 1999	<u>32 744 064</u>	<u>22 084 569</u>

- b) Au 31 décembre 1999, 2004 500 actions ordinaires sont réservées pour émission en faveur de certains administrateurs, dirigeants et employés en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société, options qui peuvent être exercées à 1 \$ l'action jusqu'au 10 décembre 2004 inclusivement.

Après la fin de l'exercice, 194 000 options d'achat d'actions supplémentaires ont été émises en faveur de certains employés, soit 139 000 pouvant être exercées à 2,05 \$ l'action jusqu'au 12 janvier 2005 et 55 000 pouvant l'être à 2,95 \$ l'action jusqu'au 8 février 2005.

c) Bons de souscription

(i) Voir note 2d).

(ii) Les bons de souscription supplémentaires suivants donnant à leur porteur le droit d'acheter une action ordinaire pour chaque bon de souscription étaient émis et en circulation au 31 décembre 1999 :

<u>Nombre de bons de souscription</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Date d'expiration</u>
1 509 400	1,50 \$	9 décembre 2003
30 000	1,00 \$	9 décembre 2002
700 000	1,25 \$	9 décembre 2002
<u>51 823</u>	0,36 \$	(note 13d))
<u>2 291 223</u>		

10. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location à long terme portant sur des locaux, des véhicules, du matériel et des services Internet qui expirent à des dates diverses jusqu'au 14 février 2005, à faire des paiements location minimaux. Les engagements de location minimaux restant en vertu de ces contrats de location représentent environ 1 493 517 \$, y compris 398 742 \$ exigibles à moins d'un an. Les engagements de loyer minimaux des cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

<u>Année</u>	<u>Montant</u> \$
2001	357 897
2002	328 913
2003	222 409
2004	178 024
2005	<u>7 532</u>
	<u>1 094 775</u>

11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif de la Société diffère du taux prévu par la loi canadienne pour les motifs suivants :

Économie d'impôt au taux prévu par la loi	(16 287) \$	(44,0 %)
(Augmentation) diminution résultant des facteurs suivants :		
Dotation à l'amortissement de l'écart d'acquisition déduit dans les comptes sans déduction correspondante aux fins de l'impôt	44 512	120,0 %
Frais d'émission d'actions déduits aux fins de l'impôt sans déduction correspondante dans les comptes	(21 106)	(57,0 %)
Autres	<u>(25 006)</u>	<u>(67,3 %)</u>
Impôts futurs recouvrés	<u>(17 887) \$</u>	<u>(48,3 %)</u>

Au 31 décembre 1999, la Société et ses filiales avaient subi des pertes fiscales d'environ 497 000 \$; une partie de l'économie correspondante n'a pas été comptabilisée dans les présents états financiers. Les pertes fiscales expirent comme suit :

<u>Année</u>	<u>Montant</u> \$
2006	457 000
2007	<u>40 000</u>
	<u>497 000</u>

La Société a des frais d'émission d'actions non déduits d'environ 1 630 000 \$, qui pourront être portés en déduction des bénéfices imposables des années futures. La déduction maximale est d'environ 20 % pour chacun des cinq prochains exercices.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de l'encaisse et des placements à court terme, des clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer apparaissant aux bilans correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de la durée limitée de ces instruments. Les titres négociables sont présentés à la moindre valeur (coût – valeur à la cote). Les estimations des justes valeurs sont faites à la date du bilan, à la lumière des informations pertinentes sur le marché et des informations concernant l'instrument financier. Ces estimations, subjectives de par leur nature, comportent des incertitudes sous des éléments de jugement importants, ce qui fait qu'elles ne peuvent être établies avec précision. Des modifications des hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur ces estimations.

13. PERTE NETTE ET MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PAR ACTION

Compte tenu de leur effet de dilution, l'existence d'options d'achat d'actions et de bons de souscription influe sur le calcul de la perte nette et de la marge brute d'autofinancement par action. Comme cette dilution entraîne une réduction des montants par action, les montants par action dilués ne sont pas indiqués.

La marge brute d'autofinancement par action de base a été calculée à partir des flux de trésorerie résultant de l'exploitation, excluant les variations nettes des soldes hors trésorerie du fonds de roulement.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

- a) En date du 24 mars 2000, la Société a acquis 100 % des actions en circulation de SJS Group Ltd. («SJS»), distributeur de jeux vidéo et de matériel connexe, dont le siège est à Montréal (Québec), pour une contrepartie totale composée de 7 984 690 \$ en espèces, de 3 000 000 d'actions ordinaires ayant une juste valeur de 3 017 550 \$ et de 6 500 000 actions privilégiées de série A ayant une juste valeur de 4 250 000 \$. Chaque action privilégiée de série A est convertible en une action ordinaire de Hip pour chaque tranche de 2 \$ de bénéfices avant impôts de SJS en sus de 4 000 000 \$ dans chacune des quatre prochaines années.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et l'écart d'acquisition dégagé est amorti sur 20 ans. La juste valeur des actifs nets acquis au 24 mars 2000 est la suivante :

Éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1 910 067 \$
Participation dans une coentreprise	150 429
Immobilisations	493 012
Dette à long terme	<u>(2 739 472)</u>
Actifs nets acquis	(185 964)
Contrepartie totale diminuée de l'encaisse acquise	<u>13 204 376</u>
Excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, attribué à l'écart d'acquisition	<u>13 390 340 \$</u>

- b) En vertu d'un prospectus daté du 20 juillet 2000, la Société émettra 2 850 800 actions ordinaires et 2 850 800 bons de souscription d'achat d'action ordinaires en échange de 2 850 800 bons de souscription spéciaux de catégorie A précédemment émis et vendus par la Société. Chaque bon de souscription d'achat d'action ordinaire donnera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 2,85 \$ chacune à n'importe quel moment jusqu'au 24 septembre 2001 inclusivement.

En vertu d'une convention de placement datée du 24 mars 2000, la Société a émis 2 850 800 bons de souscription spéciaux de catégorie A et 940 000 bons de souscription spéciaux de catégorie B, au prix de 2,67 \$ chacun. Chaque bon de souscription spécial de catégorie B pouvait immédiatement être exercé et échangé pour une action ordinaire sans contrepartie supplémentaire.

À titre de rémunération supplémentaire en rapport avec la vente des bons de souscription spéciaux de catégorie A, les placeurs ont reçu 189 540 bons de souscription de courtier spéciaux. Chaque bon de souscription de courtier spécial donne à son porteur le droit d'acheter un bon de souscription de courtier, sans considération supplémentaire, qui donne le droit à son porteur d'acheter une action ordinaire et un bon de souscription d'achat d'action ordinaire (une unité) au prix de 2,67 \$ l'unité jusqu'au 25 mars 2002 inclusivement. Chaque bon de souscription d'achat d'action ordinaire donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 2,85 \$ chacune jusqu'au 24 septembre 2001 inclusivement.

La Société a reçu un produit net total de 9 288 543, compte tenu de la commission du placeur pour compte et des autres frais attribuables à l'émission, et avant l'ajout de l'économie d'impôts futurs liée aux frais de financement de 330 440 \$.

- c) Le 12 juillet 2000, la Société a annoncé qu'elle avait signé une lettre d'intention en vue de l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de Elecplay.com Productions Inc. (Elecplay), société sans lien de dépendance avec elle. Orca Bay Capital Corp., actionnaire détenant le contrôle de Elecplay, acquerra 15 % des actions ordinaires émises et en circulation de Operational Excellence Inc., filiale d'exploitation de la Société, dans le cadre de la transaction. Cette transaction est soumise à l'exécution d'un contrat d'achat définitif, sous réserve du contrôle de diligence d'usage, ainsi qu'à l'approbation des autorités de réglementation compétentes et à l'approbation des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse où toutes les conditions sont respectées, la clôture de la transaction est prévue au plus tard pour le 31 juillet 2000.
- d) Après la fin de l'exercice, un total de 51 823 bons de souscription ont été exercés et rachetés pour une contrepartie totale de 18 618 \$.
- e) En vertu d'une lettre d'intention datée du 8 mai 2000, Hip s'est entendu sur les termes d'un contrat d'achat définitif pour acquérir toutes les actions de la société privée ontarienne Phoenix Home Entertainment Inc. (Phoenix), un distributeur national de logiciels, matériel et accessoires de jeux vidéo, avec qui elle n'a aucun lien de dépendance. Le prix d'achat proposé est de 5 000 000 \$ qui sera réglé contre l'émission de 2 500 000 actions ordinaires. De plus, à la fermeture du contrat, l'actionnaire de Phoenix recevra un bon de souscription donnant le droit d'acheter 600 000 actions ordinaires au prix de 3 \$ chacune à n'importe quel moment jusqu'au 31 décembre 2001 inclusivement.

15. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

HIP INTERACTIVE CORP.
BILAN CONSOLIDÉ
 AU 31 MARS 2000
 (NON VÉRIFIÉ)

\$

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse et placements à court terme	6 099 759
Clients et débiteurs divers	12 031 533
Stocks	9 629 259
Frais payés d'avance et dépôts	928 050
Prêts	31 500
Impôts futurs	<u>275 095</u>
	28 995 196

PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE	150 429
--	---------

IMMOBILISATIONS	4 912 589
------------------------	-----------

IMPÔTS FUTURS	756 575
----------------------	---------

ÉCART D'ACQUISITION, net	<u>25 454 065</u>
	<u>60 268 854</u>

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs et charges à payer	17 785 076
Produits reportés	104 398
Impôts sur les bénéfices à payer	1 337 676
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	<u>280 333</u>
	19 507 483

AVANCES DES ACTIONNAIRES	620 386
---------------------------------	---------

OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION	430 055
---	---------

IMPÔTS FUTURS	502 885
----------------------	---------

INTÉRÊTS MINORITAIRES	<u>12 761</u>
	21 073 570

CAPITAUX PROPRES

CAPITAL-ACTIONS	39 082 001
------------------------	------------

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	<u>113 283</u>
	39 195 284

60 268 854

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Signé «DAVID M. HILL» , administrateur
 Signé «MOREY CHAPLICK» , administrateur

HIP INTERACTIVE CORP.
RÉSULTATS ET DÉFICIT CONSOLIDÉS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT)
PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(NON VÉRIFIÉS)

	\$
CHIFFRE D’AFFAIRES	10 289 300
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES	<u>7 985 491</u>
MARGE BRUTE	<u>2 303 809</u>
FRAIS D’EXPLOITATION	
Honoraires de gestion et de consultation, salaires et charges sociales	868 454
Frais généraux et administratifs	503 895
Frais d’occupation	115 055
Honoraires professionnels	58 066
Intérêts (nets)	41 248
Dotations à l’amortissement des immobilisations	<u>265 385</u>
	<u>1 852 103</u>
Bénéfice d’exploitation avant dotation à l’amortissement de l’écart d’acquisition, impôts et part des actionnaires minoritaires	451 706
Dotations à l’amortissement de l’écart d’acquisition	<u>235 166</u>
Bénéfice avant impôts et part des actionnaires minoritaires	216 540
Charge d’impôts exigibles	22 066
Charge d’impôts futurs	49 300
Part des actionnaires minoritaires	<u>12 761</u>
BÉNÉFICE NET	132 413
Déficit au début de la période	<u>(19 130)</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l’exercice	<u>113 283</u>
BÉNÉFICE NET PAR ACTION - de base	<u>0.00</u>

HIP INTERACTIVE CORP.
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(NON VÉRIFIÉS)

	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice net	132 413
Éléments hors trésorerie :	
Dotation à l'amortissement des immobilisations	235 166
Dotation à l'amortissement de l'écart d'acquisition	220 166
Impôts futurs	<u>49 300</u>
	682 264
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement :	
Clients et débiteurs divers	(853 063)
Stocks	(821 009)
Frais payés d'avance et dépôts	(631 172)
Créditeurs et charges à payer	872 869
Produits reportés	51 398
Impôts sur les bénéfices à payer	162 357
Effet à payer	<u>(348 000)</u>
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	<u>(884 356)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Dette à long terme	113 770
Versements sur les obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(74 222)
Émission d'actions ordinaires contre espèces	10 151 386
Frais d'émission d'actions	(751 945)
Part des actionnaires minoritaires	<u>12 761</u>
Rentrées nettes liées aux activités de financement	<u>9 451 750</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations	(878 384)
Acquisition de filiales	<u>(8 650 307)</u>
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	<u>(9 528 691)</u>
(Diminution) de l'encaisse et des placements à court terme	(961 297)
Encaisse et placements à court terme au début de la période	<u>7 061 056</u>
Encaisse et placements à court terme à la fin de la période	<u>6 099 759</u>

S.J.S. NATIONAL LTD.

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 1999

(non vérifiés)

S.J.S. NATIONAL LTD.
(Constituée en vertu des lois de l'Ontario)
BILAN
AU 30 SEPTEMBRE 1999
(non vérifié)

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse (note 2)	76 047 \$	
Débiteurs	5 917 967	
Stocks	1 508 814	
Frais payés d'avance et dépôts	<u>23 034</u>	7 525 862 \$

Prêt - Société fermée 66 000

Immobilisations (note 3) 65 331

7 657 193 \$

PASSIF

Passif à court terme

Dette bancaire (note 2)	828 401 \$	
Dette bancaire résultant de chèques en circulation	346 681	
Créditeurs et charges à payer	5 549 051	
Impôts sur les bénéfices à payer	<u>114</u>	6 724 247 \$

Emprunts - Apparenté (note 7) 32 946

6 757 193

CAPITAUX PROPRES

Capital-actions (note 4) 900 000

Bénéfices non répartis - 900 000

7 657 193 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Signe « Sanjay Singh », administrateur

Signe « Jack Lamba », administrateur

Voir les notes ci-jointes

S.J.S. NATIONAL LTD.
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 1999
(non vérifiés)

Chiffre d'affaires		9 539 757 \$
Coûts des marchandises vendues		
Achats	10 124 156 \$	
Stocks à la fin de l'exercice	<u>1 508 814</u>	<u>8 615 342</u>
Bénéfice brut		924 415
Commissions gagnées		<u>355 630</u>
		<u>1 280 045</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	500 489	
Frais de vente	413 136	
Frais généraux et administratifs	330 938	
Dotation à l'amortissement	8 818	
Intérêts et frais bancaires	<u>26 664</u>	<u>1 280 045</u>
Bénéfice net		<u><u> </u></u> = \$

Voir les notes ci-jointes

S.J.S. NATIONAL LTD.
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 1999
(non vérifiés)

Activités d'exploitation

Bénéfice net	- \$	
Élément hors trésorerie :		
Dotation à l'amortissement	<u>8 818</u>	8 818 \$
Augmentation des débiteurs	(5 917 967)	
Augmentation des stocks	(1 508 814)	
Augmentation des frais payés d'avance et des dépôts	(23 034)	
Augmentation des prêts	(66 000)	
Augmentation des impôts sur les bénéfices à payer	114	
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	5 549 051	
Augmentation des emprunts	<u>32 946</u>	<u>(1 933 704)</u>

Sorties nettes liées aux activités d'exploitation (1 924 886)

Activités d'investissement

Immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(74 149)</u>	
Sorties nettes liées aux activités d'investissement		<u>(74 149)</u>

Activités de financement

Émission d'actions	<u>899 970</u>	
Rentrées nettes liées aux activités de financement		<u>899 970</u>

Diminution des liquidités (1 099 065)

Liquidités au début de l'exercice 30

Liquidités à la fin de l'exercice (1 099 035) \$

Représentées par :

Encaisse		76 047 \$
Dette bancaire		(828 401)
Dette bancaire résultant de chèques en circulation		<u>(346 681)</u>

(1 099 035) \$

Voir les notes ci-jointes

S.J.S. NATIONAL LTD.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 1999
(non vérifiées)

NOTE 1
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Résumé des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers ci-joints :

a) **Estimations comptables**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes à ces états. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

b) **Amortissement**

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement décroissant aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencements	20%
Matériel et logiciels informatiques	30%
Matériel d'entrepôt	20%

Les améliorations locatives sont amorties linéairement sur la durée du contrat de location.

c) **Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé sur la base du coût moyen pondéré.

NOTE 2
ENCAISSE ET GARANTIES CONSENTIES À LA BANQUE

Les facilités bancaires sont les suivantes :

- a) Facilité de ligne de crédit d'exploitation générale et facilité de découvert d'un montant de 3 000 000 \$, à vue, avec un maximum d'emprunts de 1 500 000 \$US et une durée maximale d'un an.
- b) Facilité de contrat de change à terme de 2 000 000 \$ visant l'achat de contrats de change à terme pour la couverture du risque de change.

Tous les emprunts portent intérêt au taux préférentiel majoré de 1/2 %, sont remboursables mensuellement et sont garantis par une hypothèque mobilière sur tous les actifs de la société incluant les débiteurs et les stocks et par une cession en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*, couvrant les stocks. La garantie comprend également un cautionnement par les actionnaires de la société pour un montant de 750 000 \$.

**NOTE 3
IMMOBILISATIONS**

	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	13 161 \$	1 316 \$	11 845 \$
Matériel et logiciels informatiques	28 069	4 210	23 859
Améliorations locatives	18 810	1 881	16 929
Matériel d'entrepôt	<u>14 109</u>	<u>1 411</u>	<u>12 698</u>
	<u>74 149 \$</u>	<u>8 818 \$</u>	<u>65 331 \$</u>

**NOTE 4
CAPITAL-ACTIONS**

Autorisé

Les catégories d'actions autorisées suivantes comportent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

- a) Actions privilégiées de catégorie A
Actions sans droit de vote, rachetables au gré de la société et des porteurs à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende trimestriel non cumulatif ne devant pas dépasser 2 % par trimestre
- b) Actions ordinaires
Avec droit de vote

Émis et libéré

3 000 actions ordinaires (1998 - 300)	3 000 \$
897 000 actions privilégiées de catégorie A	<u>897 000</u>
	<u>900 000 \$</u>

Les opérations suivantes ont été effectuées sur le capital-actions au cours de l'exercice :

- i) La société a émis 2 700 actions ordinaires pour un produit de 2 970 \$.
- ii) La société a émis 897 000 actions privilégiées de catégorie A pour un produit de 897 000 \$.

**NOTE 5
ENGAGEMENTS**

Les loyers minimaux exigibles en vertu de contrats de location-exploitation à long terme, excluant certains coûts d'exploitation dont la société est responsable, sont approximativement les suivants :

2000	49 200 \$
2001	52 800
2002	52 800
2003	54 600
2004	<u>54 600</u>
	<u>264 000 \$</u>

**NOTE 6
INSTRUMENTS FINANCIERS**

En raison de la nature de ses activités, la société fait des achats en dollars américains. Au 30 septembre 1999, la société a des dettes libellées en dollars américains d'un montant de 2 359 737 \$ (3 468 813 \$CAD). La société est

donc exposée aux fluctuations des taux de change et, pour cette raison, elle surveille la situation et, lorsqu'il y a lieu, elle a recours à des instruments financiers pour gérer son exposition à ces risques.

NOTE 7

OPÉRATION AVEC UN APPARENTÉ

Au cours de l'exercice, la société a acquis pour un montant d'environ 4 200 000 \$ de matériel et de logiciels de jeux vidéo à 2820510 Canada Inc. qui est contrôlée par les actionnaires de la société. À la fin de l'exercice, une fraction d'environ 1 500 000 \$ de ce montant, payable à cette société, est incluse dans les créiteurs.

NOTE 8

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 2 novembre 1999, 2820510 Canada Inc. a été fusionnée avec SJS National Ltd. pour former SJS Group Ltd., suite à l'approbation des actionnaires de toutes les sociétés.

2820510 CANADA INC.

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1997

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires de
2820510 Canada Inc.

J'ai vérifié le bilan de **2820510 Canada Inc.** au 30 juin 1997 et les états des bénéfices non répartis, des résultats et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 1997 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

(signé) Edward Charow, C.A.
EDWARD CHAROW, C.A.

Montréal (Québec)
Le 15 juillet 1997

2820510 CANADA INC.
BILAN
AU 30 JUIN 1997

	1997	1996
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	400 319 \$	- \$
Débiteurs (note 7)	711 501	321 044
Impôts sur le bénéfice à recevoir	-	14 932
Stocks (note 7)	654 555	382 380
Frais payés d'avance et dépôts	<u>38 953</u>	<u>26 906</u>
	1 805 328	745 262
Immobilisations (note 3)	64 064	62 683
Investissements	<u>-</u>	<u>30 000</u>
	<u>1 869 392 \$</u>	<u>837 945 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Endettement bancaire (note 7)	- \$	9 261 \$
Créditeurs	1 061 574	192 967
Impôts sur le bénéfice à payer	33 067	-
Portion court terme de la dette à long terme	<u>467</u>	<u>2 109</u>
	1 095 108	204 337
Dette à long terme (note 4)	74 311	72 531
Impôts reportés	<u>3 428</u>	<u>4 337</u>
	<u>1 172 847</u>	<u>281 205</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 5)	80 100	80 100
Bénéfices non répartis	<u>616 445</u>	<u>476 640</u>
	<u>696 545</u>	<u>556 740</u>
	<u>1 869 392 \$</u>	<u>837 945 \$</u>

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Signé « Sanjay Singh », administrateur
Signé « Jack Lamba », administrateur

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1997

	1997	1996
Chiffre d'affaires	11 509 221 \$	6 458 071 \$
Coûts des marchandises vendues	<u>10 388 293</u>	<u>5 743 924</u>
Bénéfice brut	<u>1 120 928</u>	<u>714 147</u>
Charges		
Dotation à l'amortissement	19 899	24 367
Perte sur cession d'un placement	6 000	-
Perte (Gain) sur cession d'immobilisations	3 046	(14 775)
Frais généraux et administratifs	195 661	189 179
Intérêts et frais financiers	20 755	18 928
Salaires et charges sociales	526 317	349 325
Frais de vente	<u>173 187</u>	<u>132 101</u>
	<u>944 865</u>	<u>699 125</u>
Bénéfice avant impôts	176 063	15 022
Charge d'impôts exigibles	<u>36 258</u>	<u>5 254</u>
Bénéfice net	139 805	9 768
Bénéfices non répartis – Début de l'exercice	<u>476 640</u>	<u>466 872</u>
Bénéfices non répartis – Fin de l'exercice	<u>616 445 \$</u>	<u>476 640 \$</u>

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1997

	1997	1996
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	139 805 \$	9 768 \$
Éléments hors trésorerie :		
Dotation à l'amortissement	19 899	24 367
Perte sur cession d'un placement	6 000	-
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	3 046	(14 775)
Impôts reportés	<u>(909)</u>	<u>4 337</u>
	167 841	23 697
 Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	 <u>241 927</u>	 <u>(165 153)</u>
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	<u>409 768</u>	<u>(141 456)</u>
 Activités de financement		
Emprunt à une société apparentée	1 780	(97 172)
Emprunt à un actionnaire	<u>(1 642)</u>	<u>-</u>
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	<u>138</u>	<u>(97 172)</u>
 Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(24 326)	(49 187)
Produit de cession d'immobilisations	-	56 345
Acquisition (vente) de placements	<u>24 000</u>	<u>(30 000)</u>
(Sorties) nettes liées aux activités d'investissement	<u>(326)</u>	<u>(22 842)</u>
 (Diminution) augmentation de l'encaisse (Endettement bancaire)	 409 580	 (261 470)
(Endettement bancaire) encaisse au début de l'exercice	<u>(9 261)</u>	<u>252 209</u>
 Encaisse (Endettement bancaire) à la fin de l'exercice	 <u>400 319 \$</u>	 <u>(9 261) \$</u>

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 1997

1. LA SOCIÉTÉ

La société a été constituée le 13 mai 1992 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Canada et a commencé ses activités le 1^{er} juillet 1992 à titre de grossiste de jeux électroniques sous la dénomination de Distribution SJS (1992) Enr.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les conventions jugées particulièrement significatives sont décrites ci-dessous :

STOCKS

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé sur la base du coût moyen pondéré.

AMORTISSEMENT

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif au taux de 20% pour le mobilier et agencements et de 30% pour le matériel roulant et le matériel informatique.

INVESTISSEMENTS

Les investissements sont présentés au coût.

3. IMMOBILISATIONS

Voici le détail des immobilisations :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			1997	1996
Mobilier et agencements	35 000 \$	17 219 \$	17 781 \$	21 725 \$
Matériel roulant	1 500	225	1 275	-
Matériel informatique	62 935	26 012	36 923	37 664
Améliorations locatives	<u>18 927</u>	<u>10 842</u>	<u>8 085</u>	<u>3 294</u>
	<u>118 362 \$</u>	<u>54 298 \$</u>	<u>64 064 \$</u>	<u>62 683 \$</u>

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 30 JUIN 1997

4. DETTE À LONG TERME

	1997	1996
Les emprunts des actionnaires ne sont pas garantis et ne comportent ni intérêt ni conditions précises de remboursement, sans intention de rembourser avant 1 an.	467 \$	2 109 \$
Emprunt à une société apparentée. Cet emprunt ne porte pas intérêt. Le remboursement est limité et subordonné sur une base annuelle aux droits de la banque de la société.	<u>74 311</u>	<u>72 531</u>
	74 778	74 640
Moins : Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>467</u>	<u>2 109</u>
	<u>74 311 \$</u>	<u>72 531 \$</u>

5. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, un nombre illimité d'actions de catégorie A, catégorie B, catégorie C, catégorie D, catégorie E et catégorie F, sans valeur nominale.

Actions de catégorie B, D, et F sans droit de vote.

Actions de catégorie C et D rachetables au gré du porteur.

à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises.

Actions de catégorie E et F rachetables au gré de la société

à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises.

Actions de catégorie C, D, E et F non participatives et

prévoyant un dividende annuel non cumulatif de 12 %.

Les actions de catégorie A et B se classent après les actions de catégorie C, D, E, et F au moment de la dissolution.

	1997	1996
Émis et libéré		
100 actions de catégorie A	100 \$	100 \$
80 000 actions de catégorie D	<u>80 000</u>	<u>80 000</u>
	<u>80 100 \$</u>	<u>80 100 \$</u>

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 30 JUIN 1997

6. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société a conclu un bail de 4 ans pour ses locaux. Le total des loyers minimaux exigibles en vertu de ce contrat de location-exploitation est de 161 117 \$. Le bail est sujet à une augmentation annuelle équivalente à celle de l'indice du coût de la vie. Les engagements de loyer minimaux des cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

1997	37 910 \$
1998	37 910
1999	37 910
2000	37 910
2001	9 477

7. GARANTIES BANCAIRES

Les emprunts bancaires, d'une capacité maximale de 1 300 000 \$, sont garantis par une hypothèque mobilière sur les débiteurs et les stocks et par une cession en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*, couvrant les stocks.

8. PASSIF ÉVENTUEL

La Société détient une lettre de garantie, pour un montant de 5 000 \$, en faveur de la banque.

2820510 CANADA INC.
TABLEAU DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1997

	1997	1996
FRAIS DE VENTE		
Publicité et promotion	78 499 \$	35 067 \$
Commissions	12 043	14 656
Représentation	6 635	5 053
Location d'équipements	27 863	37 966
Déplacements	<u>48 147</u>	<u>39 359</u>
	<u>173 187</u> \$	<u>132 101</u> \$

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS		
Mauvaises créances	26 218 \$	8 904 \$
Courrier et livraison	3 046	2 378
Assurances et sécurité	19 140	26 336
Fournitures de bureau	35 043	23 069
Impression et papeterie	4 206	5 579
Honoraires professionnels	21 110	26 293
Loyers	40 790	49 118
Entretien et réparations	3 215	2 653
Téléphone et télécopieur	34 549	34 035
Services publics	<u>8 344</u>	<u>10 814</u>
	<u>195 661</u> \$	<u>189 179</u> \$

2820510 CANADA INC.
(Distribution SJS (1992) Enr.)

**ÉTATS FINANCIERS ET
SUPPLÉMENT D'INFORMATION FINANCIÈRE**

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1998



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
2820510 Canada Inc.
(Distribution SJS (1992) Enr.)

Nous avons vérifié le bilan de **2820510 Canada Inc.** au 30 juin 1998 ainsi que les états des bénéfices non répartis, des résultats et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 juin 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les chiffres correspondants au 30 juin 1997 et pour l'exercice terminé à cette date se fondent sur des états financiers examinés par d'autres experts-comptables.

« SCHLESINGER NEWMAN GOLDMAN »

COMPTABLES AGRÉÉS

Montréal (Québec)
Le 5 août 1998

2820510 CANADA INC.
(Constituée en vertu des lois du Canada)
BILAN
AU 30 JUIN 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse (<i>note 4</i>)	207 117 \$	400 319 \$
Débiteurs	3 867 404	711 501
Stocks	1 425 830	654 555
Frais payés d'avance et dépôts	<u>35 629</u>	<u>38 953</u>
	5 535 980	1 805 328
Immobilisations (<i>note 3</i>)	<u>115 472</u>	<u>64 064</u>
	<u>5 651 452 \$</u>	<u>1 869 392 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Endettement bancaire résultant de chèques en circulation (<i>note 4</i>)	316 373 \$	- \$
Créditeurs et charges à payer (<i>note 5</i>)	3 798 007	1 061 574
Impôts sur les bénéfices à payer	<u>201 777</u>	<u>33 067</u>
	4 316 157	1 094 641
Dette à long terme (<i>note 6</i>)	<u>73 969</u>	<u>74 778</u>
Impôts reportés	=	<u>3 428</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (<i>note 7</i>)	80 100	80 100
Bénéfices non répartis	<u>1 181 226</u>	<u>616 445</u>
	<u>1 261 326</u>	<u>696 545</u>
	<u>5 651 452 \$</u>	<u>1 869 392 \$</u>

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Signe « Sanjay Singh » _____, administrateur
Signe « Jack Lamba » _____, administrateur

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1998

	1998	1997
Solde au début de l'exercice	616 445 \$	476 640 \$
Bénéfice net	<u>564 781</u>	<u>139 805</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 181 226</u> \$	<u>616 445</u> \$

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
RÉSULTATS D'EXPLOITATION
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1998

	1998	1997
Chiffre d'affaires	<u>39 775 142</u> \$	<u>11 656 639</u> \$
Coûts des marchandises vendues		
Stocks au début de l'exercice	827 146	416 664
Achats	<u>38 015 967</u>	<u>10 923 176</u>
	38 843 113	11 339 840
Stocks à la fin de l'exercice	<u>1 425 830</u>	<u>827 146</u>
	<u>37 417 283</u>	<u>10 512 694</u>
Bénéfice brut	<u>2 357 859</u>	<u>1 143 945</u>
Charges		
Frais de vente	277 388	155 578
Frais généraux et administratifs	268 482	198 025
Frais financiers	96 957	46 974
Salaires et charges sociales	861 901	538 360
Dotation à l'amortissement	28 015	19 899
Perte sur cession d'un placement	-	6 000
Perte sur cession d'immobilisations	<u>-</u>	<u>3 046</u>
	<u>1 532 743</u>	<u>967 882</u>
Bénéfice avant impôts	<u>825 116</u>	<u>176 063</u>
Charge (économie) d'impôts		
Exigibles	263 763	36 258
Reportés	<u>(3 428)</u>	<u>-</u>
	<u>260 335</u>	<u>36 258</u>
Bénéfice net	<u><u>564 781</u></u> \$	<u><u>139 805</u></u> \$

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1998

	1998	1997
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	564 781 \$	139 805 \$
Éléments hors trésorerie :		
Dotation à l'amortissement	28 015	19 899
Économie d'impôts reportés	(3 428)	(909)
Perte sur cession d'un placement	-	6 000
Perte sur cession d'immobilisations	<u>-</u>	<u>3 046</u>
	589 368	167 841
Variation nette des soldes		
hors trésorerie du fonds de roulement	<u>(1 018 711)</u>	<u>241 927</u>
(Sorties) rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	<u>(429 343)</u>	<u>409 768</u>
Activités d'investissement		
Produit de cession d'un placement	-	24 000
Acquisitions d'immobilisations	<u>(79 423)</u>	<u>(24 326)</u>
(Sorties) nettes liées aux activités d'investissement	<u>(79 423)</u>	<u>(326)</u>
Activités de financement		
Versement sur dette à long terme	<u>(809)</u>	<u>138</u>
(Sorties) rentrées nettes liées aux activités de financement	<u>(809)</u>	<u>138</u>
(Diminution) augmentation des liquidités	(509 575)	409 580
Liquidités (endettement bancaire) au début de l'exercice	<u>400 319</u>	<u>(9 261)</u>
(Endettement bancaire) liquidités à la fin de l'exercice	<u>(109 256)\$</u>	<u>400 319 \$</u>
Représentées par :		
Encaisse	207 117 \$	400 319 \$
Endettement bancaire résultant de chèques en circulation	<u>(316 373)</u>	<u>-</u>
	<u>(109 256)\$</u>	<u>400 319 \$</u>

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 1998

NOTE 1
LA SOCIÉTÉ

La société a été constituée le 13 mai 1992 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Canada et a commencé ses activités le 1^{er} juillet 1992 à titre de grossiste de jeux électroniques sous la dénomination de Distribution SJS (1992) Enr.

NOTE 2
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Résumé des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers ci-joints :

a) **Estimations comptables**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes à ces états. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

b) **Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé sur la base du coût moyen pondéré.

c) **Amortissement**

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement décroissant aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencements	20 %
Matériel et logiciels informatiques	30 %
Matériel roulant	30 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

NOTE 3
IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			1998	1997
Mobilier et agencements	48 261 \$	22 101 \$	26 160 \$	17 781 \$
Matériel et logiciels informatiques	74 090	38 762	35 328	36 923
Améliorations locatives	31 299	14 447	16 852	8 085
Matériel roulant	<u>44 135</u>	<u>7 003</u>	<u>37 132</u>	<u>1 275</u>
	<u>197 785 \$</u>	<u>82 313 \$</u>	<u>115 472 \$</u>	<u>64 064 \$</u>

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 30 JUIN 1998

NOTE 4

DETTE BANCAIRE

Les facilités bancaires sont les suivantes :

- a) Facilité de ligne de crédit d'exploitation générale, à vue, avec un maximum d'emprunts de 2 500 000 \$.
- b) Facilité de lettre de crédit et facilité de découvert, à vue, les emprunts combinés ne devant pas dépasser la valeur des placements à court terme affectés en garantie jusqu'à un maximum de 2 600 000 \$.
- c) Facilité de contrat de change à terme jusqu'à un maximum de 2 000 000 \$.

Tous les emprunts portent intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, sont remboursables mensuellement et sont garantis par une hypothèque mobilière sur les débiteurs et les stocks et par une cession en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*, couvrant les stocks.

L'entente conclue par la société avec sa banque renferme diverses clauses restrictives, la plus sévère exigeant que la société conserve un fonds de roulement et un actif net corporel de plus de 700 000 \$. La société se conforme à toutes les clauses restrictives.

Les liquidités sont composées des placements à court terme affectés en garantie et de l'encaisse au montant de 3 501 152 \$ sur lesquels des emprunts de 3 294 035 \$ (2 238 100 \$ US) ont été imputés, comme le prévoit l'entente avec la banque.

NOTE 5

CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer comprennent des montants totalisant 1 601 221 \$ (1 087 934 \$ US), dont le paiement est garanti par la banque de la société. Ces montants sont donc garantis de la façon décrite dans la note 4.

NOTE 6

DETTE À LONG TERME

	1998	1997
Emprunt à une société contrôlée par des particuliers liés aux actionnaires. Cet emprunt ne porte ni intérêt ni conditions de remboursement. Il est subordonné aux droits de la banque de la société.	<u>73 823</u> \$	<u>74 311</u> \$

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 30 JUIN 1998

NOTE 7
CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Les catégories d'actions autorisées suivantes comportent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

- a) Catégorie C
Avec droit de vote, non participatives, rachetables au gré du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif de 12 %
- b) Catégorie D
Sans droit de vote, non participatives, rachetables au gré du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif de 12 %
- c) Catégorie E
Avec droit de vote, non participatives, rachetables au gré de la société à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif de 12 %
- d) Catégorie F
Sans droit de vote, non participatives, rachetables au gré de la société à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif de 12 %
- e) Catégorie A
Avec droit de vote et participatives
- f) Catégorie B
Sans droit de vote et participatives

Émis et libéré

100	actions de catégorie A	100 \$
80 000	actions de catégorie D	<u>80 000</u>
		<u>80 100 \$</u>

NOTE 8
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les loyers minimaux exigibles en vertu de contrats de location-exploitation à long terme, excluant certains coûts d'exploitation dont la société est responsable, sont approximativement les suivants :

1999	49 000 \$
2000	38 000
2001	<u>9 500</u>
	<u>96 500 \$</u>

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 30 JUIN 1998

NOTE 9

INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de la nature de ses activités, la société fait des achats en dollars américains. Au 30 juin 1998, la société a des dettes libellées en dollars américains d'un montant de 2 308 647 \$ (3 528 553 \$ CAD). La société est donc exposée aux fluctuations des taux de change et, pour cette raison, elle surveille la situation et, lorsqu'il y a lieu, elle a recours à des instruments financiers pour gérer son exposition à ces risques.

NOTE 10

DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La société vend du matériel et des logiciels de jeux vidéo. Environ 65 % des ventes portent sur des produits fabriqués par une même entreprise et vendus à la société sur une base non exclusive. La société a conclu avec une entreprise un contrat prévoyant que chacune des parties peut y mettre fin dans les 30 jours.

NOTE 11

CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 1997 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée en 1998.

**2820510 CANADA INC.
(DISTRIBUTION SJS (1992) ENR.)
SUPPLÉMENT D'INFORMATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1998**

2820510 CANADA INC.
SUPPLÉMENT D'INFORMATION FINANCIÈRE
TABLEAU DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1998

	1998	1997
Frais de vente		
Publicité et promotion	176 240 \$	77 724 \$
Déplacements	66 495	54 784
Frais de transport à la vente	<u>34 653</u>	<u>23 070</u>
	<u>277 388</u> \$	<u>155 578</u> \$
Frais généraux et administratifs		
Frais de bureau	44 337 \$	38 613 \$
Loyers	35 894	40 790
Location de matériel et de matériel roulant	33 011	27 863
Honoraires professionnels	39 359	21 055
Assurances	45 199	19 140
Entretien et réparations	13 582	3 215
Services publics	8 976	8 344
Impression et papeterie	5 155	4 206
Dons	101	250
Téléphone et télécopieur	<u>42 868</u>	<u>34 549</u>
	<u>268 482</u> \$	<u>198 025</u> \$
Frais financiers		
Intérêts créditeurs	(91 804) \$	(11 564) \$
Intérêts et frais bancaires	130 298	32 320
Créances irrécouvrables	<u>58 463</u>	<u>26 218</u>
	<u>96 957</u> \$	<u>46 974</u> \$

2820510 CANADA INC.
(Distribution SJS (1992) Enr.)

**ÉTATS FINANCIERS ET
SUPPLÉMENT D'INFORMATION FINANCIÈRE**

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1999



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
2820510 Canada Inc.
(Distribution SJS (1992) Enr.)

Nous avons vérifié le bilan de **2820510 Canada Inc.** au 30 juin 1999 ainsi que les états des bénéfices non répartis, des résultats et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

« SCHLESINGER NEWMAN GOLDMAN »

COMPTABLES AGRÉÉS

Montréal (Québec)
Le 3 août 1999

2820510 CANADA INC.
(Constituée en vertu des lois du Canada)
BILAN
AU 30 JUIN 1999

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse (note 2)	6 640 519 \$	207 117 \$
Débiteurs	1 961 777	3 867 258
Stocks	2 556 136	1 425 830
Frais payés d'avance et dépôts	<u>30 819</u>	<u>35 629</u>
	11 189 251	5 535 834
Immobilisations (note 3)	200 177	115 472
Placements à long terme	<u>82 929</u>	<u>-</u>
	<u>11 472 357 \$</u>	<u>5 651 306 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Dette bancaire résultant de chèques en circulation (note 2)	-\$	316 373 \$
Créditeurs et charges à payer (note 4)	8 346 361	3 798 007
Impôts sur les bénéfices à payer	<u>704 211</u>	<u>201 777</u>
	9 050 572	4 316 157
Dette à long terme (note 5)	<u>153 823</u>	<u>73 823</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 6)	300	80 100
Bénéfices non répartis	<u>2 267 662</u>	<u>1 181 226</u>
	<u>2 267 962</u>	<u>1 261 326</u>
	<u>11 472 357 \$</u>	<u>5 651 306 \$</u>

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Signe « Sanjay Singh » _____, administrateur
Signe « Jack Lamba » _____, administrateur

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1999

	1999	1998
Solde au début de l'exercice	1 181 226 \$	616 445 \$
Bénéfice net	<u>1 686 436</u>	<u>564 781</u>
	2 867 662	1 181 226
Dividendes	<u>600 000</u>	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 267 662</u> \$	<u>1 181 226</u> \$

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
RÉSULTATS D'EXPLOITATION
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1999

	1999	1998
Chiffre d'affaires	<u>94 462 952</u> \$	<u>39 775 142</u> \$
Coûts des marchandises vendues		
Stocks au début de l'exercice	1 425 830	827 146
Achats	<u>89 464 102</u>	<u>38 175 290</u>
	90 889 932	39 002 436
Stocks à la fin de l'exercice	<u>2 556 136</u>	<u>1 425 830</u>
	<u>88 333 796</u>	<u>37 576 606</u>
Bénéfice brut	<u>6 129 156</u>	<u>2 198 536</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	2 038 819	861 901
Frais de vente	881 171	176 528
Frais généraux et administratifs	517 952	268 482
Dotations à l'amortissement	61 768	28 015
Intérêts et frais bancaires	261 828	130 298
Intérêts créditeurs	<u>(347 337)</u>	<u>(91 804)</u>
	<u>3 414 201</u>	<u>1 373 420</u>
Bénéfice avant impôts	<u>2 714 955</u>	<u>825 116</u>
Charge (économie) d'impôts		
Exigibles	1 028 519	263 763
Reportés	<u>-</u>	<u>(3 428)</u>
	<u>1 028 519</u>	<u>260 335</u>
Bénéfice net	<u>1 686 436</u> \$	<u>564 781</u> \$

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1999

	1999	1998
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	1 686 436 \$	564 781 \$
Éléments hors trésorerie :		
Dotation à l'amortissement	61 768	28 015
Économie d'impôts reportés	<u>-</u>	<u>(3 428)</u>
	1 748 204	589 368
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds du roulement	<u>5 830 773</u>	<u>(1 018 711)</u>
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	<u>7 578 977</u>	<u>(429 343)</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements à long terme	(82 929)	-
Acquisitions d'immobilisations	<u>(146 473)</u>	<u>(79 423)</u>
(Sorties) nettes liées aux activités d'investissement	<u>(229 402)</u>	<u>(79 423)</u>
Activités de financement		
Dividendes versés	(600 000)	-
Augmentation (remboursement) de la dette à long terme	80 000	(809)
Diminution du capital-actions	<u>(79 800)</u>	<u>-</u>
(Sorties) nettes liées aux activités de financement	<u>(599 800)</u>	<u>(809)</u>
Augmentation (diminution) des liquidités	6 749 775	(509 575)
(Dette bancaire) liquidités au début de l'exercice	<u>(109 256)</u>	<u>400 319</u>
Liquidités (dette bancaire) à la fin de l'exercice	<u>6 640 519 \$</u>	<u>(109 256) \$</u>
Représentées par :		
Encaisse	6 640 519 \$	207 117 \$
Dette bancaire résultant de chèques en circulation	<u>-</u>	<u>(316 373)</u>
	<u>6 640 519 \$</u>	<u>(109 256) \$</u>

Voir les notes ci-jointes

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 1999

NOTE 1

Résumé des principales conventions comptables

Résumé des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers ci-joints :

a) **Estimations comptables**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes à ces états. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

b) **Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé sur la base du coût moyen pondéré.

c) **Amortissement**

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement décroissant aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencements	20 %
Matériel et logiciels informatiques	30 %
Matériel roulant	30 %

Les améliorations locatives sont amorties linéairement sur la durée du bail.

NOTE 2

Encaisse

Les facilités bancaires sont les suivantes :

- a) Facilité de ligne de crédit d'exploitation générale, à vue, avec un maximum d'emprunts de 2 500 000 \$.
- b) Facilité de lettre de crédit et facilité de découvert, à vue, les emprunts combinés ne devant pas dépasser la valeur des placements à court terme affectés en garantie jusqu'à un maximum de 2 600 000 \$.
- c) Facilité de contrat de change à terme jusqu'à un maximum de 2 000 000 \$.

Tous les emprunts portent intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, sont remboursables mensuellement et sont garantis par une hypothèque mobilière sur les débiteurs et les stocks et par une cession en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*, couvrant les stocks.

L'entente conclue par la société avec sa banque renferme diverses clauses restrictives, la plus sévère exigeant que la société conserve un fonds de roulement et un actif net corporel de plus de 700 000 \$. La société se conforme à toutes les clauses restrictives.

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 30 JUIN 1999

Après la fin de l'exercice, la société a modifié ses facilités bancaires pour les nouvelles facilités suivantes :

- a) Facilité de ligne de crédit d'exploitation générale et facilité de découvert, à vue, avec un maximum d'emprunts de 2 500 000 \$.
- b) Facilité de lettre de crédit en faveur de fournisseurs de marchandises, avec un maximum d'emprunts de 7 500 000 \$.
- c) Facilité de crédit documentaire de 6 500 000 \$ en vue de l'importation de marchandises, remboursable lors de l'acceptation des documents.
- d) Facilité de contrat de change à terme de 2 700 000 \$ pour l'achat de contrats de change à terme jusqu'à un maximum de 10 000 000 \$, fondée sur un risque théorique correspondant à 27 % de l'ensemble des devises.

L'ensemble des facilités a) à c) ne peut dépasser 10 000 000 \$ à quelque moment que ce soit.

Tous les emprunts portent intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, sont remboursables mensuellement et sont garantis par une hypothèque mobilière sur tous les actifs de la société incluant les débiteurs et les stocks et par une cession en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*, couvrant les stocks. La garantie comprend également des cautionnements personnels des administrateurs de la société pour un montant de 500 000 \$.

NOTE 3
IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur nette	
			1999	1998
Mobilier et agencements	67 335 \$	29 240 \$	38 095 \$	26 160 \$
Matériel et logiciels informatiques	139 147	59 119	80 028	35 328
Améliorations locatives	62 295	6 233	56 062	16 852
Matériel roulant	<u>44 135</u>	<u>18 143</u>	<u>25 992</u>	<u>37 132</u>
	<u>312 912 \$</u>	<u>112 735 \$</u>	<u>200 177 \$</u>	<u>115 472 \$</u>

NOTE 4
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les crédateurs et charges à payer comprennent des montants totalisant 4 272 286 \$ (2 902 760 \$ US) (1998 - 1 601 221 \$; 1 087 934 \$ US), dont le paiement est garanti par la banque de la société. Ces montants sont donc garantis de la façon décrite dans la note 2.

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 30 JUIN 1999

NOTE 5
DETTE À LONG TERME

	1999	1998
a) Emprunt à une société contrôlée par des particuliers liés aux actionnaires. Cet emprunt ne porte ni intérêt ni conditions précises de remboursement. Il est subordonné aux droits de la banque de la société.	73 823 \$	73 823 \$
b) Effets à payer aux actionnaires de la société, qui ne portent pas intérêt jusqu'à ce que la demande en soit faite et, par la suite, portent intérêt au taux de 6 % par année.	<u>80 000</u>	-
	<u>153 823 \$</u>	<u>73 823 \$</u>

NOTE 6
CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Le 1^{er} octobre 1998, la société a obtenu un certificat de modification en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Canada. Les catégories d'actions autorisées qui en ont résulté comportent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, sauf les actions spéciales de catégorie E qui sont limitées à 100 000 actions :

- a) Actions spéciales de catégorie C
 Sans droit de vote, non participatives, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende trimestriel non cumulatif à un taux ne devant pas dépasser 2 % par trimestre sur la valeur de rachat
- b) Actions spéciales de catégorie D
 Sans droit de vote, non participatives, rachetables au gré de la société à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif à un taux ne devant pas dépasser 12 % par année sur la valeur de rachat
- c) Actions spéciales de catégorie E
 Sans droit de vote, non participatives, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende trimestriel non cumulatif à un taux ne devant pas dépasser 2,5 % par trimestre sur la valeur de rachat
- d) Actions spéciales de catégorie F
 Avec droit de vote, non participatives, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende trimestriel non cumulatif à un taux ne devant pas dépasser 2 % par trimestre sur la valeur de rachat
- e) Actions ordinaires de catégorie A
 Avec droit de vote
- f) Actions ordinaires de catégorie B
 Sans droit de vote

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 30 JUIN 1999

En 1998, les catégories d'actions autorisées suivantes comportaient un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

- a) Actions de catégorie C
Avec droit de vote, non participatives, rachetables au gré du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif de 12 %
- b) Actions de catégorie D
Sans droit de vote, non participatives, rachetables au gré du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif de 12 %
- c) Actions de catégorie E
Avec droit de vote, non participatives, rachetables au gré de la société à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif de 12 %
- d) Actions de catégorie F
Sans droit de vote, non participatives, rachetables au gré de la société à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif de 12 %
- e) Actions de catégorie A
Avec droit de vote et participatives
- f) Actions de catégorie B
Sans droit de vote et participatives

Émis et libéré

	1999	1998
100 000 actions spéciales de catégorie E (1998 - Néant)	100 \$	- \$
100 actions ordinaires de catégorie A (1998 - Néant)	100	-
100 actions ordinaires de catégorie B (1998 - Néant)	100	-
- actions de catégorie A (1998 - 100)	-	100
- actions de catégorie D (1998 - 80 000)	<u>-</u>	<u>80 000</u>
	<u>300 \$</u>	<u>80 100 \$</u>

Au cours de l'exercice, les opérations sur actions suivantes ont été effectuées :

- a) La société a racheté 80 000 actions de catégorie D en échange d'effets à payer de 80 000 \$.
- b) La société a échangé 100 actions de catégorie A pour 100 000 actions spéciales de catégorie E.
- c) La société a émis 100 actions ordinaires de catégorie A et 100 actions ordinaires de catégorie B à 1 \$ l'action.

2820510 CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 30 JUIN 1999

NOTE 7

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les loyers minimaux exigibles en vertu de contrats de location-exploitation à long terme, excluant certains coûts d'exploitation dont la société est responsable, sont approximativement les suivants :

2000	81 600 \$
2001	81 600
2002	81 600
2003	81 600
2004	<u>81 600</u>
	<u>408 000 \$</u>

NOTE 8

INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de la nature de ses activités, la société fait des achats en dollars américain. Au 30 juin 1999, la société a des dettes libellées en dollars américain d'un montant de 3 623 542 \$ (5 333 854 \$ CAD). La société est donc exposée aux fluctuations des taux de change et, pour cette raison, elle surveille la situation et, lorsqu'il y a lieu, elle a recours à des instruments financiers pour gérer son exposition à ces risques.

NOTE 9

DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La société vend du matériel et des logiciels de jeux vidéo. Environ 65 % des ventes portent sur des produits fabriqués par une même entreprise et vendus à la société sur une base non exclusive. La société a conclu avec une entreprise un contrat prévoyant que chacune des parties peut y mettre fin dans les 30 jours.

NOTE 10

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la société a versé des commissions de 330 000 \$ (1998 - Néant) pour des services fournis par une entreprise contrôlée par les actionnaires de la société. À la fin de l'exercice, une tranche de 80 000 \$ (1998 - Néant) de ce montant était due à cette entreprise, et est incluse dans les créditeurs.

Au cours de l'exercice, la société a vendu du matériel et des logiciels de jeux vidéo pour un montant d'environ 2 000 000 \$ (1998 - Néant) à S.J.S. National Ltée, une entreprise contrôlée par les actionnaires de la société. À la fin de l'exercice, aucun montant n'était à recevoir de S.J.S. National Ltée relativement à ces transactions.

NOTE 11

INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées.

En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Ce problème est susceptible de se manifester le 1^{er} janvier 2000, ou encore avant ou après cette date et, s'il n'est pas résolu, il peut avoir sur l'exploitation et la présentation de l'information financière des conséquences allant d'erreurs mineures à une défaillance catastrophique des systèmes qui pourraient compromettre la capacité de l'entreprise de poursuivre ses activités normales.

Il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

NOTE 12

CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de 1998 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée en 1999.

SUPPLÉMENT D'INFORMATION FINANCIÈRE

2820510 CANADA INC.
SUPPLÉMENT D'INFORMATION FINANCIÈRE
TABLEAU DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1999

	1999	1998
Frais de vente		
Publicité et promotion	39 046 \$	16 917 \$
Déplacements	114 568	66 495
Frais de transport à la vente	225 982	34 653
Commission de vente	341 550	-
Créances irrécouvrables	<u>160 025</u>	<u>58 463</u>
	<u>881 171 \$</u>	<u>176 528 \$</u>
Frais généraux et administratifs		
Frais de bureau	89 862 \$	44 337 \$
Loyers	56 378	35 894
Téléphone et télécopieur	63 225	42 868
Location de matériel et de matériel roulant	27 051	33 011
Honoraires professionnels	149 051	39 359
Assurances	87 826	45 199
Entretien et réparations	20 741	13 582
Services publics	14 374	8 976
Impression et papeterie	8 244	5 155
Dons	<u>1 200</u>	<u>101</u>
	<u>517 952 \$</u>	<u>268 482 \$</u>

SJS GROUP LTD.

ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODE DE SEPT MOIS TERMINÉE LE 31 JANVIER 2000



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
SJS Group Ltd.

Nous avons vérifié le bilan de **SJS Group Ltd.** au 31 janvier 2000 ainsi que les états des bénéfices non répartis, des résultats et des flux de trésorerie pour la période de sept mois terminée le 31 janvier 2000. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, un image fidèle de la situation financière de la société au 31 janvier 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour la période de sept mois terminée le 31 janvier 2000 selon les principes comptables généralement reconnus.

« SCHLESINGER NEWMAN GOLDMAN »

COMPTABLES AGRÉÉS

Montréal (Québec)
Le 29 février 2000

SJS GROUP LTD.
(Constituée en vertu des lois du Canada)
BILAN
AU 31 JANVIER 2000

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse (<i>note 3</i>)	4 234 001 \$	
Débiteurs	6 621 259	
Stocks	5 916 476	
Frais payés d'avance et dépôts	79 851	
Prêt	<u>43 000</u>	
		16 894 587 \$

Participation dans une coentreprise

135 429

Immobilisations (*note 4*)

384 260

17 414 276 \$

PASSIF

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer (<i>note 5</i>)	11 782 054 \$	
Impôts sur les bénéfices à payer	877 347	
Emprunts et effets à payer (<i>note 6</i>)	<u>115 750</u>	
		12 775 151 \$

CAPITAUX PROPRES

Capital-actions (*note 7*)

850 410

Bénéfices non répartis

3 788 715

4 639 125

17 414 276 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Signe « Sanjay Singh » _____, administrateur
Signe « Jack Lamba » _____, administrateur

Voir les notes ci-jointes

SJS GROUP LTD.
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
PÉRIODE DE SEPT MOIS TERMINÉE LE 31 JANVIER 2000

Solde au début de la période	2 390 817 \$
Bénéfice net de la période	<u>2 055 898</u>
	4 446 715
Dividendes versés	<u>658 000</u>
Solde à la fin de la période	<u>3 788 715</u> \$

Voir les notes ci-jointes

SJS GROUP LTD.
RÉSULTATS
PÉRIODE DE SEPT MOIS TERMINÉE LE 31 JANVIER 2000

Chiffre d'affaires		<u>55 108 935 \$</u>
Coûts des marchandises vendues et autres charges avant les éléments ci-dessous		51 893 811
Autres éléments		
Dotation à l'amortissement	50 126 \$	
Intérêts et frais bancaires	41 892	
Intérêts créditeurs	<u>(189 859)</u>	
		<u>(97 841)</u>
		<u>51 795 970</u>
Bénéfice avant impôts		3 312 965
Charge d'impôts		<u>1 257 067</u>
Bénéfice net de la période		<u>2 055 898 \$</u>

Voir les notes ci-jointes

SJS GROUP LTD.
FLUX DE TRÉSORERIE (NOTE 8)
PÉRIODE DE SEPT MOIS TERMINÉE LE 31 JANVIER 2000

Activités d'exploitation

Bénéfice net de la période	2 055 898 \$	
Éléments hors trésorerie :		
Dotation à l'amortissement	50 126	
Gain sur cession d'actifs	<u>(15 388)</u>	2 090 636 \$
Augmentation des débiteurs	(3 749 353)	
Augmentation des stocks	(3 025 292)	
Augmentation des frais payés d'avance et dépôts	(23 169)	
Augmentation du prêt	(43 000)	
Augmentation de la participation dans une coentreprise	(52 500)	
Augmentation des impôts sur les bénéfices à payer	173 136	
Augmentation des créditeurs et charges à payer	3 108 153	
Augmentation des emprunts et effets à payer	<u>13 415</u>	
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation		<u>(1 507 974)</u>

Activités d'investissement

Immobilisations :		
Acquisitions	(230 437)	
Produits de cession	<u>37 175</u>	
Sorties nettes liées aux activités d'investissement		<u>(193 262)</u>

Activités de financement

Dividendes versés en espèces	(110 000)	
Rachat d'actions	(598 000)	
Émission d'actions	<u>110</u>	
Sorties nettes liées aux activités de financement		<u>(707 890)</u>

Diminution de l'encaisse (2 409 126)

Encaisse au début de la période 6 643 127

Encaisse à la fin de la période 4 234 001 \$

Voir les notes ci-jointes

SJS GROUP LTD.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 JANVIER 2000

NOTE 1
FUSION

En date du 2 novembre 1999, 2820510 Canada Inc. (Distribution) a fusionné avec SJS National Ltd. (National) pour devenir SJS Group Ltd. (SJS), avec l'approbation des actionnaires de toutes les sociétés. Cette fusion est comptabilisée selon la méthode de la fusion d'intérêts communs selon laquelle les présents états financiers reflètent les valeurs comptables historiques des actifs, des passifs et des capitaux propres ainsi que les résultats des sociétés remplacées entre le 1^{er} juillet 1999 et le 1^{er} novembre 1999 et les résultats d'exploitation de l'entité issue de la fusion entre le 2 novembre 1999 et le 31 janvier 2000. Le fusion a donné lieu aux opérations présentées à la note 7.

Aucune vérification n'a été effectuée en date du 1^{er} novembre 1999. Les chiffres présentés sont compilés à partir des livres et registres des sociétés.

Immédiatement avant la fusion, les valeurs comptables des actifs et des passifs de Distribution et de National étaient les suivantes :

	2820510 Canada Inc. (non vérifiées)	SJS National Ltd. (non vérifiées)
ACTIF		
Actif à court terme	14 620 177 \$	8 404 227 \$
Immobilisations	309 191	91 942
Autres actifs	<u>120 429</u>	<u>60 000</u>
	<u>15 049 797 \$</u>	<u>8 556 169 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme	11 606 100 \$	7 571 676 \$
Dette à long terme	<u>684 613</u>	<u>79 728</u>
	<u>12 290 713</u>	<u>7 651 404</u>
CAPITAUX PROPRES	<u>2 759 084</u>	<u>904 765</u>
	<u>15 049 797 \$</u>	<u>8 556 169 \$</u>

Les résultats d'exploitation de Distribution et de National pour la période terminée le 1^{er} novembre 1999, avant la fusion, se présentaient comme suit :

	2820510 Canada Inc. (non vérifiées)	SJS National Ltd. (non vérifiées)
Chiffre d'affaires	24 581 905 \$	10 665 285 \$
Bénéfice (perte) avant impôts	1 683 696	(108 856)
Bénéfice net (perte nette)	1 049 122	(118 384)

SJS GROUP LTD.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 JANVIER 2000

NOTE 2
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Résumé des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers ci-joints :

a) **Estimations comptables**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes à ces états. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

b) **Amortissement**

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement décroissant aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencements	20%
Matériel et logiciels informatiques	30%
Matériel roulant	30%

Les améliorations locatives sont amorties linéairement sur la durée du bail.

c) **Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé sur la base du coût moyen pondéré.

NOTE 3
ENCAISSE

Les facilités bancaires sont les suivantes :

- a) Facilité de ligne de crédit d'exploitation générale et facilité de découvert, à vue, avec un maximum d'emprunts de 7 000 000 \$.
- b) Facilité de lettre de crédit en faveur de fournisseurs de produits, avec un montant maximum de 4 500 000 \$.
- c) Facilité de crédit documentaire de 6 500 000 \$ en vue de l'importation de marchandises, remboursable lors de l'acceptation des documents.
- d) Facilité de contrat de change à terme de 7 000 000 \$ pour l'achat de contrats de change à terme jusqu'à un maximum de 25 925 925 \$, fondée sur un risque théorique correspondant à 27 % de l'ensemble des devises.

L'ensemble des facilités a) à c) ne peut dépasser 11 500 000 \$ à quelque moment que ce soit.

Tous les emprunts portent intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, sont remboursables mensuellement et sont garantis par une hypothèque mobilière sur tous les actifs de la société y compris les débiteurs et les stocks et par une cession en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*, couvrant les stocks. La garantie comprend également des cautionnements personnels des administrateurs de la société pour un montant de 600 000 \$.

L'entente conclue par la société avec sa banque renferme diverses clauses restrictives, la plus sévère exigeant que la société conserve un fonds de roulement et un actif net corporel de plus de 3 500 000 \$. La société se conforme à toutes les clauses restrictives.

NOTE 4
IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et agencements	130 826 \$	38 197 \$	92 629 \$
Matériel et logiciels informatiques	248 629	85 071	163 558
Améliorations locatives	60 373	9 400	50 973
Matériel roulant	<u>93 932</u>	<u>16 832</u>	<u>77 100</u>
	<u>533 760 \$</u>	<u>149 500 \$</u>	<u>384 260 \$</u>

NOTE 5
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer comprennent des montants totalisant 4 310 605 \$ (2 912 571 \$ US) dont le paiement est garanti par la banque de la société. Ces montants sont donc garantis de la façon décrite dans la note 3.

NOTE 6
EMPRUNTS ET EFFETS À PAYER

a) Emprunt à une société contrôlée par des particuliers liés aux actionnaires. Cet emprunt ne porte ni intérêt ni conditions précises de remboursement. Il est subordonné aux droits de la banque de la société.	73 823 \$
b) Effets à payer à des actionnaires de la société, qui ne portent pas intérêt jusqu'à ce que la demande en soit faite et, par la suite, portent intérêt au taux de 6 % par année.	<u>41 927</u>
	<u>115 750 \$</u>

NOTE 7
CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Les catégories d'actions autorisées suivantes comportent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

- a) Actions privilégiées de catégorie A
Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende trimestriel non cumulatif ne devant pas dépasser 2 % par trimestre
- b) Actions privilégiées de catégorie B
Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende trimestriel non cumulatif ne devant pas dépasser 2,25 % par trimestre
- c) Actions privilégiées de catégorie C
Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende mensuel non cumulatif ne devant pas dépasser 1 % par mois
- d) Actions privilégiées de catégorie D

Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende mensuel non cumulatif ne devant pas dépasser 1,25 % par mois

- e) Actions privilégiées de catégorie E
Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende trimestriel non cumulatif ne devant pas dépasser 2,25 % par trimestre
- f) Actions privilégiées de catégorie F
Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende mensuel non cumulatif ne devant pas dépasser 1,50 % par mois
- g) Actions privilégiées de catégorie G
Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif ne devant pas dépasser 8 %
- h) Actions ordinaires de catégorie A
Avec droit de vote
- i) Actions ordinaires de catégorie B
Sans droit de vote

Émis et libéré

299 000	actions privilégiées de catégorie A	299 000 \$
3 510 000	actions privilégiées de catégorie B	78
2 103 000	actions privilégiées de catégorie C	3 000
2 176 000	actions privilégiées de catégorie D	100
990 000	actions privilégiées de catégorie E	22
2 175 910	actions privilégiées de catégorie F	98
548 000	actions privilégiées de catégorie G	548 000
100	actions ordinaires de catégorie A	100
100	actions ordinaires de catégorie B	<u>12</u>
		<u>850 410 \$</u>

Au cours de la période, les opérations sur capital-actions suivantes ont été effectuées :

- a) Les porteurs des 3 000 actions ordinaires de National ont reçu 2 103 000 actions privilégiées de catégorie C de SJS ayant un capital déclaré de 3 000 \$.
- b) Les porteurs des 299 000 actions de catégorie A de National ont reçu 299 000 actions privilégiées de catégorie A de SJS, ayant un capital déclaré de 299 000 \$.
- c) Les porteurs des 100 actions ordinaires de catégorie A de Distribution ont reçu 2 176 000 actions privilégiées de catégorie D de SJS ayant un capital déclaré de 100 \$.
- d) Les porteurs des 100 actions ordinaires de catégorie B de Distribution ont reçu 2 175 910 actions privilégiées de catégorie F et 90 actions ordinaires de catégorie B de SJS ayant un capital déclaré de 98 \$ et 2\$, respectivement.
- e) Les porteurs des 22 000 actions spéciales de catégorie E de Distribution ont reçu 990 000 actions privilégiées de catégorie E de SJS ayant un capital déclaré de 22 \$.
- f) Les porteurs des 78 000 actions spéciales de catégorie E de Distribution ont reçu 3 510 000 actions privilégiées de catégorie B de SJS ayant un capital déclaré de 78 \$.

- g) Les porteurs des 548 000 actions spéciales de catégorie F de Distribution ont reçu 548 000 actions privilégiées de catégorie G de SJS ayant un capital déclaré de 548 000 \$.
- h) Le 2 novembre 1999, la société a émis 100 actions ordinaires de catégorie A pour 100 \$ et 10 actions privilégiées de catégorie B pour 10 \$.

NOTE 8

SUPPLÉMENT D'INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Informations sur les flux de trésorerie :

Espèces versées pour les intérêts	41 892 \$
Espèces versées pour les impôts sur les bénéfices	1 098 748

NOTE 9

ENGAGEMENTS

Les loyers minimaux exigibles en vertu de contrats de location-exploitation à long terme, excluant certains coûts d'exploitation dont la société est responsable, sont approximativement les suivants :

2001	153 600 \$
2002	134 600
2003	134 600
2004	135 600
2005	<u>61 000</u>
	<u>619 400 \$</u>

NOTE 10

INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de la nature de ses activités, la société fait des achats en dollars américains. Au 31 janvier 2000, la société a des dettes libellées en dollars américains d'un montant de 5 442 992 \$ (7 886 421 \$ CAD). La société est donc exposée aux fluctuations des taux de change et, pour cette raison, elle surveille la situation et, lorsqu'il y a lieu, elle a recours à des instruments financiers pour gérer son exposition à ces risques.

NOTE 11

DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La société vend du matériel et des logiciels de jeux vidéo. Les ventes sont faites à plusieurs distributeurs et fournisseurs importants. En raison de la nature du secteur d'activité, environ 49 % des ventes portent sur des produits fabriqués par trois entreprises. La société a conclu avec ces entreprises un contrat prévoyant que chacune des parties peut y mettre fin dans les 30 jours.

SJS GROUP LTD.

ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODE ALLANT DU 2 NOVEMBRE 1999 AU 24 MARS 2000

(non vérifiés)

SJS GROUP LTD.
(Constituée en vertu des lois du Canada)
BILAN
AU 24 MARS 2000
(non vérifié)

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse (<i>note 3</i>)	2 047 864 \$	
Débiteurs	6 391 064	
Stocks	5 390 180	
Frais payés d'avance et dépôts	103 869	
Prêt à un actionnaire	82 439	
Prêt	<u>31 500</u>	
		14 046 916 \$

Participation dans une coentreprise au coût

150 429

Immobilisations (*note 4*)

493 012

14 690 357 \$

PASSIF

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer (<i>note 5</i>)	9 082 779 \$	
Impôts à payer sur les bénéfices	984 564	
Emprunts et effets à payer (<i>note 6</i>)	<u>21 642</u>	
		<u>10 088 985 \$</u>

Emprunt à la société mère (*note 7*)

2 739 472

CAPITAUX PROPRES

Capital-actions (*note 8*)

3 410

Bénéfices non répartis

1 858 490

1 861 900

14 690 357 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Signe « Sanjay Singh », administrateur

Signe « Jack Lamba », administrateur

Voir les notes ci-jointes

SJS GROUP LTD.
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
PÉRIODE ALLANT DU 2 NOVEMBRE 1999 AU 24 MARS 2000
(non vérifiés)

Solde au début de la période	2 763 549 \$	
Bénéfice net	<u>1 087 413</u>	3 850 962 \$
Dividendes versés	781 272	
Augmentation du capital versé au titre des actions privilégiées de catégorie B	<u>1 211 200</u>	<u>1 992 472</u>
Solde à la fin de la période		<u>1 858 490 \$</u>

Voir les notes ci-jointes

SJS GROUP LTD.
RÉSULTATS
PÉRIODE ALLANT DU 2 NOVEMBRE 1999 AU 24 MARS 2000
(non vérifiés)

	2 novembre 1999 - 24 mars 2000	2 novembre 1999 - 30 novembre 1999 non vérifiés préparé par la direction
Chiffre d'affaires	<u>33 452 431 \$</u>	<u>11 740 193 \$</u>
Coûts des marchandises vendues		
Stocks au début de la période	4 238 133	4 238 133
Achats	<u>29 922 005</u>	<u>10 904 646</u>
	34 160 138	15 142 779
Stocks à la fin de la période	<u>5 390 180</u>	<u>4 644 326</u>
	<u>28 769 958</u>	<u>10 498 453</u>
Bénéfice brut	<u>4 682 473</u>	<u>1 241 740</u>
Charges		
Frais de vente	460 969	87 237
Administration	2 534 838	265 244
Dotation à l'amortissement	42 734	5 530
Intérêt et frais bancaires	5 003	-
Intérêts créditeurs	<u>(153 963)</u>	<u>(355)</u>
	<u>2 889 581</u>	<u>357 656</u>
Bénéfice avant impôts	1 792 892	884 084
Charge d'impôts	<u>705 479</u>	<u>339 418</u>
Bénéfice net	<u>1 087 413 \$</u>	<u>544 666 \$</u>

Voir les notes ci-jointes

SJS GROUP LTD.
FLUX DE TRÉSORERIE
PÉRIODE ALLANT DU 2 NOVEMBRE 1999 AU 24 MARS 2000
(non vérifiés)

Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 087 413 \$	
Élément hors trésorerie :		
Dotation à l'amortissement	<u>42 734</u>	1 130 147 \$
Diminution des débiteurs	9 855 440	
Augmentation des stocks	(1 152 048)	
Augmentation des frais payés d'avance et dépôts	(54 929)	
Diminution des prêts	27 744	
Augmentation de la participation dans une coentreprise	(30 000)	
Augmentation des impôts à payer sur les bénéfices	340 282	
Diminution des créditeurs et charges à payer	(9 450 715)	
Diminution des emprunts et effets à payer	<u>(792 699)</u>	<u>(1 256 925)</u>
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation		(126 778)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(134 502)</u>	
Sorties nettes liées aux activités d'investissement		(134 502)
Activités de financement		
Distribution de capital aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie B	(1 211 200)	
Emprunt à la société mère	2 739 472	
Dividendes versés	(781 272)	
Rachat d'actions	<u>(847 000)</u>	<u>(100 000)</u>
Sorties nettes liées aux activités de financement		
Diminution de l'encaisse		(361 280)
Encaisse au début de la période		<u>2 409 144</u>
Encaisse à la fin de la période		<u>2 047 864 \$</u>

Voir les notes ci-jointes

SJS GROUP LTD.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 24 MARS 2000
(non vérifiées)

SJS Group Ltd. importe et vend du matériel et des logiciels de jeux vidéo.

NOTE 1
FUSION

En date du 2 novembre 1999, 2820510 Canada Inc. (Distribution) a fusionné avec SJS National Ltd. (National) pour devenir SJS Group Ltd. (SJS), avec l'approbation des actionnaires de toutes les sociétés. Cette fusion a été comptabilisée selon la méthode de la fusion d'intérêts communs selon laquelle les présents états financiers reflètent les valeurs comptables historiques des actifs, des passifs et des capitaux propres ainsi que les résultats d'exploitation des sociétés remplacées entre le 1^{er} juillet 1999 et le 1^{er} novembre 1999 et les résultats d'exploitation de l'entité issue de la fusion entre le 2 novembre 1999 et le 31 janvier 2000. Le fusion a donné lieu aux opérations présentées à la note 7.

Aucune vérification n'a été effectuée en date du 1^{er} novembre 1999. Les chiffres présentés sont compilés à partir des livres et registres des sociétés.

Immédiatement avant la fusion, les valeurs comptables des actifs et des passifs de Distribution et de National étaient les suivantes :

	2820510 Canada Inc. (non vérifiées)	SJS National Ltd. (non vérifiées)
ACTIF		
Actif à court terme	14 620 177 \$	8 404 227 \$
Immobilisations	309 191	91 942
Autres actifs	<u>120 429</u>	<u>60 000</u>
	<u>15 049 797 \$</u>	<u>8 556 169 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme	11 606 100 \$	7 571 676 \$
Dette à long terme	<u>684 613</u>	<u>79 728</u>
	12 290 713	7 651 404
CAPITAUX PROPRES	<u>2 759 084</u>	<u>904 765</u>
	<u>15 049 797 \$</u>	<u>8 556 169 \$</u>

Les résultats d'exploitation de Distribution et de National pour la période terminée le 1^{er} novembre 1999, avant la fusion, se présentaient comme suit :

	2820510 Canada Inc. (non vérifiées)	SJS National Ltd. (non vérifiées)
Chiffre d'affaires	24 581 905 \$	10 665 285 \$
Bénéfice (perte) avant impôts	1 683 696	(108 856)
Bénéfice net (perte nette)	1 049 122	(118 384)

SJS GROUP LTD.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 24 MARS 2000
(non vérifiées)

NOTE 2
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Résumé des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers ci-joints :

a) **Estimations comptables**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes à ces états. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

b) **Amortissement**

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement décroissant aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencements	20 %
Matériel et logiciels informatiques	30 %
Matériel roulant	30 %

Les améliorations locatives sont amorties linéairement sur la durée bail.

c) **Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé sur la base du coût moyen pondéré.

NOTE 3
ENCAISSE ET GARANTIES CONSENTIES À LA BANQUE

Les facilités bancaires sont les suivantes :

- a) Facilité de ligne de crédit d'exploitation générale et facilité de découvert, à vue, avec un maximum d'emprunts de 7 000 000 \$.
- b) Facilité de lettre de crédit en faveur de fournisseurs de produits, avec un maximum de 4 500 000 \$.
- c) Facilité de crédit documentaire de 6 500 000 \$ en vue de l'importation de marchandises, remboursable lors de l'acceptation des documents.
- d) Facilité de contrat de change à terme de 7 000 000 \$ pour l'achat de contrats de change à terme jusqu'à un maximum de 25 925 925 \$, fondée sur un risque théorique correspondant à 27 % de l'ensemble des devises.

L'ensemble des facilités a) à c) ne peut dépasser 11 500 000 \$ à quelque moment que ce soit.

Tous les emprunts portent intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, sont remboursables mensuellement et sont garantis par une hypothèque mobilière sur tous les actifs de la société y compris les débiteurs et les stocks et par une cession en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*, couvrant les stocks. La garantie comprend également des cautionnements de l'actionnaire de la société pour un montant de 600 000 \$.

L'entente conclue par la société avec sa banque renferme diverses clauses restrictives. La société se conforme à toutes les clauses restrictives.

SJS GROUP LTD.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 24 MARS 2000
(non vérifiées)

NOTE 4
IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et agencements	133 474 \$	42 193 \$	91 281 \$
Matériel et logiciels informatiques	251 619	94 602	157 017
Améliorations locatives	93 932	13 638	80 294
Matériel roulant	<u>183 806</u>	<u>19 386</u>	<u>164 420</u>
	<u>662 831 \$</u>	<u>169 819 \$</u>	<u>493 012 \$</u>

NOTE 5
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les crédateurs et charges à payer comprennent des montants totalisant 2270 185 \$ (1 549 720 \$ US) dont le paiement est garanti par la banque de la société. Ces montants sont donc garantis de la façon décrite dans la note 3.

Les charges à payer comprennent des primes déclarées de 1 000 000 \$.

NOTE 6
EMPRUNTS ET EFFETS À PAYER

Effets à payer à des actionnaires de la société, qui ne portent pas intérêt jusqu'à ce que la demande en soit faite et, par la suite, portent intérêt au taux de 6 % par année.

21 642 \$

NOTE 7
EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ MÈRE

L'emprunt, qui porte intérêt au taux préférentiel, ne comporte pas de conditions précises de remboursement.

NOTE 8
CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Les catégories d'actions autorisées suivantes comportent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

- a) Actions privilégiées de catégorie A
 Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende trimestriel non cumulatif ne devant pas dépasser 2 % par trimestre
- b) Actions privilégiées de catégorie B
 Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende trimestriel non cumulatif ne devant pas dépasser 2,25 % par trimestre
- c) Actions privilégiées de catégorie C
 Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende mensuel non cumulatif ne devant pas dépasser 1 % par mois

- d) Actions privilégiées de catégorie D
Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende mensuel non cumulatif ne devant pas dépasser 1,25 % par mois
- e) Actions privilégiées de catégorie E
Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende trimestriel non cumulatif ne devant pas dépasser 2,25 % par trimestre
- f) Actions privilégiées de catégorie F
Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende mensuel non cumulatif ne devant pas dépasser 1,50 % par mois
- g) Actions privilégiées de catégorie G
Sans droit de vote, rachetables au gré de la société et du porteur à un montant égal à la contrepartie pour laquelle les actions sont émises et prévoyant un dividende annuel non cumulatif ne devant pas dépasser 8 %
- h) Actions ordinaires de catégorie A
Avec droit de vote
- i) Actions ordinaires de catégorie B
Sans droit de vote

Émis et libéré

– actions privilégiées de catégorie A (1999 - 299 000)	-	\$
3 510 000 actions privilégiées de catégorie B	78	
2 103 000 actions privilégiées de catégorie C	3 000	
2 176 000 actions privilégiées de catégorie D	100	
990 000 actions privilégiées de catégorie E	22	
2 175 910 actions privilégiées de catégorie F	98	
– actions privilégiées de catégorie G (1999 - 548 000)	-	
100 actions ordinaires de catégorie A	100	
100 actions ordinaires de catégorie B	<u>12</u>	
		<u>3 410 \$</u>

Dans le cadre de la fusion, les opérations sur capital-actions suivantes ont été effectuées :

- (i) Les porteurs des 3 000 actions ordinaires de National ont reçu 2 103 000 actions privilégiées de catégorie C de SJS ayant un capital déclaré de 3 000 \$.
- (ii) Les porteurs des 299 000 actions de catégorie A de National ont reçu 299 000 actions privilégiées de catégorie A de SJS, ayant un capital déclaré de 299 000 \$.
- (iii) Les porteurs des 100 actions ordinaires de catégorie A de Distribution ont reçu 2 176 000 actions privilégiées de catégorie D de SJS ayant un capital déclaré de 100 \$.
- (iv) Les porteurs des 100 actions ordinaires de catégorie B de Distribution ont reçu 2 175 910 actions privilégiées de catégorie F et 90 actions ordinaires de catégorie B de SJS ayant un capital déclaré de 98 \$ et 2\$, respectivement.
- (v) Les porteurs des 22 000 actions spéciales de catégorie E de Distribution ont reçu 990 000 actions privilégiées de catégorie E de SJS ayant un capital déclaré de 22 \$.
- (vi) Les porteurs des 78 000 actions spéciales de catégorie E de Distribution ont reçu 3 510 000 actions privilégiées de catégorie B de SJS ayant un capital déclaré de 78 \$.

(vii) Les porteurs des 548 000 actions spéciales de catégorie F de Distribution ont reçu 548 000 actions privilégiées de catégorie G de SJS ayant un capital déclaré de 548 000 \$.

(viii) Le 2 novembre 1999, la société a émis 100 actions ordinaires de catégorie A pour 100 \$ et 10 actions privilégiées de catégorie B pour 10 \$.

Le 23 mars 2000, les opérations sur capital-actions suivantes ont été effectuées :

- (i) La société a accru de 1 211 200 \$ le capital versé au titre des actions privilégiées de catégorie B.
- (ii) La société a distribué 1 211 200 \$ aux porteurs des actions privilégiées de catégorie B et réduit d'un montant équivalent le capital versé au titre des actions privilégiées de catégorie B.
- (iii) La société a racheté pour annulation toutes les actions privilégiées de catégorie A et les actions privilégiées de catégorie G émises et en circulation pour 299 000 \$ et 548 000 \$, respectivement.

NOTE 9

ENGAGEMENTS

Les loyers minimaux exigibles en vertu de contrats de location-exploitation à long terme, excluant certains coûts d'exploitation dont la société est responsable, sont approximativement les suivants :

2001	147 500 \$
2002	134 600
2003	134 600
2004	135 600
2005	<u>38 600</u>
	<u>590 900 \$</u>

NOTE 10

INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de la nature de ses activités, la société fait des achats en dollars américains. Au 24 mars 2000, la société a des dettes libellées en dollars américains d'un montant de 4 242 270 \$ (6 214 794 \$ CAD). La société est donc exposée aux fluctuations des taux de change et, pour cette raison, elle surveille la situation et, lorsqu'il y a lieu, elle a recours à des instruments financiers pour gérer son exposition à ces risques.

NOTE 11

DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La société vend du matériel et des logiciels de jeux vidéo. Les ventes sont faites à plusieurs distributeurs et fournisseurs importants. En raison de la nature du secteur d'activité, environ 49 % des ventes portent sur des produits fabriqués par trois entreprises. La société a conclu avec ces entreprises un contrat prévoyant que chacune des parties peut y mettre fin dans les 30 jours.

NOTE 12

CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ

Le 24 mars 2000, les actionnaires inscrits ont vendu leurs actions à HIP Interactive Corporation («HIP»), société ouverte cotée à la Bourse de Toronto. Dans le cadre de l'acquisition des actions, HIP a avancé 2 739 472 \$ à la société comme il est décrit à la note 7.

SOFTEK INTERNATIONAL INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1999

NON VÉRIFIÉS

SOFTEK INTERNATIONAL INC.
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1999

	1999
	\$
ACTIF	
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	939 298
Clients et débiteurs divers	3 565 240
Stocks	3 319 944
Frais payés d'avance et dépôts	21 500
Créances sur des apparentés (note 2)	<u>38 846</u>
	7 884 828
IMMOBILISATIONS (note 3)	<u>90 273</u>
	<u>7 975 101</u>
PASSIF	
PASSIF À COURT TERME	
Créditeurs et charges à payer	5 779 246
Impôts sur les bénéfices à payer	<u>232 586</u>
	6 011 832
AVANCES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (note 4)	<u>1 143 000</u>
	<u>7 154 832</u>
CAPITAUX PROPRES	
CAPITAL-ACTIONS (note 5)	1
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	<u>820 268</u>
	<u>820 269</u>
	<u>7 975 101</u>

APPROUVÉ PAR L'ADMINISTRATEUR :

Signé « MICHAEL J. HAINES »

NON VÉRIFIÉ; VOIR LES NOTES CI-JOINTES

SOFTEK INTERNATIONAL INC.
RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 1999 AU 31 DÉCEMBRE 1999

	1999
	\$
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 257 918
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES	<u>10 923 898</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u>1 334 020</u>
CHARGES	
Honoraires de gestion	218 000
Salaires	175 402
Frais de bureau et généraux	252 659
Honoraires professionnels	78 593
Publicité et promotion	43 952
Perte de change	40 624
Dotation à l'amortissement	<u>19 221</u>
	<u>828 451</u>
Bénéfice d'exploitation	505 569
Charge d'impôts	<u>229 055</u>
BÉNÉFICE NET	276 514
Bénéfices non répartis au début de la période	<u>543 754</u>
Bénéfices non répartis à la fin de la période	<u><u>820 268</u></u>

NON VÉRIFIÉS; VOIR LES NOTES CI-JOINTES

SOFTEK INTERNATIONAL INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 1999 AU 31 DÉCEMBRE 1999

	1999
	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice net	276 514
Éléments hors trésorerie :	
Dotation à l'amortissement des immobilisations	<u>19 221</u>
	295 735
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement :	
Clients et débiteurs divers	(1 932 048)
Stocks	(2 870 611)
Frais payés d'avance et dépôts	(18 821)
Créditeurs et charges à payer	4 663 852
Impôts sur les bénéfices à payer	(75 998)
Créances sur des apparentés	<u>36 283</u>
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	<u>98 392</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Dette bancaire	(310 000)
Avances des actionnaires	(141 687)
Avances de la société mère	<u>1 143 000</u>
Rentrées nettes liées aux activités de financement	<u>691 313</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations	<u>(64 930)</u>
Augmentation de l'encaisse	724 775
Encaisse au début de la période	<u>214 523</u>
Encaisse à la fin de la période	<u>939 298</u>
SUPPLÉMENT D'INFORMATION :	
Intérêts versés	<u>1 936</u>
Impôts sur les bénéfices payés	<u>308 694</u>

NON VÉRIFIÉS; VOIR LES NOTES CI-JOINTES

NOTE 1
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables utilisées par la Société sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Voici une description des conventions qui sont jugées particulièrement importantes :

Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse certaines estimations et pose certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés pour la période sur laquelle portent les états financiers. Les estimations les plus significatives comprises dans les présents états financiers concernent les évaluations des débiteurs et des stocks, des rendus et rabais accordés aux clients, et des créditeurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Constataion des produits :

La Société tire ses produits de la vente et de la livraison de marchandises à ses clients. Les produits sont constatés au moment où les marchandises sont expédiées aux clients. La Société estime le niveau prévu des rendus à la lumière de son expérience passée et elle constitue les provisions appropriées au moment où le produit est constaté.

Stocks :

Les stocks sont présentés à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon une méthode qui s'apparente à la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente du bien diminué d'une provision pour frais de vente normaux.

Immobilisations :

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé aux taux suivants :

Matériel et mobilier de bureau	20 %	Solde décroissant
Matériel informatique	30 %	Solde décroissant
Logiciels	100 %	Solde décroissant

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée bail.

Conversion des devises :

À la date de la transaction, chacun des actifs, des passifs, des produits et des charges est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans le résultat de l'exercice.

Impôts futurs :

Des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs sont constatés relativement aux incidences fiscales futures des écarts entre les valeurs comptables aux états financiers et les valeurs fiscales. Des actifs d'impôts futurs sont constatés relativement à l'avantage découlant de toutes déductions ou pertes pouvant être reportées sur les exercices futurs aux fins de l'impôt et dont la réalisation est probable. Ces montants sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur et ils sont mesurés de nouveau chaque année pour tenir compte des modifications apportées à ces taux. Les actifs d'impôts futurs, le cas échéant, sont réévalués chaque année pour déterminer s'il y a lieu de constater une provision pour moins-value. Tout effet d'une nouvelle évaluation ou d'une nouvelle imposition est constaté dans l'exercice où le changement se produit.

NOTE 2
CRÉANCES SUR DES APPARENTÉS

Les sommes à recevoir d'apparentés sont garanties par un billet qui est remboursable à vue et ne porte pas intérêt.

NOTE 3
IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel et mobilier de bureau	26 386 \$	8 579 \$	17 807 \$
Matériel informatique	36 713	16 597	20 116
Logiciels	5 319	3 683	1 636
Améliorations locatives	<u>60 825</u>	<u>10 111</u>	<u>50 714</u>
	<u>129 243 \$</u>	<u>38 970 \$</u>	<u>90 273 \$</u>

NOTE 4
AVANCES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Les sommes dues à la société mère ne sont pas garanties et ne comportent ni intérêt ni conditions précises de remboursement.

NOTE 5
CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A,
 rachetables au gré de la société, sans droit de vote, à
 dividende non cumulatif

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B,
 rachetables au gré de la société, sans droit de vote, à
 dividende non cumulatif

Nombre illimité d'actions ordinaires

Émis

1 000 actions ordinaires

1 \$

NOTE 6
OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de la période, la société a versé des loyers à 1209405 Ontario Inc., société contrôlée par les actionnaires de la Société. Les opérations sont mesurées à la valeur d'échange et s'inscrivent dans l'exploitation normale de l'entreprise.

NOTE 7
ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des loyers minimaux futurs en vertu de contrats de location à long terme de véhicules qui expirent à des dates diverses d'ici le 28 septembre 2002. Les engagements de location minimaux qui restent en vertu de ces contrats sont d'environ 45 966 \$, dont 24 023 \$ échéant à moins d'un an. Les engagements de location minimaux des exercices à venir sont approximativement les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Montant</u>
2000	24 023 \$
2001	12 539
2002	<u>9 404</u>
	<u>45 966 \$</u>

NOTE 8
INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de l'encaisse, des clients et débiteurs divers, et des créditeurs et charges à payer apparaissant aux bilans correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de la durée limitée de ces instruments. Des estimations des justes valeurs sont faites à la date du bilan, à la lumière des informations pertinentes sur le marché et des informations concernant l'instrument financier. Ces estimations, subjectives de par leur nature, comportent des incertitudes sous des éléments de jugement importants, ce qui fait qu'elles ne peuvent être établies avec précision. Des modifications des hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur ces estimations.

NOTE 9
INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

SOFTEK INTERNATIONAL INC.

ÉTAT FINANCIER

8 DÉCEMBRE 1999

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Softek International Inc.

Nous avons vérifié le bilan de Softek International Inc. au 8 décembre 1999. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 8 décembre 1999 selon les principes comptables généralement reconnus.

(signé) McGovern, Hurley, Cunningham LLP
Comptables agréés

Toronto (Canada)
Le 25 février 2000

SOFTEK INTERNATIONAL INC.
BILAN
AU 8 DÉCEMBRE 1999

1999
\$

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Clients et débiteurs divers	3 026 758 \$
Stocks	1 058 121
Frais payés d'avance et dépôts	2 679
Créance sur un apparenté (note 2)	<u>324 129</u>
	4 411 687

IMMOBILISATIONS (note 3)

82 067

4 493 754 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dette bancaire	286 599 \$
Créditeurs et charges à payer	2 506 954
Impôts sur les bénéfices à payer	537 639
Avances des actionnaires (note 4)	<u>130 406</u>
	3 461 598

AVANCES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (note 5)

200 000

3 661 598

CAPITAUX PROPRES

CAPITAL-ACTIONS (note 6)

1

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

832 155

832 156

4 493 754 \$

APPROUVÉ PAR L'ADMINISTRATEUR :

Signé par Michael J. Haines _____, administrateur

VOIR LES NOTES CI-JOINTES

NOTE 1
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables utilisées par la Société sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Voici une description des conventions qui sont jugées particulièrement importantes :

Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse certaines estimations et pose certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés pour la période sur laquelle portent les états financiers. Les estimations les plus significatives comprises dans les présents états financiers concernent les évaluations des débiteurs et des stocks, des rendus et rabais accordés aux clients, et des créditeurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Constatation des produits :

La Société tire ses produits de la vente et de la livraison de marchandises à ses clients. Les produits sont constatés au moment où les marchandises sont expédiées aux clients. La Société estime le niveau prévu des rendus à la lumière de son expérience passée et elle constitue les provisions appropriées au moment où le produit est constaté.

Stocks :

Les stocks sont présentés à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon une méthode qui s'apparente à la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente du bien diminué d'une provision pour frais de vente normaux.

Immobilisations :

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé aux taux suivants :

Matériel et mobilier de bureau	20%	Solde décroissant
Matériel informatique	30%	Solde décroissant
Logiciels	100%	Solde décroissant

Les améliorations locatives sont amorties linéairement sur la durée du bail.

Conversion des devises :

À la date de la transaction, chacun des actifs, des passifs, des produits et des charges est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans le résultat de l'exercice.

NOTE 2
CRÉANCE SUR UN APPARENTÉ

Les sommes à recevoir d'un apparenté sont garanties par un billet qui est remboursable à vue et ne porte pas intérêt.

SOFTEK INTERNATIONAL INC.
NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT FINANCIER
8 DÉCEMBRE 1999

NOTE 3
IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel et mobilier de bureau	25 467 \$	7 931 \$	17 536 \$
Matériel informatique	27 812	14 474	13 338
Améliorations locatives	<u>59 875</u>	<u>8 682</u>	<u>51 193</u>
	<u>113 154 \$</u>	<u>31 087 \$</u>	<u>82 067 \$</u>

NOTE 4
AVANCES DES ACTIONNAIRES

Les sommes dues aux actionnaires ne sont pas garanties et ne comportent ni intérêt ni conditions précises de remboursement.

NOTE 5
AVANCES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Les sommes dues à la société mère ne sont pas garanties et ne comportent ni intérêt ni conditions précises de remboursement.

NOTE 6
CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A,
rachetables au gré de la société, sans droit de vote, à
dividende non cumulé

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B,
rachetables au gré de la société, sans droit de vote, à
dividende non cumulatif

Nombre illimité d'actions ordinaires

Émis

1 000 actions ordinaires

1\$

NOTE 7

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables des clients et débiteurs divers, de la dette bancaire et des créditeurs et charges à payer apparaissant aux bilans correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de la durée limitée de ces instruments. Des estimations des justes valeurs sont faites à la date du bilan, à la lumière des informations pertinentes sur le marché et des informations concernant l'instrument financier. Ces estimations, subjectives de par leur nature, comportent des incertitudes sous des éléments de jugement importants, ce qui fait qu'elles ne peuvent être établies avec précision. Des modifications des hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur ces estimations.

NOTE 8

INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

GAMEWORLD INC.
(ANTÉRIEUREMENT 1171781 ONTARIO INC.)

ÉTAT FINANCIER

8 DÉCEMBRE 1999

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Gameworld Inc. (antérieurement 1171781 Ontario Inc.)

Nous avons vérifié le bilan de Gameworld Inc. au 8 décembre 1999. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 8 décembre 1999 selon les principes comptables généralement reconnus.

(signé) McGovern, Hurley, Cunningham LLP
Comptables agréés

Toronto (Canada)
Le 25 février 2000

GAMEWORLD INC.
 (ANTÉRIEUREMENT 1171781 ONTARIO INC.)
BILAN
 AU 8 DÉCEMBRE 1999

	1999
	\$
ACTIF	
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	85 485
Débiteurs	100 397
Frais payés d'avance	<u>19 160</u>
	205 042
IMMOBILISATIONS (note 2)	1 948 607
CRÉANCES SUR DES APPARENTÉS (note 3)	<u>18 350</u>
	<u>2 171 999</u>
PASSIF	
PASSIF À COURT TERME	
Dette bancaire (note 4)	32 664
Créditeurs et charges à payer	507 787
Impôts sur les bénéfices à payer	82 855
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 5)	<u>222 481</u>
	845 787
AVANCES DES ACTIONNAIRES (note 6)	643 814
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	<u>416 951</u>
	<u>1 906 552</u>
CAPITAUX PROPRES	
CAPITAL-ACTIONS (note 7)	200
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	<u>265 247</u>
	<u>265 447</u>
	<u>2 171 999</u>

APPROUVÉ PAR L'ADMINISTRATEUR :

Signé « MICHAEL J. HAINES »

NOTE 1
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables utilisées par la Société sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Voici une description des conventions qui sont jugées particulièrement importantes :

Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse certaines estimations et pose certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés pour la période sur laquelle portent les états financiers. Les estimations les plus significatives comprises dans les présents états financiers concernent les évaluations des débiteurs et des stocks, des rendus et rabais accordés aux clients, et des crédeurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Immobilisations :

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé aux taux suivants :

Matériel de jeux vidéo	4 ans	Linéaire
Matériel de jeux vidéo en vertu d'un contrat de location	4 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	20 %	Solde décroissant
Matériel informatique	30 %	Solde décroissant
Véhicule	30 %	Solde décroissant

Conversion des devises :

À la date de la transaction, chacun des actifs, des passifs, des produits et des charges est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans le résultat de l'exercice.

NOTE 2
IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel de jeux vidéo	3 467 007 \$	2 145 905 \$	1 321 102 \$
Matériel de jeux vidéo en vertu d'un contrat de location-acquisition	678 132	90 418	587 714
Matériel et mobilier de bureau	960	71	889
Matériel informatique	4 184	52	4 132
Véhicule	39 514	4 744	34 770
	<u>4 189 797 \$</u>	<u>2 241 190 \$</u>	<u>1 948 607 \$</u>

NOTE 3
CRÉANCES SUR DES APPARENTÉS

Les sommes à recevoir d'apparentés ne sont pas garanties et ne comportent ni intérêt ni conditions précises de remboursement.

NOTE 4
EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, qui n'est pas garanti, a été contracté dans le but d'acheter un véhicule. Il est remboursable par mensualités de capital de 584 \$ plus les intérêts à 9,50 %, et vient à échéance le 29 juillet 2004.

NOTE 5
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

La Société a conclu des contrats de crédit-bail pour le matériel informatique et le matériel de jeux vidéo.

Voici un résumé des paiements de location minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition expirant à des dates diverses jusqu'au 4 février 2004, avec indication du solde actuel des obligations :

		1999
Exercices se terminant le	8 décembre 2000	273 408 \$
	8 décembre 2001	291 725
	8 décembre 2002	140 226
	8 décembre 2003	13 776
	8 décembre 2004	<u>8 444</u>
		727 579
Moins : Montants représentant les intérêts		88 147
Obligation échéant au cours du prochain exercice		<u>222 481</u>
		<u>416 951 \$</u>

Les contrats de location-acquisition portent intérêt à des taux divers se situant entre 8,55 % et 10 % et sont garantis par du matériel ayant une valeur comptable nette de 587 714 \$.

NOTE 6
AVANCES DES ACTIONNAIRES

Les avances des actionnaires ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt. Elles sont remboursables en trois annuités égales à compter de l'exercice 2002.

NOTE 7
CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

 Nombre illimité d'actions ordinaires

Émis

 200 actions ordinaires

200 \$

NOTE 8
INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer apparaissant aux bilans correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de la durée limitée de ces instruments. Des estimations des justes valeurs sont faites à la date du bilan, à la lumière des informations pertinentes sur le marché et des informations concernant l'instrument financier. Ces estimations, subjectives de par leur nature, comportent des incertitudes sous des éléments de jugement importants, ce qui fait qu'elles ne peuvent être établies avec précision. Des modifications des hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur ces estimations.

NOTE 9
INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

HIP INTERACTIVE CORP.
ÉTAT FINANCIER CONSOLIDÉ PRO FORMA
31 MARS 2000

NON VÉRIFIÉ

**RAPPORT SUR LA COMPILATION DE
L'ÉTAT FINANCIER CONSOLIDÉ PRO FORMA NON VÉRIFIÉ**

Aux administrateurs de
HIP INTERACTIVE CORP.

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation de l'état des résultats d'exploitation consolidés pro forma non vérifié ci-joint de Hip Interactive Corp. pour la période allant du 9 décembre 1999 au 31 mars 2000, qui a été préparé pour inclusion dans le prospectus de la société daté du 21 juillet 2000. À notre avis, l'état financier consolidé pro forma non vérifié a été compilé correctement pour refléter les hypothèses et ajustements proposés décrits dans les notes complémentaires.

Signe « McGovern, Hurley, Cunningham, LLP »
Comptables agréés

TORONTO (Canada)
Le 21 juillet 2000

HIP INTERACTIVE CORP.
RÉSULTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA
PÉRIODE ALLANT DU 9 DÉCEMBRE 1999 AU 31 MARS 2000

	Hip Interactive Corp. 172 jours terminés le 31 décembre 1999 (vérifiés)	Hip Interactive Corp. 91 jours terminés le 31 mars 2000 (non vérifiés)	SJS Group Ltd. 144 jours terminés le 24 mars 2000 (non vérifiés)	SJS Group Ltd. 29 jours terminés le 30 novembre 1999 (non vérifiés)	Pro forma
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 947 183 \$	10 289 300 \$	33 452 431 \$	(11 740 193) \$	34 948 721 \$
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES	<u>2 408 985 \$</u>	<u>7 985 491 \$</u>	<u>28 769 958 \$</u>	<u>(10 498 453) \$</u>	<u>28 665 981 \$</u>
MARGE BRUTE	<u>538 198 \$</u>	<u>2 303 809 \$</u>	<u>4 682 473 \$</u>	<u>(1 241 740) \$</u>	<u>6 282 740 \$</u>
FRAIS D'EXPLOITATION					
Honoraires de gestion et de consultation, salaires et charges sociales	260 225 \$	868 454 \$	-	-	1 128 679 \$
Frais généraux et administratifs	101 269 \$	503 895 \$	2 995 807 \$	(352 481) \$	3 248 490 \$
Honoraires professionnels	64 349 \$	58 066 \$	-	-	122 415 \$
Intérêts (nets)	16 178 \$	41 248 \$	(148 960) \$	355 \$	(91 179) \$
Frais d'occupation	15 153 \$	115 055 \$	-	-	130 208 \$
Dotation à l'amortissement des immobilisations	<u>63 471 \$</u>	<u>265 385 \$</u>	<u>42 734 \$</u>	<u>(5 530) \$</u>	<u>366 060 \$</u>
	<u>520 645 \$</u>	<u>1 852 103 \$</u>	<u>2 889 581 \$</u>	<u>(357 656) \$</u>	<u>4 904 673 \$</u>
Bénéfice d'exploitation avant dotation à l'amortissement de l'écart d'acquisition, impôts et part des actionnaires minoritaires	17 553 \$	451 706 \$	1 792 892 \$	(884 084) \$	1 378 067 \$
Dotation à l'amortissement de l'écart d'acquisition	<u>54 570 \$</u>	<u>235 166 \$</u>		<u>289 736 \$</u>	
(Perte) bénéficière avant impôts et part des actionnaires minoritaires	(37 017) \$	216 450 \$	1 792 892 \$	(884 084) \$	1 088 331 \$
Charge d'impôts exigibles	-	22 066 \$	705 479 \$	(339 418) \$	388 127 \$
Charge (économie) d'impôts futurs	(17 887) \$	49 300 \$	-	-	31 413 \$
Part des actionnaires minoritaires		<u>12 761 \$</u>			<u>12 761 \$</u>
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE)	<u>(19 130) \$</u>	<u>132 413 \$</u>	<u>1 087 413 \$</u>	<u>(544 666) \$</u>	<u>674 630 \$</u>

HIP INTERACTIVE CORP.

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT FINANCIER CONSOLIDÉ PRO FORMA NON VÉRIFIÉ

31 MARS 2000

1. PRÉSENTATION

L'état des résultats d'exploitation consolidés pro forma non vérifié ci-joint de Hip Interactive Corp. (la «Société») a été établi conformément aux principes comptables généralement reconnus.

L'état des résultats d'exploitation consolidés pro forma non vérifié pour la période allant du 9 décembre 1999 au 31 mars 2000 a été préparé à partir de l'état des résultats et du déficit consolidés vérifiés de la Société pour la période allant de la constitution de la Société (le 13 juillet 1999) au 31 décembre 1999, la direction a préparé l'état des résultats et du déficit consolidés non vérifié pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, la direction a préparé l'état des résultats d'exploitation non vérifié de SJS Group Ltd. («SJS») pour la période allant du 2 novembre 1999 au 24 mars 2000, et la direction a préparé l'état des résultats d'exploitation non vérifié de SJS pour la période allant du 2 novembre 1999 au 30 novembre 1999.

L'état des résultats d'exploitation pro forma non vérifié doit être lu de pair avec les états financiers vérifiés de la Société pour la période allant de la constitution (le 13 juillet 1999) au 31 décembre 1999, et les états financiers consolidés vérifiés de SJS pour la période de sept mois terminée le 31 janvier 2000.

2. HYPOTHÈSES PRO FORMA

L'état des résultats pro forma non vérifié tient compte des hypothèses suivantes comme si elles s'étaient matérialisées au cours de la période allant du 9 décembre 1999 au 31 mars 2000 :

- (i) Hip a été constituée le 13 juillet 1999; cependant, les activités exercées par Hip avant le 9 décembre 1999 sont jugées négligeables;
- (ii) l'acquisition de SJS a été effectuée le 24 mars 2000; cependant, l'état pro forma englobe les activités de SJS pour la période allant du 1^{er} décembre 1999 au 31 mars 2000.

3. AJUSTEMENTS PRO FORMA

Le bilan consolidé pro forma non vérifié comprend les ajustements suivants qui ont pour objet :

- (i) d'ajouter les résultats d'exploitation de SJS pour la période allant du 2 novembre 1999 au 24 mars 2000;
- (ii) de soustraire les résultats d'exploitation de SJS pour la période allant du 2 novembre 1999 au 30 novembre 1999. Les opérations de SJS pour la période allant du 1^{er} décembre 1999 au 8 décembre 1999 ont été incluses dans l'état des résultats d'exploitation pro forma consolidés.

PHOENIX HOME ENTERTAINMENT INC.

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Phoenix Home Entertainment Inc.

Nous avons vérifié le bilan de **Phoenix Home Entertainment Inc.** au 31 mai 2000 et les états des bénéfices non répartis, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mai 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Signe « Greenwood Silverstein Herlick & Cohen »

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2000

PHOENIX HOME ENTERTAINMENT INC.**Bilan****Au 31 mai 2000**

	2000	1999 (note 1) (non vérifié)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 031 701 \$	920 040 \$
Débiteurs - clients	2 694 419	-
- divers	634 562	4 403
Stocks	608 179	23 398
Prêt	30 000	-
Frais payés d'avance et divers	<u>5 606</u>	<u>21 717</u>
	5 004 467	969 558
Immobilisations (note 4)	<u>172 521</u>	<u>40 771</u>
	<u>5 176 988 \$</u>	<u>1 010 329 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	1 865 757 \$	26 844 \$
Charges à payer	186 111	1 105
Impôts à payer	3 755	-
Prime à payer à la direction	2 064 000	-
Tranche à court terme de l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition (note 6)	<u>37 338</u>	<u>-</u>
	<u>4 156 961</u>	<u>27 949</u>
Dette à long terme		
Obligation en vertu du contrat de location-acquisition, moins tranche à court terme (note 6)	19 927	-
Avances d'un administrateur (note 7)	<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>
	<u>1 019 927</u>	<u>1 000 000</u>
	<u>5 176 888</u>	<u>1 027 949</u>
Engagements (note 9)		
Capitaux propres		
Capitaux-actions (note 8)	100	100
Bénéfices non répartis (déficit)	<u>-</u>	<u>(17 720)</u>
	<u>100</u>	<u>(17 620)</u>
	<u>5 176 988 \$</u>	<u>1 010 329 \$</u>

Voir les notes ci-jointes.

Approuvé par :

Signe « Ronald Capponi », administrateur

PHOENIX HOME ENTERTAINMENT INC.
Bénéfices non répartis
Au 31 mai 2000

	2000 (12 mois)	1999 (3 mois) (note 1) (non vérifié)
Déficit au 1 ^{er} juin	(17 720) \$	- \$
Bénéfice (perte) net(te)	<u>17 720</u>	<u>(17 720)</u>
Déficit au 31 mai	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>(17 720)</u></u> \$

Voir les notes ci-jointes.

PHOENIX HOME ENTERTAINMENT INC.
Résultats d'exploitation
Exercice terminé le 31 mai 2000

	2000 (12 mois)		1999 (3 mois) (note 1) (non vérifié)
Chiffre d'affaires	49 574 004 \$	100.0	- \$
Coût des marchandises vendues	<u>45 866 769</u>	<u>92.5</u>	<u>-</u>
Bénéfice brut	<u>3 707 235</u>	<u>7.5</u>	<u>-</u>
Charges			
Frais de vente	176 036	0.4	688
Frais d'entreposage	149 429	0.3	917
Frais généraux et administratifs	1 012 413	2.0	18 114
Intérêts (nets)	39 960	0.1	(1 999)
Intérêts sur prêts des actionnaires	196 922	0.4	-
Primes au personnel	<u>47 000</u>	0.1	<u>-</u>
	<u>1 621 760</u>	<u>3.3</u>	<u>17 720</u>
Bénéfice (perte) d'exploitation	2 085 475	<u>4.2</u>	(17 720)
Prime à la direction	<u>2 064 000</u>		<u>-</u>
Bénéfice (perte) net(te) avant impôts	21 475		(17 720)
Charge d'impôts	<u>3 755</u>		<u>-</u>
Bénéfice (perte) net(te)	<u>17 720 \$</u>		<u>(17 720)\$</u>

Voir les notes ci-jointes.

PHOENIX HOME ENTERTAINMENT INC.**Tableau des frais****Exercice terminé le 31 mai 2000**

	2000 (12 mois)	1999 (3 mois) (note 1) (non vérifié)
Frais de vente		
Publicité	6 439 \$	- \$
Divertissements et promotion	14 955	-
Autres	25 223	393
Salaires et commissions	<u>129 419</u>	<u>295</u>
	<u>176 036</u> \$	<u>688</u> \$
Frais d'entreposage		
Dotation à l'amortissement du matériel d'entreposage	2 160 \$	- \$
Autres	12 773	52
Loyers et frais d'occupation	49 498	-
Salaires	<u>84 998</u>	<u>865</u>
	<u>149 429</u> \$	<u>917</u> \$
Frais généraux et administratifs		
Publicité et promotion	17 750 \$	126 \$
Dotation à l'amortissement du matériel informatique et du matériel, du mobilier et des agencements de bureau	21 556	-
Dotation à l'amortissement des améliorations locatives	8 092	-
Automobile	25 766	73
Créances irrécouvrables	2 887	-
Frais bancaires	9 371	192
Messagerie et affranchissements	7 529	-
Charges sociales	67 351	219
Primes au personnel	129 345	-
Location de matériel	4 337	2 166
Frais généraux et de bureau	31 987	1 303
Assurances	6 977	-
Entretien	8 867	4 616
Salaires de la direction	307 738	1 442
Salaires du personnel de bureau	198 206	1 009
Honoraires professionnels	78 005	-
Loyers et frais d'occupation	24 380	5 371
Télécommunications	43 393	1 597
Déplacements	<u>18 876</u>	<u>-</u>
	<u>1 012 413</u> \$	<u>18 114</u> \$

PHOENIX HOME ENTERTAINMENT INC.
Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mai 2000

	2000 (12 mois)	1999 (3 mois) (note 1) (non vérifié)
Rentrées liées aux activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) net(te)	17 720 \$	(17 720)\$
Dotations aux amortissements	31 808	-
Débiteurs - clients	(2 694 419)	-
- divers	(630 159)	(4 403)
Stocks	(584 781)	(23 398)
Frais payés d'avance et actifs divers	16 111	(21 717)
Créditeurs	1 838 913	26 844
Charges à payer	185 006	1 105
Charge d'impôts	3 755	-
Prime à payer à la direction	<u>2 064 000</u>	<u>-</u>
	<u>247 954</u>	<u>(39 289)</u>
Sorties liées aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(72 101)</u>	<u>(40 771)</u>
Rentrées liées aux activités de financement		
Prêt	(30 000)	-
Versements sur obligations en vertu du contrat de location-acquisition	(34 192)	-
Avances d'un administrateur	-	1 000 000
Émission d'actions	<u>-</u>	<u>100</u>
	<u>(64 192)</u>	<u>1 000 100</u>
Augmentation des liquidités	111 661	920 040
Liquidités au 1 ^{er} juin	<u>920 040</u>	<u>-</u>
Liquidités au 31 mai	<u>1 031 701 \$</u>	<u>920 040 \$</u>

Voir les notes ci-jointes.

PHOENIX HOME ENTERTAINMENT INC.
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mai 2000

1. Constitution et organisation

La société a été constituée le 2 mars 1999 et a commencé ses activités le 1^{er} juin 1999.

2. Résumé des principales conventions comptables

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Méthode de l'amortissement décroissant :

Matériel et logiciels informatiques	25 %
Matériel de bureau	20 %
Mobilier et agencements de bureau	20 %
Matériel d'entreposage	20 %

Méthode de l'amortissement linéaire :

Améliorations locatives	Sur la durée du bail
-------------------------	----------------------

Débiteurs et risque de crédit

La société présente ses comptes de débiteurs au coût diminué d'une provision pour créances douteuses. La société est exposée à un risque de crédit relativement à la plupart de ses comptes de débiteurs. Bien qu'elle vende ses produits à de nombreux clients, un même client représente 61 % du solde de fin d'exercice des débiteurs.

Juste valeur

Les valeurs comptables des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse certaines estimations et pose certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, et sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels, à la date d'arrêt des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés pour la période sur laquelle portent les états financiers. Les estimations les plus significatives comprises dans les présents états financiers concernent les évaluations des débiteurs et des stocks, des rendus et rabais accordés aux clients, et des remises et rabais obtenus des fournisseurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

PHOENIX HOME ENTERTAINMENT INC.
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Au 31 mai 2000

3. Facilités de crédit

La société a une ligne de crédit d'exploitation pouvant atteindre 3 000 000 \$ ainsi qu'une facilité de lettre de crédit de soutien pouvant atteindre 2 000 000 \$. Les emprunts en vertu de la ligne de crédit, qui portent intérêt au taux bancaire préférentiel plus 1,25 % par année, sont limités à 75 % des comptes de débiteurs admissibles.

La société a affecté, en garantie de la ligne de crédit d'exploitation bancaire et de la facilité de lettre de crédit de soutien, les comptes de débiteurs et les stocks, et a consenti un accord de garantie générale et une affectation de son assurance tous risques. L'administrateur a également fourni un cautionnement personnel d'un montant de 1 250 000 \$ et a accepté de reporter le remboursement de ses avances.

4. Immobilisations

Les immobilisations, qui sont comptabilisées au coût, comprennent les éléments suivants :

	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette 2000	1999 (non vérifiée)
Matériel informatique	102 671 \$	15 401 \$	87 270 \$	- \$
Logiciels	2 978	1 489	1 489	-
Améliorations locatives	40 936	8 092	32 844	32 000
Matériel de bureau	10 565	1 205	9 360	1 242
Mobilier et agencements de bureau	27 925	3 461	24 464	5 571
Matériel d'entreposage	<u>19 254</u>	<u>2 160</u>	<u>17 094</u>	<u>1 958</u>
	<u>204 329 \$</u>	<u>31 808 \$</u>	<u>172 521 \$</u>	<u>40 771 \$</u>

Le matériel informatique d'une valeur comptable nette de 77 738 \$ a été acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition.

5. Crédoiteurs

Les fournisseurs, dont l'un totalise 1 556 825 \$, sont garantis par une lettre de crédit de soutien pour un montant de 440 000 \$ (300 000 \$ US).

PHOENIX HOME ENTERTAINMENT INC.
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Au 31 mai 2000

6. Obligation en vertu du contrat de location-acquisition

Le contrat de location-acquisition, qui porte sur du matériel informatique, expire en novembre 2001. Les paiements mensuels sont de 3 409 \$. Les paiements de location futurs minimums sont les suivants :

	2001	40 910 \$
	2002	<u>20 455</u>
		61 365
Montant représentant les intérêts		<u>4 100</u>
		57 265
Tranche à court terme		<u>37 338</u>
Tranche à long terme		<u>19 927</u> \$

7. Avances d'un administrateur

Les avances d'un administrateur portent intérêt au taux de 12 % par année et sont exigibles à vue. Elles sont garanties par un accord de garantie générale et sont subordonnées aux droits de la banque de la société.

8. Capital-actions

Le capital-actions comprend :

Actions autorisées de nombre illimité

- Actions privilégiées de catégorie A – dividende non cumulatif de 6 %, rachetables au gré de la société et du porteur à 1,00 \$
- Actions privilégiées de catégorie B – dividende non cumulatif de 6 %, rachetables au gré de la société et du porteur à 1,00 \$
- Actions privilégiées de catégorie C – dividende non cumulatif de 8 %, rachetables au gré de la société et du porteur à 1,00 \$
- Actions ordinaires

	2000	1999
Émises		
100 actions ordinaires	<u>100</u> \$	<u>100</u> \$

Lors de la constitution de la société, 100 actions ordinaires ont été émises pour 100 \$. Au cours de l'exercice, 350 000 actions privilégiées de catégorie B ont été émises pour 350 000 \$. Le 31 mai 2000, 350 000 actions privilégiées de catégorie B ont été rachetées pour 350 000 \$.

PHOENIX HOME ENTERTAINMENT INC.
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Au 31 mai 2000

9. Engagements

La société a des contrats de location, pour des locaux et du matériel, qui expirent à des dates diverses allant jusqu'en 2003. Les paiements de location futurs minimums en vertu de ces contrats de location-exploitation pour les exercices se terminant le 31 mai sont les suivants :

2001	52 000 \$
2002	<u>48 000</u>
	<u>100 000 \$</u>

Au 31 mai 2000, la société avait une lettre de crédit en cours de 440 000 \$ (300 000 \$ US) qui garantissait certains comptes fournisseurs.

10. Ventes à un client important

Bien que la société vende des marchandises à de nombreux clients, l'un de ces derniers comptait pour 73 % des ventes de l'exercice.

11. Dépendance économique

La société fait la distribution de matériel et de logiciels de divertissement à domicile. Environ 62 % des produits vendus sont achetés auprès d'un même fournisseur avec lequel la société a un contrat renouvelable d'un an.

12. Notes afférentes à l'état des flux de trésorerie

Intérêts payés	345 647 \$
Impôts payés	-

ATTESTATION DE HIP INTERACTIVE CORP.

Date : le 21 juillet 2000

Le texte qui figure ci-dessus constitue un exposé complet, fidèle et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par les présentes, comme l'exigent la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba) et des règlements applicables. Ce prospectus ne contient aucune information fautive ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement.

« Morey Chaplick »
(signé) Morey Chaplick
Président du conseil d'administration
et chef de la direction

« Jeffrey P. Botham »
(signé) Jeffrey P. Botham
Vice-président, Finances
(en tant que chef de la direction financière)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« David M. Hill »
(signé) David M. Hill
Administrateur

« Thomas A. Fenton »
(signé) Thomas A. Fenton
Administrateur

PROMOTEURS

MC CAPITAL CORPORATION

Par : « Morey Chaplick »
(signé) Morey Chaplick

HILL & GERTNER CAPITAL CORPORATION

Par : « David M. Hill »
(signé) David M. Hill

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Date : le 21 juillet 2000

Au meilleur de notre connaissance, information et croyance, le texte qui figure ci-dessus constitue un exposé complet, fidèle et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par les présentes, comme l'exigent la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba) et des règlements applicables. Ce prospectus ne contient aucune information fautive ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement.

BMO NESBITT BURNS INC.

« Robert Wilson »
(signé) Robert Wilson

YORKTON VALEURS MOBILIÈRES INC.

« Mark McQueen »
(signé) Mark McQueen

OCTAGON CAPITAL CORPORATION

« Peter L. Winnell »
(signé) Peter L. Winnell